



# Les migrants

## Lettre 75 aux cercles de silence

Janvier 2024

Pour faciliter le choix de lecture (puisque que chacun fait son choix et ne lit pas tout !), après chaque référence géographique, vous trouverez un **titre** (en gras) pour chaque article.

Vous pouvez lire les dernières nouvelles de la loi immigration avant sa promulgation très prochaine. Les manifestations dans toute la France, les censures du texte par le conseil constitutionnel et les premières réactions. Finalement, dans ce texte assez proche de celui présenté par le gouvernement avant discussion aux assemblées, il y a quelques avancées mais encore l'accentuation des difficultés pour les migrants. Dans les « métiers en tension », c'est le préfet qui décide – ce qui permet une hétérogénéité des réponses selon les départements – et il faut avoir travaillé plusieurs années... avant d'avoir le droit de travailler !!

Pour qui veut lire les textes complets et officiels, ils ont indiqués dans les rubriques correspondantes. Bonne lecture.

Michel Girard

### Table des matières

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Cornebarrieu.....	3
Olivet.....	3
Vincennes.....	3
France.....	4
Loi immigration : le texte qui doit être promulgué.....	4
Loi immigration – Conseil constitutionnel.....	6
110 000 personnes pourraient perdre leurs droits sociaux.....	9
Marches contre la loi immigration : 14, 19,20 et 21 janvier 2024.....	11
Médecins étrangers.....	13
Les chiffres de l'immigration pour 2013.....	14
<b>Les villes accueillantes.....</b>	15
Mineurs non accompagnés.....	15
Aix-en Provence.....	17
Avignon.....	18
<b>Bourges.....</b>	18
Calais.....	19
Essonne.....	19
<b>Fontaine-lès-Dijon.....</b>	20
Grenoble.....	20
La Réunion.....	21

La Rochelle .....	22
Lyon .....	23
Mayotte .....	23
Nancy .....	24
Nimes .....	25
Ouistreham .....	25
Rennes .....	26
Sangatte .....	26
Troyes .....	27
Wimereux .....	28
Yonne .....	28
MANCHE .....	29
MEDITERRANEE.....	31
UNION EUROPÉENNE.....	32
cesser de renvoyer des personnes originaires du Caucase du Nord vers la Russie.....	32
Accord sur le pacte UE migrations et asile .....	33
Frontex : 380 000 entrées irrégulières dans l'Union européenne .....	34
France-Italie .....	35
Allemagne .....	36
Croatie.....	39
Espagne .....	40
Finlande.....	41
Grèce .....	42
Italie .....	43
Roumanie .....	43
Slovénie.....	44
Vatican.....	45
EUROPE .....	46
Royaume-Uni.....	46
Serbie .....	50
INTERNATIONAL.....	50
ASIE.....	52
Afghanistan .....	52
Bangladesh.....	53
Turquie .....	54
AFRIQUE .....	54
Guinée .....	54
Sénégal.....	55

Soudan.....	56
Tanzanie .....	56
Tunisie.....	57

## CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

### CORNEBARRIEU

Un policier chargé de la surveillance du Centre de rétention administrative (CRA) de Toulouse-Cornebarrieu (Haute-Garonne) a été reconnu coupable d'avoir brutalisé un jeune migrant fin novembre 2022. Il a été condamné à **quatre mois de prison avec sursis** le 22 décembre 2023. L'information a été révélée par l'avocate de la victime. Le soir des faits, un jeune Libyen de 22 ans a été pris à partie par deux policiers. D'après les informations de nos confrères, l'un d'entre eux lui a **enfoncé ses pouces dans les yeux**. La scène, qui ne dure que quelques secondes, a été filmée par les caméras de vidéosurveillance du centre. Selon un rapport médical, cet acte violent a provoqué « une poche hémorragique de 2 mm » à l'œil gauche du jeune homme. Devant les enquêteurs, le fonctionnaire aurait affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un geste « **volontaire** », que « *ses mains [avaient] ripé et ses doigts [s'étaient] étalés sur son visage* » pour faire taire la victime. Le CRA de Toulouse avait déjà fait parler de lui en septembre 2018 : Un migrant avait mis fin à ses jours par pendaison.

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/il-avait-enfonce-ses-pouces-dans-les-yeux-dun-migrant-un-policier-condamne-a-toulouse-f2deff80-bc33-11ee-9585-6393a6758e42>

### OLIVET

**Le centre de rétention administrative d'Olivet entrera en fonction début février 2024.** Le samedi 20 janvier à 13 h : le collectif COLERE appelle à un rassemblement et à un point de presse devant le site :

Pour dénoncer et condamner publiquement cette ouverture

Pour le retrait de la loi asile-immigration : La loi votée en décembre 2023 accentue la politique de rétention, s'attaque au droit d'asile, dégrade les conditions de séjour et les droits des étrangers en France, remet en question le droit du sol. L'ouverture du Centre de rétention d'Olivet est une expression de cette politique répressive.

[https://www.lacimade.org/activite/20-janvier-13h-mobilisation-contre-louverture-du-centre-de-retention-dolivet/?utm\\_source=NL012024&utm\\_medium=NL&utm\\_id=NL2024](https://www.lacimade.org/activite/20-janvier-13h-mobilisation-contre-louverture-du-centre-de-retention-dolivet/?utm_source=NL012024&utm_medium=NL&utm_id=NL2024)

### VINCENNES

**Les conditions de rétention : « Ambiance carcérale »**

Le 26 décembre 2023, une dizaine de retenus du bâtiment 2B à Vincennes ont signé une liste de revendications rédigée par un de leurs co-détenus et adressée au directeur du CRA. Il s'agit du dernier en date d'une longue série de documents rédigés par les retenus et dénonçant les conditions de vie dans le centre, qui se rapprochent de plus en plus de celles en taule.

Le 26/12/2023

Objet : Directeur du CRA.

Bonjour, Monsieur

Je vous sollicite ce courrier, et je viens très respectueusement auprès de vous, pour vous demander d'améliorer un petit peu les conditions du CRA. En effet, je vous demande pas grand-chose

- 1- Les conditions de rétention, déjà le manque d'hygiène et de salubrité.
- 2- Nombreuses chambres ont des fenêtres qui ne ferment pas.
- 3- Au-delà de leur dégradation, les espaces collectifs extérieurs et intérieurs sont dans un état d'hygiène incompatible avec le respect de la dignité des personnes.
- 4- Les douches collectives sont insalubres.
- 5- Aucune mesure de privation de liberté ne doit se dérouler dans des conditions matérielles qui ne garantissent pas le respect de la dignité et de la sécurité des personnes enfermées.
- 6- Aucune intimité et confidentialité lors des visites des proches, des conditions qui ne sont pas sans effet sur la qualité de la rencontre : « on sort de la visite sans avoir pu communiquer, tout le monde a été gêné par les conversations des autres, il n'y a aucun échange ».
- 7- Les locaux des CRA sont décrits comme « dégradés et mal entretenus ».
- 8- La cuisine ne permet pas de garantir la sécurité sanitaire des aliments.
- 9- Les portes des chambres ne peuvent être fermées à clef, sont bloquées avec des cordes de fortune pour se protéger des intrusions.
- 10- Le manque d'activités ou encore la difficulté d'accès aux soins, tous les médicaments sont toujours en rupture de stock, les gens qui ont aussi demandé l'asile sont ici.
- 11- Ambiance carcérale (du CRA et ces conditions de vie indignes nourrissent le climat de violence qui règne dans de nombreux centres).

Signatures des retenus.

## FRANCE

### ***LOI IMMIGRATION : LE TEXTE QUI DOIT ETRE PROMULGUE***

Le texte doit être promulgué par le président Emmanuel Macron "*dans les heures qui viennent*", a assuré jeudi soir 25 janvier 2024 le ministre de l'Intérieur. Ce dernier a réuni les préfets vendredi matin 26 janvier 2024 pour "*leur demander d'appliquer la loi*" dès "*ce week-end*".

Le point sur ce que contient désormais le texte.

#### **1/ Expulsion des délinquants étrangers**

Le texte permet d'expulser les étrangers en situation régulière en France condamnés pour des crimes ou délits punis d'au moins trois ou cinq ans d'emprisonnement, et qui constituent une "*menace grave pour l'ordre public*". Sont concernés : les étrangers arrivés sur le territoire français avant 13 ans, ou résidant en France depuis plus de 20 ans, ou mariés à une personne française, ou parent d'un enfant français. Auparavant, ils ne pouvaient pas être expulsés sauf en cas "*d'atteintes aux intérêts fondamentaux de l'État*" ou pour des "*activités à caractère terroriste*".

Cette catégorie de personnes pourra désormais se voir notifier d'une Obligation de quitter le territoire français. Cette disposition est la mesure phrase du ministre de l'Intérieur. Depuis des mois, il égraine quotidiennement la liste des étrangers délinquants expulsés du territoire français. Jeudi soir, il a demandé aux préfets de se réunir au plus vite afin de "*retrouver les délinquants étrangers qui ne pouvaient pas être expulsés auparavant, pour le faire immédiatement*".

Il veut ainsi dépasser le chiffre de 4 600 expulsions de délinquants effectuées en 2023 – une hausse de 30% par rapport à 2022.

## 2/ Régularisation des travailleurs sans-papiers

Avec la nouvelle loi, **les préfets peuvent** régulariser "*à titre exceptionnel*" les travailleurs sans-papiers employés dans les métiers en tension (bâtiment, restauration, aide à la personne...). En clair, un travailleur sans-papiers pourra demander ce titre de séjour sans l'aval de son employeur, comme c'était le cas jusque-là. Cette régularisation prendra la forme d'un titre de séjour d'un an, délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France pendant au moins trois ans, exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers, et présenter un casier judiciaire vierge. Les emplois étudiants ou saisonniers sont exclus.

Cette "expérimentation" ne s'appliquera que jusqu'à fin 2026.

## 3/ Un juge contre trois à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

L'organisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est aussi réformée, dans le but de traiter au plus vite les demandes d'asile qui ont été déboutés devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). La loi entérine la généralisation du juge unique - contre trois actuellement, dont un juge assesseur nommé par le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR). Ainsi, la formation collégiale ne sera saisie que "*pour les affaires complexes*".

Cette mesure faisait partie des revendications d'agents de la Cour, en grève en novembre dernier. La mise en place d'un juge unique aura pour effet "*d'impacter la qualité des débats, des délibérés et des décisions*", et portera "une atteinte grave au droit des requérants", avait déploré le syndicat Sipce.

La nouvelle loi déconcentre par ailleurs la CNDA en créant des chambres territoriales, c'est à dire des bureaux de la Cour en régions. Et des agents de l'Ofpra seront déployés dans toute la France dans le cadre d'"*espaces France Asile*".

## 4/ Refus d'un titre de séjour en cas de non-respect des "principes de la République"

Un étranger peut dorénavant se voir refuser un titre de séjour s'il n'accepte pas de signer "*un contrat d'engagement au respect des principes de la République*", dans lequel il s'engage à respecter "*la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République*". Un demandeur qui refuse de signer ce contrat "*ou dont le comportement manifeste qu'il n'en respecte pas les obligations*" ne pourra obtenir aucun document de séjour.

## 5/ Maîtrise obligatoire de la langue française

Les personnes qui demandent une première carte de séjour pluriannuelle doivent désormais avoir une connaissance minimale de la langue française (niveau A2). Avant la loi, ces étrangers devaient avoir suivi un apprentissage du français dans le cadre du contrat d'intégration républicain, sans obligation de résultat. Ce n'est plus le cas. Pour les étrangers demandant une carte de résident ou la naturalisation, le niveau minimal de français est relevé (niveaux B1 et B2).

## 6/ Mineurs

- Les personnes de **moins de 18 ans ne peuvent plus être placées en centre de rétention administrative** (CRA). Une mesure qui va dans le sens du droit international. Ces dernières années la France a été condamnée une dizaine de fois par la Cour européenne des droits de l'Homme pour avoir enfermer des mineurs en CRA. Les adultes accompagnés de mineurs pourront être assignés à résidence.
- Les mineurs isolés étrangers placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et qui se voient délivrer une OQTF à leur majorité sont désormais **exclus du dispositif de protection de l'enfance qui les protégeait jusqu'à 21 ans**.
- Le texte permet aussi la création d'un fichier des mineurs étrangers isolés suspectés d'être des

délinquants : il prévoit le recueil des empreintes digitales ainsi qu'une photo des mineurs étrangers isolés sans que leur consentement soit nécessaire.

## 7/ Délivrance des visas

La nouvelle loi conditionne la remise de visas à la bonne délivrance des laissez-passer consulaires par les États étrangers. Ces documents, peu voire pas du tout, délivrés par certains pays (notamment le Maghreb), permettent aux autorités françaises de renvoyer un migrant en situation irrégulière dans son pays d'origine. Sans ce document, la mesure d'expulsion ne peut être appliquée.

## 8/ Protection des victimes des marchands de sommeil

Les sans-papiers **victimes des marchands de sommeil qui portent plainte peuvent bénéficier d'un titre de séjour d'un an renouvelable** pendant toute la durée de la procédure judiciaire.

# LOI IMMIGRATION – CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**Réponses du conseil constitutionnel** (peut être lu sur le site ci-dessous)

([https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/2024-01/\\_\\_\\_2023863dc\\_cp\\_\\_\\_pdf](https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/2024-01/___2023863dc_cp___pdf))

Le Conseil constitutionnel chargés d'examiner les 86 textes de la loi Immigration. 35 articles ont été totalement ou partiellement censurés (<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2024/2023863DC.htm>). Le Conseil a estimé pour 32 d'entre eux qu'ils n'avaient pas leur place dans le périmètre de ce texte de loi. C'est ce qu'on appelle des "*cavaliers législatifs*", des dispositions qui n'ont pas de rapport, d'un point de vue juridique, avec l'objectif de la loi qui était de "*contrôler l'immigration*" et d'"*améliorer l'intégration*" des étrangers en France. Informations sur les principales mesures censurées.

## 1/Le durcissement des critères du regroupement familial

La loi votée en décembre compliquait sérieusement le regroupement familial. Elle avait ainsi allongé la durée de résidence pour y prétendre, de 18 à 24 mois. Le demandeur devait aussi justifier de ressources "*stables, régulières et suffisantes*" et de disposer d'une assurance maladie. Il était exigé, par ailleurs, que les membres de la famille du demandeur connaissent des rudiments en langue française "*lui permettant au moins de communiquer de façon élémentaire*" avant de pouvoir venir en France. D'après les opposants au texte, ces exigences constituaient "**une violation du droit à une vie familiale normale**", un droit justement garanti par la Constitution.

## 2/Le délit de "séjour irrégulier"

Le rétablissement du "*délit de séjour irrégulier*", supprimé en 2012 sous François Hollande, était qualifié d'inutile par le camp présidentiel. Mais la mesure avait été retenue dans la loi. Concrètement, si une personne en situation irrégulière est contrôlée par la police, elle s'expose au délit de séjour irrégulier et risque une amende de 3 750 euros et de trois ans d'interdiction du territoire. Ce **délit ne sera donc finalement pas réintégré** à la législation française.

## 3/La "caution retour" étudiante

Cette caution - une somme d'argent à déposer par les étrangers demandant un titre de séjour "*étudiant*", visant à couvrir les coûts d'une éventuelle expulsion - avait été ajouté par la droite, suite aux débats de la Commission paritaire. Les macronistes avaient pourtant combattu cette mesure constituant à leurs yeux "*une rupture d'égalité*" entre étudiants et risquant de fragiliser les étudiants internationaux. Le Conseil constitutionnel a **censuré** ce "*cavalier législatif*", dont la forme ne correspondait pas à l'objectif de la loi Immigration.

## 4/La restriction d'accès à certaines prestations sociales

Très controversée - d'après les ONG, cette mesure consacrait la "*préférence nationale*",

concept cher à l'extrême-droite - la mesure prévoyait d'allonger la durée de résidence des non-Européens en situation régulière pour qu'ils puissent bénéficier de certaines prestations sociales (comme les APL, allocations familiales...). Un étranger devait ainsi justifier d'une durée de résidence minimale en France de cinq ans s'il ne travaillait pas, et de 30 mois pour les autres. Une disposition très sévère, et qui exposait les exilés à encore plus de précarité. Une étude du Collectif Services publics affirmait d'ailleurs que si la loi était promulguée telle quelle, elle plongerait au moins 110 000 personnes, dont 30 000 enfants, dans la grande pauvreté. Ce projet a ainsi été **totalemment censuré**.

### **5/La suppression de l'automaticité de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers**

C'était l'un des articles les plus polémiques : la fin de l'automaticité de l'obtention de la nationalité française à la majorité pour les personnes nées en France de parents étrangers. Selon la loi, il fallait désormais que l'étranger en fasse la demande entre ses 16 et 18 ans. Cette mesure a particulièrement choqué car elle revenait sur un droit qu'on pensait jusqu'ici incontestable : le droit du sol. Elle a donc également été **censurée** par le Conseil.

### **Quid de la régularisation des sans-papiers**

Maintes fois débattue, la régularisation des travailleurs sans-papiers actée par le vote de décembre n'a pas été retoquée par les Sages. La majorité s'est résignée à une version plus restrictive que celle du projet de loi initial, en donnant aux préfets un pouvoir discrétionnaire de régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers dits en tension (bâtiment, restauration, aide à la personne...). Cette régularisation des travailleurs prendra la forme d'un titre de séjour d'un an, délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France pendant au moins trois ans, exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers, et présenter un casier judiciaire vierge. Les emplois étudiants ou saisonniers sont exclus. **Les exilés devront donc prouver avoir travaillé, avant même de demander un permis de travail.** Exercer un emploi sans visa est pourtant une source d'angoisse au quotidien pour les migrants, très angoissés à l'idée de se faire arrêter sur le chemin du travail, voire expulsés. Un travailleur sans-papiers pourra **demandeur ce titre de séjour sans l'aval de son employeur.** Cette "expérimentation" ne s'appliquera que **jusqu'à fin 2026.**

### **Quotas migratoires**

L'article correspondant a été censuré.

### **Réactions**

Du côté des politiques, les réactions sont partagées. Le ministre de l'Intérieur s'est félicité que le Conseil constitutionnel "*valide l'intégralité du texte initial du Gouvernement : jamais un texte n'a prévu autant de moyens pour **expulser les délinquants et autant d'exigence pour l'intégration des étrangers!***". Le projet de loi conserve en effet la structure initialement souhaitée par le gouvernement, avec un large volet de **simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants**, l'un des objectifs du ministre de l'Intérieur.

Le président du Rassemblement national, a déploré, lui, une "**loi immigration mort-née**". "**La seule solution, c'est le référendum sur l'immigration**". Marine Le Pen, député du Rassemblement national (RN) qui avait revendiqué une "*victoire idéologique*" après l'adoption du texte, a déploré "*une très large censure*". "*Seule une réforme de la Constitution permettra de répondre aux enjeux migratoires*".

Le président des Républicains, suggère, lui, "*une réforme constitutionnelle [...] pour sauvegarder le destin de la France!*". Il a dénoncé un "*hold-up démocratique*", et une décision "*scandaleuse*". Laurent Wauquiez a fustigé un "*coup d'État de droit*" de la part des Sages. Ce à quoi réagit le président du Conseil, Laurent Fabius : "*C'est quand même très spécifique y compris dans l'Histoire de considérer que ceux qui ont pour charge, en vertu de la Constitution, de dire le droit,*

*font un coup d'État contre le droit". "Notre décision reprend exactement ce qu'on appelle la jurisprudence", qui "remonte à plusieurs dizaines d'années". Le Conseil constitutionnel n'est "pas là pour rendre des services politiques" mais "une décision juridique. " Le patron des sénateurs LR, à l'origine des mesures largement retoquées, a déploré que le Conseil constitutionnel ait "censuré la voix des Français (et) annulé les mesures plébiscitées par les Français, sous le prétexte hautement discutable que ces mesures ne figuraient pas dans l'objet du projet de loi initial..." "Puisque manifestement ce n'est plus le Parlement qui fait la loi dans ce pays, je propose que Gabriel Attal fasse sa déclaration de politique générale devant le Conseil Constitutionnel". La tête de liste de LR aux européennes de juin a dénoncé, pour sa part, "un coup de force contre une loi que les Français attendaient".*

Pour le coordinateur de La France Insoumise, les décisions du Conseil "*rappellent que les pires délires racistes de Macron et Le Pen sont contraires à nos principes républicains*". "*Je trouve très choquant que la droite dite républicaine se soit alignée comme elle l'a fait dans cette séquence sur les positions traditionnelles de l'extrême-droite*". "*Ils ont participé à une combine politicienne dans le dos de l'Assemblée nationale. Effectivement aujourd'hui, ils [en] payent le prix*". Mais le coordinateur ne cache pas en revanche son inquiétude face au texte final, qui conserve notamment un large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants, l'un des objectifs du ministre de l'intérieur. Et sans surprise, l'article sur les régularisations de travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, qui avait cristallisé les débats de l'automne, perdure aussi dans le texte. Il appelle donc l'exécutif à "*retirer*" la loi, tout comme la députée LFI Andrée Taurinya, qui assure que "*la lutte continue [...] pour que ce texte soit retiré*". "*L'ensemble [du texte] reste raciste et xénophobe*". Pour le premier secrétaire du Parti socialiste (PS) Olivier Faure, le gouvernement portera d'ailleurs "*comme une tache indélébile l'appel à voter*" la loi.

Le chef du groupe PS à l'Assemblée, qualifie cette censure de "*claque pour le gouvernement. Emmanuel Macron aura donc eu le déshonneur et la censure. Une mauvaise loi demeure. Retrait!*" Le gouvernement portera d'ailleurs "*comme une tache indélébile l'appel à voter*" la loi.

Du côté des associations aussi, on se réjouit de cette censure, même si la prudence reste de mise. "*C'est une victoire ce soir*", a réagi lors d'un rassemblement associatif près du Conseil constitutionnel le président d'Amnesty international. Mais l'ONG sera "*vigilante*" à ce que la partie du texte censurée "*ne revienne pas par la fenêtre*" avant la promulgation de la loi, a-t-il ajouté.

Beaucoup exige également le retrait pur et simple de la loi, même censurée par les Sages. "*On est soulagés de voir les articles concernant les étudiants étrangers censurés [...] Mais censurée ou pas, cette loi on n'en veut pas*", a clamé la secrétaire fédérale de l'Union étudiante.

La directrice générale de l'association France terre d'asile, a aussi exprimé son "*soulagement immédiat de voir censurées les mesures les plus hostiles aux étrangers*". "*Mais la faute morale reste immense et les dispositions maintenues vont durcir les conditions d'exercice du droit d'asile. Rien de réjouissant à tout cela*".

De son côté, la Fédération des acteurs de la solidarité, qui regroupe près de 900 associations et organismes, a fait part dans un communiqué de son "*soulagement*" mais assure maintenir "*sa vigilance et sa mobilisation*". L'organisation appelle le gouvernement à "*ne pas tenter de réintroduire par de nouvelles lois*" les dispositions n'ayant pas été censurées sur le fond.

L'Unicef demeure elle aussi "*préoccupée par le maintien de plusieurs dispositions qui, si elles n'ont pas été déclarées inconstitutionnelles, semblent toutefois incompatibles avec le respect des droits de l'enfant*", a déclaré sa présidente. Parmi ses principales inquiétudes : la création d'un fichier des mineurs non accompagnés présumés délinquants.

L'Auberge des migrants, basée à Calais, affirmait déjà, elle, quelques heures avant la décision : *"Quel que soit l'avis rendu, les relents xénophobes qu'elle a charriés resteront dans l'histoire de la V<sup>e</sup> république. La seule réponse valable est le retrait"*.

[https://st1.static.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank\\_mm/decisions/2023863dc/2023863dc.pdf](https://st1.static.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank_mm/decisions/2023863dc/2023863dc.pdf)  
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/loi-immigration-censuree-eric-ciotti-veut-une-reforme-constitutionnelle-plus-que-jamais-indispensable-2913281.html>

---

## Recours au Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a donné son avis sur la loi Immigration le 25 janvier 2024, soit un peu plus de trois semaines après son adoption par le Parlement. Dès l'adoption du texte, l'exécutif avait reconnu que certaines dispositions pouvaient être contraire à la Constitution. En attendant la promulgation de cette loi, qui durcit les conditions d'accueil et de résidence des étrangers, la mobilisation des opposants ne faiblit pas. La mobilisation contre la loi Immigration se mène sur plusieurs fronts à la fois. Juridique d'abord. Une cinquantaine **d'universitaires et de professionnels de terrain** ont planché sur ce texte et ont fait parvenir leurs contributions au Conseil constitutionnel. Les Sages rendront leur verdict le 25 janvier. Mais déjà, les professionnels soulignent les incohérences de cette loi. *"C'est un texte illisible qui se contredit parfois d'une disposition à l'autre et qui posera d'énormes problèmes d'applications. En fait, c'est une usine à fabrication de sans-papiers, une usine aussi à développement du contentieux des étrangers"*, assure un professeur de droit public à l'université de Grenoble, qui explique sa démarche. La mobilisation se joue aussi sur un front plus politique : 201 personnalités ont lancé dimanche un **appel à manifester le 21 janvier 2024** pour dénoncer, un *"tournant dangereux de notre République"*. Parmi les signataires : des artistes, des responsables associatifs ou encore des élus. Avant cela, syndicats, partis de gauche et ONG espèrent aussi mobiliser dans la rue **dimanche 14 janvier 2024**, pour tenter d'empêcher la promulgation de la loi.

**Plusieurs contributions extérieures ont été soumises au Conseil constitutionnel, saisi dans le cadre de la loi adoptée en décembre par l'Assemblée nationale. Forum réfugiés a participé à la rédaction de plusieurs d'entre elles.**

Suite à l'adoption définitive de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023, le Conseil constitutionnel a été saisi par le président de la République, la présidente de l'Assemblée, un groupe de plus de 60 députés, et un groupe de plus de 60 sénateurs, pour statuer sur la conformité du texte à la Constitution. Afin d'alimenter le travail du Conseil constitutionnel, des contributions extérieures (aussi appelées « portes étroites ») ont été rédigées conjointement par des universitaires, des syndicats, des associations et des organisations d'élus locaux. Forum réfugiés a participé à la rédaction des contributions sur l'asile et sur la rétention, et soutient également celle portant sur la protection sociale et l'hébergement d'urgence. Ces contributions soulignent l'inconstitutionnalité de nombreuses dispositions de la loi, que le Conseil constitutionnel devrait censurer. Ce dernier rendra sa décision le 25 janvier 2024. **S'il ne censure pas l'ensemble du texte**, la loi dans sa version validée par le Conseil constitutionnel sera ensuite **promulguée par le président de la République** et publiée au Journal officiel : dès le lendemain, les **mesures ne nécessitant pas de déclinaison réglementaire pourraient alors être mises en œuvre.**

<https://www.forumrefugiés.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1378-loi-asile-immigration-forum-refugiés-prend-part-aux-contributions-exterieures-adressees-au-conseil-constitutionnel>

**110 000 PERSONNES POURRAIENT PERDRE LEURS DROITS  
SOCIAUX**

Des chercheurs et des fonctionnaires de l'État ont publié une note de 17 pages vendredi

19 janvier 2024, dans laquelle ils sont catégoriques : la loi Immigration, votée au Parlement le 19 décembre dernier, instaure une "*préférence nationale*" sur "les prestations familiales et les allocations logement, qui cible de facto les personnes les plus précaires et les enfants". Il s'agit de la première étude à prendre le pouls social des mesures inscrites dans le texte de loi. Elle se fonde sur une contribution transmise au Conseil constitutionnel par plusieurs économistes ainsi que sur les chiffres de l'enquête "*revenus fiscaux et sociaux*" de l'Insee.

Alors que jusqu'à présent, les droits sociaux "*étaient des droits universels*" comme le rappelle le co-porte-parole de Nos services publics, certaines familles pourraient voir **leur revenu disponible diminuer de centaines d'euros par mois**, si la loi Immigration était mise en œuvre. Dans le détail, le texte prévoit de conditionner la quasi-totalité des prestations familiales et des allocations logement à une durée de présence en France : au moins cinq ans de résidence pour les exilés en situation régulière sans emploi, et 30 mois pour ceux qui travaillent - à l'exception de l'Aide personnalisée au logement (APL), une aide financière destinée à réduire le montant du loyer, qui fixe la condition de résidence à trois mois pour les étrangers avec emploi. Sauf que ce conditionnement, qui concerne uniquement les étrangers non-européens, risque d'aggraver fortement la pauvreté et les conditions de vie des plus précaires, et aura pour conséquence "*une création d'inégalité de traitement à situation sociale identique*".

### **Dans "l'hypothèse maximale", 700 000 personnes pourraient être concernées**

Constat encore plus alarmant : parmi les 30 000 enfants concernés par la préférence nationale, un sur deux pourrait basculer dans l'extrême pauvreté si la loi entrait en vigueur, selon les estimations de l'étude. Le collectif évoque plusieurs exemples en situation réelle pour bien comprendre. L'un des plus frappants est celui de deux enfants français d'un an, nés en France. Ils ont deux parents, leur foyer est dans la même situation économique. "*Néanmoins, parce que les parents de l'un ne sont pas Français, la différence entre ces deux enfants à la fin de chaque mois pour le foyer serait de 500 euros en moins d'allocations familiales et de prestation d'accueil du jeune enfant*". La loi Immigration pourrait donc affecter des enfants français "*simplement en raison de leurs origines et de la nationalité de leurs parents*", dénonce le porte-parole. Ces quelques exemples illustrent d'autant plus l'impact du projet de loi sur la société : à chaque fois, "*la situation de la personne française ne s'est pas améliorée – elle est restée identique. Mais celle des personnes étrangères touchées par la loi s'est très fortement détériorée*". Aussi, le chiffre des **110 000 personnes affectées** est une fourchette "*basse*", calculée sur l'hypothèse d'un ménage dont les deux conjoints sont étrangers. Dans "*l'hypothèse maximale*", intégrant des familles monoparentales ou des couples dont l'un des conjoints serait Français, **700 000 personnes** pourraient être concernées.

### **Remise en cause du principe d'universalité**

Surtout, d'après le collectif, cette logique de préférence nationale est en contradiction totale avec les principes constitutionnels "**d'égalité et de non-discrimination**" qui composent la République. "*Au motif de "décourager" la venue des personnes étrangères au nom d'un "appel d'air" que réfutent tous les travaux sur le sujet, ces mesures remettent fortement en cause le principe d'universalité et accroissent les conditions nécessaires pour bénéficier des mesures de lutte contre la pauvreté*", assure le rapport. Depuis l'adoption de la loi, de nombreuses manifestations ont lieu dans tout le pays pour réclamer son retrait. Car au-delà du bilan comptable dressé par le collectif, plusieurs associations, syndicats et une partie de la gauche dénoncent une bascule "*morale*" du gouvernement, accusé d'avaliser avec cette loi les thèses de l'extrême droite. "*Il nous semble que le droit à la dignité universelle, le droit à l'égalité, font partie de la devise républicaine. On espère que le Conseil constitutionnel pourra se prononcer sur ces questions-là*".

[https://files.umso.co/lib\\_ufoFEvhIRMwfiNFx/1406wnygn4ay8nnp.pdf](https://files.umso.co/lib_ufoFEvhIRMwfiNFx/1406wnygn4ay8nnp.pdf)

## MARCHES CONTRE LA LOI IMMIGRATION : 14, 19, 20 ET 21 JANVIER 2024

**Le 14 janvier 2024**

**25 000 personnes**, selon les organisateurs, ont manifesté le **14 janvier 2024** en défilant à Paris, dans le froid et au son des percussions : *"Les lois Macron, les lois Darmanin, on n'en veut pas"*. En tête du cortège, de nombreux sans-papiers, dont les espoirs de régularisation dans les secteurs en tension ont été douchés. *"Nous demandons le retrait pur et simple de la loi Darmanin. Cette loi est contre nous, les immigrés, même ceux qui ont la nationalité française. Parce qu'en cas de faux pas, nous pouvons être renvoyés dans notre pays d'origine et repartir de zéro"*, dénonce la porte-parole du collectif de sans-papiers de Paris, une ancienne aide à domicile à la retraite. *"C'est une loi raciste, faite pour nous maintenir dans la précarité et nous criminaliser, cette mobilisation n'est qu'un début"*, renchérit le collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), alors que d'autres rassemblements sont prévus dimanche prochain. Plus de **400 collectifs, associations, syndicats et partis politiques, avaient appelé à manifester** contre un texte qui *"reprend de nombreuses idées de l'extrême droite"*. Le texte restreint le versement des prestations sociales pour les étrangers, instaure des quotas migratoires, remet en question l'automaticité du droit du sol et rétablit un *"délit de séjour irrégulier"*. Il prévoit également la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour homicide volontaire contre toute personne dépositaire de l'autorité publique. *"On n'attend rien de la décision du Conseil constitutionnel. Il va sans doute enlever certains articles, mais nous, on demande le retrait total"*, rappelle un responsable de la Marche des solidarités. La **cheffe des députés La France insoumise**, présente à Paris, abonde en réclamant le *"retrait pur et simple de la loi immigration qui défigure l'identité républicaine de la France"*.

C'est le même message qu'ont repris partout en France les opposants, comme à Grenoble (400), à **Lyon où ils étaient entre 2 300 personnes** (préfecture) et 3 000 (organisateur). À **Bordeaux, ils étaient 2 000 à 3 000 personnes**, selon des journalistes de l'AFP. Ailleurs, la police a **compté 1 600 manifestants à Rennes, 500 à Strasbourg**, où une banderole de tête réclamait la *"régularisation de toutes les sans-papiers"*. Avant la décision des Sages du 25 janvier 2024, un **nouvel appel contre la loi** a été lancé par plus de **200 personnalités**, pour le 21 janvier 2024. Acteurs, écrivains, journalistes, syndicalistes dont les cheffes de file de la CFDT et de la CGT, appellent à battre le pavé contre une loi *"rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur projet de 'préférence nationale'"*. *"Dans cette loi, il y a des problèmes juridiques parce qu'elle est en rupture complète avec les principes qui fondent notre République"*.

---

**Les étudiants à Paris, le 19 janvier 2024**

Plusieurs lycées ont fait l'objet de **blocage** vendredi 19 janvier 2024. Dans la matinée, les entrées de quelques établissements parisiens étaient occupées par une centaine de lycéens et étudiants opposés à la loi immigration. Une centaine d'entre eux a ensuite défilé dans les rues de la capitale, scandant leur désaccord. Selon le rectorat de Paris, des blocages filtrants ont eu lieu dans cinq lycées de la capitale: Hélène-Boucher et Maurice-Ravel (XXe arrondissement), Voltaire (XIe), Victor-Hugo et Simone-Weil (IIIe). Au lycée Hélène-Boucher, quelques dizaines de jeunes ont bloqué l'entrée de leur établissement avec des poubelles, brandissant des pancartes telles que *«Contre la loi immigration»* ou *«Loi immigration: portes ouvertes à l'extrême droite»*. Même situation au lycée Maurice Ravel, à proximité, où des élèves avaient accroché des banderoles *«OQTF pour Darmanin»* ou encore *«Liberté, égalité, même sans papiers»*. *«C'est une loi qui vise la préférence nationale, loi abominable»*, a témoigné une élève de 16 ans à Hélène-Boucher. *«On est là pour montrer que la jeunesse ne supporte pas cette loi»*. *«Ça fait longtemps que je suis sur des luttes de migrants, ça fait cinq ans que je milite. Ce qui est en train de se jouer, c'est la "fascisation" de la société»*, renchérit un étudiant, 23 ans, en philosophie à Paris-8. Lycéens et étudiants se sont ensuite rassemblés en fin

de matinée pour une manifestation non déclarée dans les rues de Paris au départ de la place de la Nation. La manifestation a été dispersée par une intervention de la police.

<https://etudiant.lefigaro.fr/article/lycee/a-paris-des-jeunes-bloquent-leurs-etablissements-pour-protester-contre-la-loi-immigration-20240119/>

---

### Le 21 janvier 2024, en France 75 000 ou 150 000 manifestants

**Quelque 75 000 manifestants**, selon le ministère de l'Intérieur, **150 000 pour la CGT** d'opposants à la loi immigration sont descendus, dimanche 21 janvier 2024, dans les rues de Paris, Bordeaux, Toulouse, Lille et ailleurs en France pour maintenir la **pression contre la promulgation d'un texte** qui consacre, selon eux, la victoire idéologique "*de l'extrême droite*" avant la décision du Conseil constitutionnel, le 25 janvier 2024, - sauf censure complète et surprise par les Sages ? - En se ralliant à l'appel lancé initialement par 201 personnalités, les opposants veulent rassembler au-delà de la sphère militante traditionnelle pour faire pression sur l'exécutif, qui pourrait promulguer rapidement le texte voté mi-décembre. **Plus de 160 marches** étaient prévues dans toute la France. Entre 3 000 et 4 000 manifestants selon les organisateurs, ont défilé dans les rues de **Toulouse** samedi. Plusieurs centaines de personnes se sont réunies à **Metz** dimanche matin. À **Caen**, les syndicats ont revendiqué dimanche matin entre 1 500 et 2 000 manifestants. À **Rennes**, 2700, à **Nantes**, 3000 personnes, 900 à **Quimper**, mais aussi à **La Roche-sur-Yon**, à **Laval**, **Angers**, **Cholet**, etc. 1500 à **Dijon**, 300 à **Nevers**, environ 500 personnes se sont réunies à **Auxerre**, et **Avallon** 80 à **Sens**, 800 opposants au texte se sont réunis à **Autun**, **Chalon-sur-Saône**, **Cluny**, **Mâcon**, 80 au **Creusot**, Grenoble (500), **Carcassonne** (200), **Sélestat** (100), **Mulhouse** (250), **Belfort** (300), **Montbéliard** (150) ; à **Groix** et 85 à **Belle-Île**, 1 800 à **Strasbourg**, en présence de la maire de Strasbourg et de deux députés (EELV) et LFI). Ou 3 500 à **Lyon**, avec le refrain ; « Papiers pour tous, et plus de police à nos trousse. Droit de vivre et de travailler, en France, pour tous les immigrés. » où le maire écologiste de la ville était présent. 2 500 à **Bordeaux**, 800 à **Nîmes**, 150 à **Narbonne**, mais aussi à **Toulon**, **Digne-les-Bains** et **Draguignan**. Une centaine manifestait à **Cayenne**. 100 à **Nogent-le-Rotrou**, la veille 250 à **Chartres**. La **manifestation parisienne**, qui s'est élancée en début d'après-midi de la place du Trocadéro, quelques milliers de personnes étaient présentes dès le départ, avec plusieurs responsables de gauche. La préfecture de police y a comptabilisé 16 000 participants. La CGT, 25.000. On trouve toutes les villes où s'est tenu une manifestation à : <https://21janvier.fr/>



*"Ça fait mal de voir qu'on nous a vendu le barrage républicain et que finalement le gouvernement calque le programme du Rassemblement national"*, a déploré un lycéen en région parisienne. Des responsables politiques

(LFI), (Ecologistes), (PCF) et (PS) ont fustigé un exécutif "*qui a ouvert le pont levé aux idées de l'extrême droite*", selon le premier secrétaire du PS. "*Cette loi c'est une rupture avec les principes français depuis 1789 pour le droit du sol et depuis 1945 pour l'universalité de la protection sociale*", a expliqué la secrétaire générale de la CGT, qui a appelé à la mobilisation avec son homologue de la CFDT. "*À travail égal, salaire égal, et ne faisons pas de distinction entre les travailleurs en fonction de leur origine ou de leur couleur de peau*" demandait un responsable politique. Au milieu des pancartes brandies par les manifestants, "*Immigration une chance pour la France*", "*La France est un tissu de migration*", un Sénégalais de 59 ans, intérimaire dans le bâtiment, apprécie un "*soutien important*" mais "*aussi logique*". "*On forme une seule et même société : sans nous, le pays ne*

*fonctionnerait pas, c'est nous qui nous levons à 5 h du matin pour aller travailler dans le bâtiment, pour sortir les poubelles... même les bureaux des préfectures qui nous refusent les papiers, c'est nous qui les nettoions !",* observe l'ouvrier qui dispose d'un titre de séjour temporaire. *"Cette loi est une dérive vers l'extrême droite, sur le plan politique",* a observé l'ancien ministre RPR et ex-Défenseur des Droits présent à Paris, *"et sur le fond vers la préférence nationale, qui n'est pas conforme à nos principes fondamentaux et constitutionnels."*

### **Texte controversé**

**Les auteurs de l'appel** à manifester, dont de nombreuses personnalités du monde de la culture, demandent au président de la république de **ne pas promulguer la loi**. En cause, les nombreux ajouts du Parlement au texte initial du gouvernement, donnant une coloration très à droite à cette loi qui devait initialement reposer sur deux volets, l'un répressif pour les étrangers "délinquants", l'autre favorisant l'intégration. Désormais, le texte comprend de nombreuses mesures controversées, comme le durcissement de l'accès aux prestations sociales, l'instauration de quotas migratoires, ou le rétablissement du "délit de séjour irrégulier". Interrogée dimanche dans l'émission "Questions politiques" diffusée simultanément sur France Inter, FranceinfoTV et Le Monde, la **ministre déléguée à l'Égalité hommes/femmes a nié** que le texte mette en place "**la préférence nationale**". La ministre a renvoyé à ses opposants la responsabilité de la montée du RN qui arrive actuellement en tête des sondages pour les futures élections européennes. *"Instiller l'idée qu'on est en train de reprendre les thèses et les thèmes du Rassemblement national, là, c'est sûr, on leur donne une victoire idéologique",* a-t-elle déclaré. Cependant, le texte comprend de nombreuses mesures controversées, comme le durcissement de l'accès aux prestations sociales, l'instauration de **quotas migratoires**, ou le rétablissement du « **délit de séjour irrégulier** ».

## **MEDECINS ETRANGERS**

Des médecins étrangers se sont mobilisés à Paris devant le ministère de la Santé jeudi 18 janvier 2024 pour réclamer leur maintien en poste et la régularisation de leur situation administrative. À cause de conditions météorologiques entraînant la suppression de plusieurs trains, ils étaient moins nombreux que prévu, mais les quelques dizaines présents ont bien donné de la voix sous les fenêtres de leur ministère pour demander la régularisation de tous les Padhue, les praticiens titulaires d'un diplôme obtenu hors Union européenne. Un médecin généraliste de formation est arrivé du Congo-Brazzaville il y a moins d'un an. Marié à une Française, il n'a pas de problèmes administratifs, mais beaucoup de ses confrères sont dans une situation stressante. *"Ils sont tout le temps stressés, ils ne peuvent pas vraiment avoir de projets à long terme. Je connais un ami, par exemple, il ne peut pas aller voir sa famille dans son pays parce que son visa a expiré depuis octobre. Il l'a renouvelé, sauf que depuis, [le visa] n'est toujours pas sorti, et il n'est valable que six mois et chaque six mois, il faut le renouveler."*

### **2 000 à 3 000 médecins étrangers risquent d'être licenciés**

Solidaires de leurs confrères étrangers, des praticiens français sont à leurs côtés comme le chef du service de soins intensifs au CHU de Grenoble. *"Oui, je suis là par solidarité, mais je ne suis pas seulement là par solidarité, je suis là aussi pour mon intérêt propre, parce que mon intérêt, c'est que je puisse hospitaliser des malades, et pour ça, j'ai besoin de lits, et il se trouve que les collègues font le même boulot que nous – tiennent les services, tiennent les consultations, tiennent les listes de garde – et ça va nous impacter, donc on ne tiendra pas."* Ces médecins, comme l'a rappelé le président de la république mardi 16 janvier 2024, lors de sa conférence de presse, *"tiennent parfois à bout de bras les services de soins en France"*. Ils sont en effet plusieurs milliers à exercer dans les hôpitaux français où ils représentent environ **un quart des effectifs**. Depuis le 1er janvier 2024, selon les syndicats, **2 000 à 3 000 médecins** étrangers qui exercent dans des établissements français **risquent d'être licenciés** de leur poste faute de renouvellement de leur contrat. Depuis plus de 20 ans, la désertification médicale a conduit de nombreux établissements de santé à recruter des

médecins diplômés en dehors de l'Union européenne (UE). Très mal rémunérés et précaires, ils pouvaient espérer obtenir une "autorisation de plein exercice" après une procédure complexe de plusieurs années.

### **Un régime temporaire supprimé en décembre**

Ces praticiens diplômés hors UE doivent en principe passer un concours sélectif, appelé "épreuves de vérification des connaissances", puis suivre un parcours de consolidation de compétences de deux ans à l'hôpital, avant de voir leur dossier examiné en commission. Mais un régime dérogatoire a longtemps existé, permettant aux hôpitaux de recruter des non-lauréats sous divers statuts très précaires, rémunérés entre 1 500 et 2 200 euros net par mois. Ce régime temporaire, plusieurs fois prolongé, s'est définitivement éteint au 31 décembre 2023. Impossible aujourd'hui de renouveler leurs contrats. Ils devaient tous réussir les épreuves requises cette année pour continuer à exercer. "Sauf qu'avec 10 000 candidats au concours - dont une partie inscrits de l'étranger - pour 2 700 postes ouverts, c'est impossible". Venu d'Algérie, un diabétologue travaille depuis 2019 en France, il est le vice-président de l'association Ipadec, Intégration des praticiens à diplôme hors Union européenne. "Mon contrat a expiré hier et je n'ai toujours pas de réponse pour [mon] renouvellement ! Le président de la République promet de nous régulariser, sauf qu'officiellement, on n'a pas de texte qui nous permet de continuer l'exercice de notre noble métier, qu'on exerce dignement depuis des années. "Sur le terrain, on est 2 000 médecins qui ne sont pas régularisés jusqu'à ce jour, malgré le discours du président de la République. On se pose des questions sur notre sort : qu'est-ce qu'on va devenir demain ? Et pour certains qui ont été licenciés le 31 décembre, qui ont reçu des OQTF [Obligation de quitter le territoire français], on se pose vraiment cette question du manque de personnel médical alors qu'aujourd'hui, en France, on licencie et on donne des OQTF à des médecins qui sont prêts à exercer leur métier. Des gens sont payés entre 1 400 et 2 000 euros, c'est juste indigne par rapport à leur dévouement total au sein des hôpitaux français."

## **LES CHIFFRES DE L'IMMIGRATION POUR 2013**

En 2023, la France a délivré **323 260 premiers titres de séjour**, un chiffre en hausse de 1,4% par rapport à 2022, tandis que les expulsions ont fortement augmenté, a annoncé jeudi le ministère de l'Intérieur.

D'après le rapport annuel sur l'immigration rendu public par le ministère de l'Intérieur jeudi 25 janvier 2024, les **titres de séjour étudiants sont restés quasi stables (+1%)** à 103 500 en 2023, ce qui en fait le premier motif de délivrance, tandis que ceux **délivrés pour motif familial ont diminué de 5%** à 91 000. En revanche, les titres de séjour **délivrés pour motifs économiques ont progressé de 5%** pour atteindre 54 630 l'an dernier.

Les **régularisations de personnes sans papiers ont, elles, été quasi stables (+0,3%)** à 34 400. Cela comprend une hausse de 5% des travailleurs sans papiers régularisés, à 11 411, alors que la régularisation par le travail (au cas par cas, sous la responsabilité des préfets) est l'un des volets de la loi sur l'immigration votée en décembre.

### **"Les chiffres de l'immigration 2023 reflètent nos priorités politiques"**

Au total, les **pays du Maghreb** ont représenté **un tiers des titres de séjour** délivrés, avec, dans l'ordre : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. "Les chiffres de l'immigration 2023 reflètent nos priorités politiques", a assuré le ministre de l'Intérieur, se félicitant d'une "augmentation très importante **des expulsions**". Celles-ci ont en effet augmenté de 10% en 2023 pour dépasser la barre **de 17 000**, selon le rapport. Une hausse notamment "liée à la reprise de la coopération consulaire avec l'Algérie", dont les ressortissants sont les premiers éloignés (2 562, +36%), selon le ministère de l'Intérieur. Dans le détail, les éloignements forcés vers des pays tiers ont augmenté de 13% à 5 700 personnes. Il s'est aussi félicité des "**4 686 étrangers délinquants renvoyés dans leur pays d'origine** en 2023 contre 3 615 en 2022 (soit +30%)". Par ailleurs, **61 640 personnes ont acquis la nationalité**

**française** (-22%) l'an dernier, ce qui représente, selon le ministère, "*le chiffre le plus faible depuis 2018*" et s'explique par un "*rehaussement du niveau de maîtrise de français exigée depuis 2020*". Enfin, le ministère fait état de 145 522 premières demandes d'asile (+6%), une hausse "*nettement inférieure à la moyenne européenne*" et notamment à l'Allemagne qui a connu une augmentation de 51% des dossiers.

Mardi 23 janvier 2024 déjà, l'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) avait fait état d'une hausse de 8,6% des demandes d'asile, au niveau historique de 142 500 dossiers. Ces chiffres ont été publiés peu avant la décision du Conseil constitutionnel sur le projet de loi Immigration.

## **LES VILLES ACCUEILLANTES**

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, rejoint l'Alliance "Welcoming International".

Le réseau français des Villes accueillantes comprend plus de 80 collectivités locales (<https://www.anvita.fr/fr/nos-membres/territoires/>) qui mobilisent, **défendent et soutiennent les nouveaux arrivants et les populations vulnérables** en France en leur offrant un accueil inconditionnel. En tant que partenaire de l'Alliance, l'ANVITA rejoint un groupe de réseaux nationaux de villes et d'institutions de la société civile du monde entier qui rendent leurs territoires plus accueillants. La directrice de Welcoming International, a déclaré : "*Nous sommes ravis de compter ANVITA parmi les réseaux nationaux d'accueil de plus en plus nombreux dans le monde. L'ANVITA et ses 80 municipalités membres ont démontré comment accueillir efficacement, avec compassion et pour le plus grand bénéfice de la société dans un environnement politique complexe en France et dans l'Union européenne. Nous sommes impatients d'apprendre d'eux dans le cadre de notre Alliance internationale pour l'accueil*".

La co-présidence de l'ANVITA, composée d'un, député européen, et de la maire de Strasbourg, a déclaré : "*Le contexte national est très préoccupant en France, nous sommes très enthousiastes à l'idée de faire partie d'une alliance mondiale de villes et de territoires accueillants. Nous avons besoin d'être en lien avec nos homologues dans d'autres pays, en échangeant des outils, des pratiques et des actions de plaidoyer. Il est également crucial de démontrer que la France est un pays accueillant, localement, dans nos territoires.*"

Avec l'adoption récente de la loi controversée sur l'immigration et la montée du sentiment anti-immigration en France, la participation de l'ANVITA à l'Alliance internationale pour l'accueil renforce le discours des territoires accueillants et reflète l'importance de la collaboration au-delà des frontières, un thème qui résonnera lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024 en France et qui sera repris par l'ANVITA et l'Alliance Welcoming International lors du Forum Mondial sur la Migration et le Développement qui se tiendra à Genève, en Suisse.

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/nos-projets/view/lanvita-rejoint-welcoming-international>

## **MINEURS NON ACCOMPAGNES**

Fin 2023, plusieurs départements ont décidé de limiter l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA), considérant qu'ils n'étaient plus en capacité de faire face à l'arrivée croissante de ces jeunes migrants. **Mise à l'abri, évaluation de l'âge, accueil et accompagnement des jeunes protégés et suivi après 18 ans** : la mobilisation de moyens financiers et humains est en effet conséquente, de l'ordre de **2 milliards d'euros par an pour les départements**. Si ces derniers souhaitent continuer à mettre en œuvre cette politique, ils demandent un engagement bien plus fort de l'État et une solidarité à l'échelle européenne. C'est ce qu'a exposé le président de la *collectivité européenne d'Alsace* et vice-président de *Départements de France*, lors d'une conférence de presse destinée à présenter le fonctionnement et les enjeux de l'accueil des MNA en protection de

l'enfance. *"Selon les estimations, les départements auront accueilli 17.000 MNA supplémentaires sur le sol français en 2023 (ce qui porterait leur nombre à 44.000 sur le territoire)". "On craint que le phénomène ne cesse de s'amplifier. C'est bien que l'on assume cette mission, mais pour le compte de l'État. La charge financière devrait être assumée au titre de la solidarité nationale"*. Actuellement, la participation de l'État au coût total de la prise en charge des MNA est minoritaire (100 millions d'euros pour 2024, soit 5% du coût total. En Alsace, la collectivité continue à soutenir un jeune MNA qui atteint l'âge de 18 ans et qui n'a pas accès, comme un jeune Français, aux aides de droit commun. L'appui concerne en particulier la recherche d'un logement et l'obtention d'un titre de séjour pour permettre au jeune de conserver son emploi. *"Quand on a investi trois ans, quatre ans, c'est quand même du gâchis que les jeunes se retrouvent ensuite dans l'impossibilité de travailler alors qu'ils s'étaient intégrés"*. Il y a une "volonté manifeste" des MNA d'apprendre le français, de se former, de trouver un emploi rapidement et de s'intégrer, cela *"dans 90% des situations"*. A tel point que les services du département seraient régulièrement sollicités par des patrons cherchant à recruter des MNA comme apprentis.

La CEA est par ailleurs en train de mettre en place un parcours d'*"accompagnement à la vie citoyenne"* en quatre modules (les valeurs de la France, la place de la femme, la laïcité et l'Alsace) pour aider les MNA à *"comprendre les codes pour s'établir sereinement"*, expose le vice-président. Pour ce dernier, il s'agit plus globalement pour la collectivité de *"passer d'une politique de protection de l'enfance à une politique de promotion de la jeunesse"*.

### **Les MNA en Alsace**

La collectivité européenne d'Alsace (CEA) demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et de compenser intégralement le coût de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés. Le nombre de jeunes de moins de 18 ans qui arrivent de l'étranger est en effet en pleine explosion en Alsace. +30% d'arrivées en un an (en 2023 par rapport à 2022). La CEA s'occupe aujourd'hui de 910 mineurs étrangers (à noter que 60% des demandes de prises en charge sont refusées car l'arrivant est considéré comme majeur). Un chiffre qui a bondi en un an. L'an dernier ces jeunes sont venus essentiellement de trois pays. Tunisie, Afghanistan et Côte d'Ivoire. Leur moyenne d'âge globale est de 16 ans. Mais de plus en plus de très jeunes filles débarquent en Alsace. Certaines n'ont alors que 12 ans. La CEA dit avoir été proche de la rupture début décembre 2023, face aux besoins d'hébergement pour ces mineurs. Car les départements sont tenus de les mettre à l'abri puis d'évaluer leurs besoins et les orienter. *"Sur la mise à l'abri systématique on a été en grande tension en fin d'année 2023 car trouver des places est très difficile. Le système hôtelier était en plus inutilisable avec la situation touristique en Alsace. Cette augmentation massive et qui va se poursuivre nous impose de créer des places tout le temps"* déplore le directeur de l'aide sociale à l'enfance à la CEA.

Le budget de l'aide sociale à l'enfance de la CEA a pourtant augmenté de 100 millions d'euros en 5 ans. Pour s'établir à 350 millions dont 22.4 millions consacrés à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Des crédits en hausse, mais les finances de la collectivité ne sont pas inépuisables estime le président de la CEA. Qui en appelle à l'Etat. *"On est passé de 400 à 910 mineurs non accompagnés. Ce phénomène, avec cette augmentation, nous ne pourrions pas continuer à l'assumer à l'avenir si cela continue à augmenter à ce niveau-là. Moi je peux vous dire, au mois de décembre 2023 il y a eu des situations avec des arrivées nombreuses, et je ne savais pas où loger les enfants. A un moment donné, la mariée ne peut pas donner plus que ce qu'elle a. Il y a donc le volume. Et il y a les coûts. On a besoin d'une contribution financière de l'Etat. Les mineurs non accompagnés, cela représente 22 millions d'euros. Aujourd'hui, moi je considère que ce sont des mineurs étrangers qui relèvent de la politique migratoire de l'Etat. Et donc à ce titre, on devrait avoir une compensation totale du coût. Aujourd'hui la contribution de l'Etat pour l'Alsace, c'est 600.000 euros, donc vous voyez, le compte n'y est pas"* explique-t-il.

La prise en charge par la CEA dure en moyenne 2 ans. Elle permet à ces enfants d'apprendre le français et de se former. Après deux ans suivis par l'aide sociale à l'enfance, 9 ex

mineurs non accompagnés sur 10 trouvent du travail, bien souvent dans des secteurs en tension de la restauration ou le bâtiment. Mais tout cela est coûteux **50.000 euros par enfant et par an**. Et les mineurs non accompagnés représentent aujourd'hui 20% des jeunes gérés par l'aide sociale à l'enfance. La CEA ne compte pas se désengager de ses obligations liées à l'accueil des mineurs non accompagnés. Elle va d'ailleurs inclure dans l'accueil de ces jeunes un accompagnement à la vie citoyenne, pour leur enseigner la France, ses valeurs, et la laïcité. Elle suit aussi 472 jeunes majeurs, ex mineurs étrangers.

<https://www.banquedesterritoires.fr/mineurs-non-accompagnes-quelle-que-soit-notre-bonne-volonte-ne-pourra-pas-faire-face>

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/mineurs-etrangers-non-accompagnes-en-alsace-le-nombre-d-arrivees-explose-de-plus-de-30-7330423>

## AIX-EN PROVENCE

le collectif AGIR a aidé plus de 500 demandeurs d'asile depuis 2015 : aide au logement, aide aux démarches administratives, apprentissage du français... Il vient de publier le récit de ses quelques huit années d'accompagnement des migrants aux éditions l'Harmattan : **"L'hospitalité au cœur d'une aventure aixoise"**. La décision du conseil constitutionnel était très attendue.

### "La loi fait du migrant un bouc émissaire"

Une bénévole : *"Aix n'est pas seulement une ville de la bourgeoisie aisée. Elle est beaucoup plus complexe et beaucoup plus riche et diverse. Il y a un terreau d'associations qui ont une expertise de l'accueil de l'étranger"*. Quand elle a participé à la création d'AGIR, elle a voulu trouver des hébergements à ceux que *"l'Etat laissait dans la rue alors que le droit imposait de les loger"*. Selon elle, cette loi "immigration" est un symptôme : *"L'immigré est le bouc émissaire. On charge celui qu'on ne connaît pas, l'autre. On l'accuse de tous les maux du monde. Le migrant est forcément un délinquant, quelqu'un qui vient profiter de notre système, prendre nos emplois... Je ne suis pas en train de dire que tous les migrants sont absolument formidables mais ceux que nous rencontrons traversent des situations dramatiques et je me demande si les "bons Français" seraient capables de les vivre. Aucun n'est là par plaisir"*. *"Je pense très très fort à une jeune femme qui a mis tant d'énergie à sortir d'un réseau de prostitution. Elle est chez nous avec un enfant qu'elle a eu durant son parcours d'exilée. Et comment va-t-elle faire désormais pour faire venir son fils aîné ?"* C'est la réalité des réfugiés qu'il va bien falloir accompagner, et non pas refuser. Le réchauffement climatique et les guerres dans le monde ne sont pas en diminution. Il y aurait eu 145.000 demandes d'asile l'an dernier en France.

### Un migrant refuse d'être stigmatisé

Actuellement hébergé à Aix-en-Provence depuis septembre 2023, un guinéen, 32 ans, a fui son pays en mai 2023. Il participait à des manifestations contre le régime. Plusieurs de ses compagnons ont été envoyés en prison. *"Le porte-parole du gouvernement nous a dénoncés publiquement. Il a mis nos vies en danger"*. Il a fui, direction la Sierra Léone, la Hongrie, Paris, Marseille, puis Aix-en-Provence. Il est très inquiet de ce qui va changer avec ce texte et surtout de l'image hostile au migrant. *"Cette loi ne va pas avec les valeurs de la République française. Je ne comprends pas tous ces changements. Elle va rendre la vie plus difficile pour nous et c'est déjà compliqué"*. Déterminé, le jeune homme tient à prendre la parole pour infirmer un certain nombre d'accusations qui stigmatisent les migrants. *"Ici en France, tu peux critiquer ton gouvernement et rentrer tranquillement chez toi. Les autorités savent bien que ce n'est pas le cas partout. Je ne suis pas venu ici pour profiter de votre économie. Je gagnais bien ma vie et depuis que je suis là, je ne gagne rien. J'ai quitté ma femme et ma mère âgée. Quand je pense à tout ça, bien sûr que je veux revenir chez moi. Mais ce serait trop dangereux. C'est une douleur. C'est très douloureux"*.

Un bénévole est saisi par l'extrême violence subie durant leur exode par les migrants que l'association accompagne. Beaucoup ont été torturés dans leur pays ou tout au long de leur parcours, l'une des pires "étapes" du voyage étant la Libye. Les femmes sont les plus exposées, beaucoup ont

été violées, prises pour cible par des réseaux de prostitution. **"La loi est une nouvelle violence sociale qu'on leur inflige. Je trouve aberrant ce texte qui va les empêcher de travailler. Nous nous occupons de ceux qui sont demandeurs d'asile. Certains obtiennent ce droit. Les autres finissent dans les interstices de notre société et travaillent au noir, ils participent à l'économie de notre pays qu'on le veuille ou non, c'est une réalité"**. Ces discours et cette aide heurtent une partie de la population. Ce livre d'AGIR va inévitablement provoquer des réactions très vives. Il le déplore. **"Il y a une montée de l'intolérance, causée par des manipulations politiques. Mais, on a aussi de la solidarité. Nous avons 500 adhérents-donateurs et 1.200 sympathisants qui nous suivent. Ce n'est pas rien"**.

Lire le livre de cette association revient à plonger dans une réalité plus complexe que les stéréotypes véhiculés par les réseaux sociaux. Il permet aussi de connaître les difficultés des aidants. Avant le Covid, une cinquantaine de personnes du pays d'Aix acceptait d'accueillir ces exilés. Ils ne sont plus qu'une dizaine. Le virus a aussi marqué un repli sur soi et des peurs de l'étranger. Et les accueillants sont le plus souvent très âgés.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/loi-immigration-un-collectif-d-aide-aux-migrants-a-aix-en-provence-reagit-7660861>

## AVIGNON

L'association Rosmerta s'indigne car le Département de Vaucluse **ne respecte pas les décisions des juges** pour accueillir des prise en charge en urgence de jeunes mineurs isolés. Rosmerta indique que quatre jeunes disposent d'un jugement favorable pour la prise en charge jusqu'à la majorité mais qui ne sont pas accueilli. Selon Rosmerta, un référé impose au département d'effectuer l'accueil et le condamne à 100 euros par jour pour manquement. Le Département de Vaucluse a indiqué qu'il ne réagirait pas à ce sujet.

Vendredi matin 19 janvier 2024, trois jeunes hommes sont allés sonner avec l'association Rosmerta au pôle Solidarité du département à Avignon. ils avaient en main les décisions des juges des enfants. Une personne de la commission juridique de Rosmerta les accompagnait. Elle s'interroge car **"le juge des enfants reconnaît leur minorité et ordonne leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils ont 15, 16 et 17 ans. Nous avons fait toutes les démarches : ils ont une carte consulaire ou un passeport"**. La réunion avec un chef de service aura lieu sans la presse : une demi-heure pour expliquer à Rosmerta et aux trois jeunes que **le Département fait appel de la décision des juges**. Pour l'institution, ces jeunes sont majeurs.

L'argument est irrecevable : **" le département conteste leur minorité ! À partir du moment où le Département pense que ce ne sont pas des enfants, il n'applique pas la décision des juges. C'est vraiment extrêmement grave ! On enseigne à l'école "Liberté, Égalité et Fraternité" et nous sommes face à un responsable de l'ASE en Vaucluse qui nous répond "ben non, il y a une décision des juges mais nous ne sommes pas d'accord". Mais normalement, une décision de justice devrait être appliquée. Le Département doute de la procédure de prise de décision du juge, mais en attendant, il y a une décision qu'il faut respecter !" L'accueil des mineurs est saturé, le Département le reconnaît. Il a expliqué à Rosmerta que "l'accueil, c'est au jour le jour car ils ont eu des arrivées hier. Ils font comme ils peuvent. Quand ce n'est pas saturé, ils ouvrent, quand c'est saturé, ils ferment. Aujourd'hui vendredi, c'est fermé."**

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/le-departement-de-vaucluse-ne-respecte-pas-les-decisions-des-juges-pour-accueillir-des-jeunes-mineurs-isoles-7071845>

## BOURGES

### Ateliers de français pour faciliter l'intégration des personnes étrangères

Depuis le mois d'octobre 2023, la médiathèque de Bourges organise des ateliers de français pour faciliter l'intégration des personnes étrangères. Ils se tiennent toutes les trois semaines, en complément des cours de français obligatoires prodigués par les associations locales et l'objectif est d'amener de la convivialité, de la confiance en soi tout en mettant en pratique **un français du**

**quotidien.** Deux agents de la médiathèque sont à l'origine de ce projet. Les élèves sont Mexicain, Afghan, Ukrainien, Allemand, Algérien... En France depuis quelques mois, pas très à l'aise avec la langue française, ils suivent généralement deux heures de cours de français par semaine, une formation obligatoire. Ils **viennent dans ces ateliers en plus pour progresser plus vite** : *"On parle un peu de tout, cela peut être de leur métier dans leur pays, bien sûr de soi-même. C'est important qu'ils parlent de chez eux, de leurs spécialités culinaires par exemple. C'est aussi un échange et un enrichissement culturel."*

**Pas de livre ici** car tout repose sur la conversation : *"cela leur permet de ne plus avoir peur de parler même s'ils ne maîtrisent pas encore très bien le français. On est là pour rendre leur conversation plus fluide, dans la vie de tous les jours. Généralement, ils restent avec leur communauté ou leur famille quand ils sortent des cours obligatoires et ne mettent pas forcément en pratique leurs nouvelles connaissances. Ce qui constitue un frein pour progresser en français, et même pour les démarches administratives. Ici, ils peuvent mettre en pratique les notions qu'on leur a enseignées"*. Ce soir-là, **un exercice à partir d'une photo qu'il s'agit de décrire** pour acquérir du vocabulaire. Certains en viennent à se confier comme cet Angolais qui a choisi la photo d'une vieille dame pensive, peut-être seule et plutôt triste, comme lui en ce moment. *"Elle a l'air de penser et n'est pas heureuse. C'est comme moi. Je pense à ma famille dans mon pays. C'est dur souvent, d'être ici tout seul."* Un Mexicain, acquiesce, *"ce n'est vraiment pas facile de se faire des amis à Bourges, d'aller vers les autres et de garder des contacts."*

Le chemin vers l'intégration est long mais il faut s'accrocher et ces ateliers contribuent à la progressions en langue, *"on a deux participants, deux jeunes afghans qui ne sont pas présents ce soir, car ils sont allés aujourd'hui sur Orléans. Ils vont suivre des cours de français à l'université. Peut-être que cet atelier a contribué à cette réussite."* La médiathèque met également à la disposition de ces expatriés tout son fonds, beaucoup en profitent pour emprunter des magazines qui les aident par la lecture à mieux maîtriser la langue française.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/bourges-la-mediathèque-propose-des-ateliers-pour-la-pratique-du-francais-3318479>

## CALAIS

### **Camion frigorifique : transport gratuit mais risqué**

Mardi 23 janvier 2024, vers 6h30 du matin, **24 migrants** ont été retrouvés par des agents du port de Calais entassés dans **un camion frigorifique**. Parmi ces exilés originaires d'**Érythrée**, on compte six femmes. Le véhicule, conduit par un chauffeur italien, se rendait en Angleterre. Le conducteur a été *"placé en garde à vue pour aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière"*, a précisé le chef de la police aux frontières de Calais. Les 24 migrants ont été transférés dans les locaux de la police en attendant l'examen de leur situation administrative. **Tous sont en bonne santé**, la température du camion s'élevant à quatre degrés. Mais parfois, ce mode de transport peut entraîner des drames.

Depuis des années, les migrants tentent de monter dans les camions qui circulent sur l'A16 en direction du Royaume-Uni. Mais depuis que des systèmes de très haute sécurité ont été mis en place aux abords de l'Eurotunnel et autres terminaux de ferries, il est impossible ou presque aujourd'hui de passer inaperçus dans les poids lourds. Les candidats au départ se tournent presque tous désormais vers la mer pour essayer de rejoindre l'Angleterre. Comme les migrants n'ont pas tous les moyens de payer un passeur pour embarquer sur les canots, ils essayent donc de passer au Royaume-Uni en se cachant dans des poids lourds. Une traversée pas moins dangereuse que celle via la Manche, mais beaucoup moins onéreuse.

## ESSONNE

Le tribunal d'Évry a condamné, jeudi 25 janvier 2024, deux Pakistanais de 22 et 25 ans à deux et trois ans de prison pour avoir fait entrer illégalement et dans des conditions indignes des

migrants. Un convoi avait été découvert mi-décembre 2023 à Grigny (Essonne). Un mois après leur interpellation, deux jeunes hommes pakistanais passent, jeudi 25 janvier, leur première nuit en prison. Ils ont 25 et 22 ans et ont été condamnés à **3 et 2 ans de prison** pour avoir joué les passeurs. À plusieurs reprises, ils ont fait entrer illégalement des personnes sur le territoire français. Mi-décembre, 13 migrants avaient été découverts à l'arrière d'un camion qui circulait dans Grigny (Essonne). Ces Indiens et ces Pakistanais étaient "*entassés*", d'après les constats dressés par les policiers, et **n'avaient pas accès à l'eau**. Selon les enquêteurs, ils pourraient avoir transporté une quarantaine de personnes au total, pour un gain estimé à **400.000 euros**. Les 13 personnes découvertes à Grigny sont, elles, retenues depuis en CRA dans l'attente d'une décision à leur sujet, et d'une possible expulsion.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/migrants-entasses-dans-un-camion-deux-passeurs-pakistanais-emprisonnes-dans-l-essonne-2336451>

## **FONTAINE-LES-DIJON**

### **Le tribunal administratif de Dijon donne tort à la préfecture**

Mardi 23 janvier 2024, la justice a décidé, une nouvelle fois, de suspendre l'arrêté préfectoral qui ordonnait à la quarantaine de migrants de quitter les lieux qu'ils occupent depuis octobre 2023. Cette décision fait suite à l'audience qui avait eu lieu au tribunal administratif de Dijon le 11 janvier 2024 (cf. Lettre 73). L'avocate des demandeurs d'asile avait déposé le 29 décembre 2023 un référé demandant la suspension de la procédure d'expulsion lancée par la préfecture quelques jours avant Noël. Dans l'ordonnance du tribunal administratif, la justice y explique sa décision et avance notamment que l'expulsion ne peut être prononcée car "*plusieurs moyens sont propres à créer un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté*". En premier lieu : la nature du bâtiment occupé par les demandeurs d'asile, une ancienne unité de l'hôpital psychiatrique de la Chartreuse. La préfecture considère qu'il s'agit d'un domicile ou d'un local à usage d'habitation. Mais pour la justice, les lieux sont "*un bâtiment administratif à usage hospitalier*". Un acte d'expulsion ne peut alors être décidé que par la justice. La présence de mineurs parmi les occupants : il y a au moins deux adolescents dans le bâtiment. Or l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que l'article 3 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant stipulent qu'une expulsion ne peut avoir lieu à partir du moment où il n'y pas de solution de relogement pour les mineurs. La Ligue des droits de l'Homme salue la suspension de l'arrêté préfectoral. "*Nous nous réjouissons de cette décision qui permet de rassurer pour le moment des personnes dans des situations difficiles qui voient s'éloigner le risque de devoir dormir à la rue.*" Nous espérons que cela incitera à mettre fin aux procédures en cours pour des raisons de respect de droits fondamentaux comme de simple humanité

C'est la deuxième fois que la justice suspend un arrêté préfectoral ordonnant l'expulsion des demandeurs d'asile. Le 31 octobre 2023, la préfecture de Côte-d'Or avait déjà adressé une mise en demeure aux exilés, leur ordonnant de quitter le bâtiment de Fontaine-lès-Dijon avant le 12 novembre suite à une plainte du maire (LR) de la commune. Un recours avait alors été déposé au tribunal administratif de Dijon. Après une audience le 15 novembre 2023, la justice avait finalement décidé de suspendre l'expulsion des squatteurs le 18 novembre 2023. C'est une nouvelle mesure d'expulsion, lancée le 19 décembre 2023 par la préfecture de Côte-d'Or que le tribunal administratif de Dijon vient de suspendre. Contactée, la préfecture n'a pas souhaité commenter la décision prise par la justice.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/squat-de-fontaine-les-dijon-la-justice-suspend-de-nouveau-l-expulsion-des-occupants-2911859.html>

## **GRENOBLE**

### **Trois mères et leurs enfants hébergés la nuit dans l'école maternelle**

L'entrée de l'école Malherbe de Grenoble a été, mercredi 24 janvier 2024 à midi, le théâtre d'une action de soutien et de sensibilisation au sort de trois femmes et de leurs enfants. Des familles qui sont hébergées dans l'école, faute de place disponible ailleurs. Originaire du Cameroun ou encore

de République démocratique du Congo, ces femmes qui disent être *"en demande d'asile"* racontent que leurs demandes au 115 sont restées vaines et qu'aucune autre solution ne s'offrait à elle. L'école c'est mieux que la rue, mais ce n'est pas non plus une situation durable. D'abord parce qu'une école n'est pas faite pour ça, ensuite parce qu'elles sont contraintes, avec leurs enfants, d'être levées et prêtes à 6h du matin, avant l'arrivée des femmes de ménage et ne réintègrent l'école qu'à partir de 18h et la fin du périscolaire. C'est compliqué pour les enfants et pour l'une de ces mamans qui explique souffrir *"d'une maladie auto-immune, la sarcoïdose"* (maladie pulmonaire). Elle a quand même la chance, grâce à la mobilisation associative, de pouvoir voir un médecin. A côté d'elle une autre raconte qu'elle a traversé la méditerranée puis l'Italie avec son plus jeune fils. Ils arrivent du Cameroun.

Devant l'école avec ces femmes, des représentants du Droit au logement (DAL), de la, de RESF, de la FCPE, et des parents d'élèves. Une maman d'élève à l'école Malherbe et ne pouvait pas rester sans rien faire. *"À l'école, j'ai rencontré une première maman qui allait être mise à la rue, explique-t-elle, son fils avait pratiquement l'âge de ma fille et du coup, voilà, les enfants, on les connaît. ils côtoient nos enfants. Quand on fait des sorties scolaires, on les connaît et on ne peut pas, une fois qu'on les connaît, les laisser à la rue en fait. Personne je pense..."* Donc elle s'est engagée. Pour permettre l'hébergement de ces familles, pour qu'elles puissent se nourrir et pour tenter de trouver des solutions. Sauf qu'elles ne viennent pas, ou très lentement. *"Du coup, on essaye aussi de faire des journées comme aujourd'hui, des mobilisations pour sensibiliser le grand public parce qu'il y a plein de parents qui ne connaissent pas trop, qui voient qu'il y a des pancartes et quand ils posent des questions, ils sont complètement hallucinés par ce qui se passe. En fait, ils n'imaginent pas qu'en France on puisse laisser des enfants dans la rue et pendant aussi longtemps"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/appele-aux-dons-et-rassemblement-pour-les-femmes-et-enfants-heberges-a-l-ecole-malherbe-de-grenoble-6906031>

## LA REUNION

### Démantèlement du camp de Cavani, à Mamoudzou

Le ministre de l'intérieur, en déplacement à la Réunion, a affirmé avoir *"donné instruction au préfet de démanteler le camp"*, sans plus de détails sur la manière de procéder. Fin décembre 2023, le tribunal administratif a pourtant refusé l'évacuation de ce campement au motif que *"le caractère d'urgence, qui permet de justifier cette démarche, n'a pas été démontré"*. La justice a ainsi annulé la demande du département, car il n'avait pas anticipé le relogement des centaines de migrants du stade. Des mises à l'abri sont-elles prévues par le ministre de l'Intérieur ? Difficile de le savoir. Contactée, la préfecture de Mayotte n'a pas répondu à nos sollicitations. Mais le réseau d'hébergement des demandeurs d'asile est saturé sur l'île : l'association mandatée par l'État chargée de loger ces personnes, ne dispose que de 400 places, en appartement, dans son réseau d'accueil. Trop peu pour héberger l'ensemble des demandeurs d'asile présent dans ce 101e département français. Faute de solutions, les migrants se sont installés dans le stade Cavani l'été dernier. Au fil des mois, le nombre d'occupants n'a cessé de grossir. Ils sont actuellement quelque **350 à survivre dans le campement**, dont de nombreux femmes et enfants. Ils sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda ou de Somalie. Certains sont arrivés à Mayotte ces derniers mois et attendent la réponse à leur demande d'asile, d'autres ont obtenu le statut de réfugié. Selon le référent de la Ligue des droits de l'Homme à Mayotte, la plupart sont des personnes ayant obtenu la protection en France, qui ne trouvent pas de logement dans le parc privé. Le ministre affirme en revanche que ces réfugiés statutaires sont une minorité et estime leur nombre à 40. *"Il y a une quarantaine de [réfugiés]. Je vais donner comme instruction de pouvoir les rapatrier dans l'Hexagone (...) On a reconnu qu'ils avaient droit à l'asile et mon travail est de les protéger désormais"*. *"Un chiffre dérisoire qui ne résoudra rien"*, pour la LDH. Le ministre de l'Intérieur a aussi fustigé une partie des demandeurs d'asile qui, selon lui, *"utilisent manifestement le droit d'asile à des fins de détournement, notamment l'Afrique des Grands Lacs"*.

Dans le stade, environ 130 abris sont disséminés sur le terrain. Les exilés s'entassent dans

des abris de fortune. Ils n'ont pas accès à l'électricité ou à l'eau et n'ont d'autres choix que de fouiller les poubelles pour trouver de la nourriture. Ces conditions de vie précaires provoquent l'apparition de maladies. À la précarité des lieux, s'ajoute la violence de la population. Depuis dimanche 14 janvier, les migrants de Cavani sont la cible de Mahorais, hostiles à leur présence. Chaque soir depuis quatre jours, des jeunes munis de manchettes, de pierres et de barres de fer entrent dans l'enceinte du stade et violentent les habitants. Plusieurs exilés ont été blessés dans les affrontements. *"Ils nous caillaient et jettent des cocktails Molotov sur nos habitations"*, dans la nuit de mardi 16 à mercredi 17 janvier 2024, trois tentes ont été incendiées par une centaine de Mahorais. À l'intérieur, se trouvaient des femmes et des enfants. *"Heureusement, nous avons un peu d'eau et on a réussi à éteindre le feu. Mais un jour, il va y avoir mort d'homme"*. Les migrants se terrent dans leurs abris et passent leur soirée terrorisés. *"Ça fait quatre jours que je ne dors pas, j'ai très peur. On doit rester sur nos gardes pour se défendre"*. Lors de son interview mercredi, le ministre a fait part de sa solidarité avec la population mahoraise. *"Cette île est la leur. C'est une île française et je les soutiens"*, a insisté le ministre.

## LA ROCHELLE

Lundi 22 janvier 2024, un mois jour pour jour après son expulsion, le jeune Guinéen a pu revenir légalement en France. *"Il y avait des journalistes, des amis, des collègues, des membres de l'association des Guinéens de la Rochelle, des gens de la mairie, de l'équipe d'un député, de la préfecture... Ils étaient tous là pour m'accueillir. Je ne m'y attendais pas. Quand j'ai vu ça, ça m'a surpris, j'étais tellement content"*, raconte-t-il. Ce retour a pu avoir lieu grâce à une large mobilisation des collègues d'Ousmane Touré, d'associations, des autorités françaises et guinéennes et des personnalités politiques locales. *"C'est grâce à tous qu'Ousmane est revenu"*, se réjouit Carlos Foito. *"J'ai pu compter sur le préfet, le député et son équipe, la mairie de la Rochelle, l'important soutien de l'ambassadeur de Guinée en France, l'ambassadeur de France en Guinée ou encore le ministère des Affaires étrangères guinéen"*, raconte le patron du jeune homme.

Dès qu'il a appris l'expulsion de son employé, son patron a remué ciel et terre pour faire revenir son plongeur en France. *"Juste après mon arrivée en Guinée, mon chef m'a appelé. Il m'a dit : 'Je vais aller voir le maire et le préfet pour t'obtenir un visa. On va te faire revenir'"*. De son côté, il était déprimé, persuadé qu'il ne reviendrait jamais la France. *"Quand mon patron me disait cela, ça ne me rassurait pas car dès que je suis monté dans l'avion, j'étais convaincu que je ne reverrais jamais la France"*. Mais après une lettre au préfet et un message sur Facebook, son patron a fait naître une vague de soutien inattendue et tout est allé très vite. *"Les soutiens venaient de partout. Beaucoup de monde m'envoyait des messages sur Instagram, on m'appelait sur mon numéro direct, etc..."*, raconte Ousmane. Et face à la médiatisation de son cas, le dossier du jeune homme a avancé à vitesse grand V. Des rencontres avec la préfecture, les ambassadeurs guinéens et français et même des ministres ont eu lieu, lui permettant ainsi d'obtenir un visa et des papiers en un temps record. Le Guinéen, après avoir pris un jour de repos, a retrouvé son poste ce mercredi au Ginger, restaurant où il est en CDI depuis trois ans. Il dispose maintenant d'un visa d'un an qu'il compte bien renouveler. *"J'ai compris avec cette histoire que la Rochelle, c'est ma famille. Je veux y passer le reste de ma vie"*, témoigne-t-il, soulagé d'être aujourd'hui en situation régulière. Maintenant, son patron et lui sont ravis de se retrouver en cuisine et tous deux veulent faire de cette amère expérience un épisode du passé. *"Il est temps que tout redevienne normal"*, insiste son patron, fatigué par l'ampleur qu'a pris la situation.

L'expulsion d'Ousmane le 23 décembre 2023, deux jours avant Noël, avait suscité de nombreuses interrogations, notamment au vue du parcours d'intégration du jeune homme. *"Pourquoi Ousmane?"*, s'interrogeait un membre de Solidarité migrants La Rochelle. C'est d'ailleurs ce parcours qui a poussé le préfet à levé l'interdiction qui lui avait été faite de revenir sur le territoire français pendant deux ans. *"C'est quelqu'un qui, avec sa promesse d'embauche, a vocation à reprendre son travail"*, a déclaré le préfet de la région.

Sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), il s'était vu notifier son expulsion alors qu'il était venu pointer au commissariat comme à son habitude. Le lendemain, le 23 décembre, il était à bord d'un avion direction Conakry, ville qu'il n'avait plus vue depuis 2015 et son départ de la Guinée, suite à la mort de ses parents. Ce retour a donc été difficile pour lui : *"J'ai attendu de rencontrer l'ambassadeur et le ministre guinéen et d'être sûr que j'allais retourner en France avant de trouver le courage d'aller retrouver ma famille car en Guinée, quand on te rapatrie, on dit que tu es un criminel car si la France, la patrie des droits de l'Homme, te renvoie, c'est que tu as fait quelque chose de répréhensible, que tu es un délinquant"*.

## LYON

### Places d'hébergement d'urgence destinées aux jeunes migrants en recours.

L'annonce survient au lendemain de celle de la préfecture du Rhône - saluée par la mairie - sur l'ouverture d'environ 300 places d'hébergement d'urgence en 2024. Quelques 140 places seront ouvertes dès mardi 16 janvier 2024 au gymnase Gabriel Rosset, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, et la ville prendra intégralement en charge le dispositif. Elles sont destinées à accueillir de jeunes migrants en recours qui occupaient le square Saint-Marie-Perrin et l'église Saint-Bonaventure, situés en face du siège de la Métropole de Lyon, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ( Cf.lettre 74). *"Le diocèse remercie la mairie de Lyon pour cette initiative qu'il appelait de ses vœux"*, a réagi l'institution. Les 30 places restantes seront réparties dans différents sites appartenant au diocèse, à Lyon et Caluire, *"dans l'attente que les services publics leur trouvent une solution plus pérenne"*.

En pleine période hivernale, plusieurs associations ont dénoncé, ces dernières semaines à Lyon, la situation de femmes et d'enfants sans logement. Parmi les premières places ouvertes par la préfecture, une soixantaine est destinée à ces publics, à Villeurbanne. La préfète du Rhône, rappelle que le département dispose de 24.000 places d'hébergement, un chiffre qui a doublé en moins de dix ans. Le maire écologiste de Lyon avait demandé en décembre à être reçu par le président Emmanuel Macron, avec cinq autres maires écologistes ou socialistes, pour dénoncer la crise du système d'hébergement d'urgence, qui laisse selon eux environ 3.000 enfants à la rue.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/la-ville-de-lyon-et-le-diocese-vont-mettre-a-l-abri-les-migrants-du-square-sainte-marie-perrin-2906876.html>

## MAYOTTE

### Après la fin de l'opération Wuambushu, les problèmes demeurent

La présidente de l'Assemblée nationale qui termine un déplacement à Mayotte, a approché un bidonville du 101<sup>e</sup> département français, vendredi 12 janvier 2024, en périphérie de Mamoudzou. 75 familles vivent dans des bangas, des petites maisons en taule. La plupart des habitants sont étrangers, la moitié d'entre eux en situation irrégulière. En contre-bas du village, une menace plane en permanence : un cours d'eau. Pour le maire de Mamoutzou, *"quand il monte, il peut emporter facilement les bangas qui se trouvent à ce niveau-là. Au-delà de l'insalubrité et de la précarité des occupants, c'est surtout la protection des personnes, au regard de l'inondation et des glissements de terrain"*. Au milieu des détritrus, la présidente de l'Assemblée nationale, entame une discussion avec une mère de famille : *"Vous êtes arrivés ici il y a combien de temps ?"*, demande-t-elle. *"Depuis 2009"*, lui répond son interlocutrice. *"Donc, depuis 2009, vous vivez dans ce type d'habitat ?"*. Cette Comorienne ne veut pas quitter son habitat de fortune. Et même si elle le souhaitait, les solutions de relogement sont rares sur l'île. Il n'y a pas de recensement mais plusieurs dizaines de milliers de personnes vivent dans des bidonvilles à Mayotte. Selon la députée de l'île, il faut absolument tarir l'immigration illégale : *"Le premier des problèmes pour Mayotte, loin devant tout le reste, [c'est] l'afflux massif de populations qui n'est pas comptabilisé. Mayotte attend que l'État travaille sur les questions d'immigration clandestine, de destruction des bidonvilles"*. Depuis la fin de l'opération Wuambushu, (mais les renforts de forces mobiles sont toujours sur place) les élus réclament davantage de moyens, surtout en mer, pour lutter contre l'arrivée des bateaux de migrants.

## Démantèlement d'un camp de migrants installé dans le stade de Cavani

Conformément à la promesse du ministre de l'Intérieur, le démantèlement d'un camp de migrants dans le stade de Cavani, à Mayotte, a débuté jeudi 25 janvier 2024. Ils étaient quelque **350 personnes à survivre dans le campement** et dans les rues avoisinantes dont de nombreux femmes et enfants. La grande majorité sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), mais aussi de la région des Grands lacs et de la Corne de l'Afrique. Ils se sont installés depuis des mois dans le stade et aux alentours, dans des cases faites de planches de bois et recouvertes de bâches. Dès 7h du matin, des pelleteuses sont entrées dans le camp pour **détruire les abris**. *"Le démantèlement devrait prendre du temps"*, explique la présidente de Solidarité Mayotte. Plusieurs mois, selon la préfecture. *"Environ 20% du camp a été démantelé ce matin. Le reste se fera au fur et à mesure"*. Tout le monde sera-t-il relogé ? *"J'en doute"*, car le réseau d'accueil est saturé. *"Il n'y a pas assez de places pour tout le monde sur l'île"*. L'association mandatée par l'État pour loger ces personnes ne dispose que de 400 places, en appartement. Trop peu pour héberger l'ensemble des demandeurs d'asile présents dans ce 101e département français. De son côté, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a précisé qu'une quarantaine de personnes *"reconnues pour être des réfugiés, qui ont l'asile"*, seraient rapatriées dans l'Hexagone.

*"J'ai été l'un des premiers à être évacué ce matin"*, explique un Congolais qui vit depuis 4 mois dans le stade. *"J'ai détruit moi-même ma cabane et j'ai pu être relogé dans les heures qui ont suivi. Je suis actuellement dans un appartement. Je suis content et rassuré d'être là"*, explique ce réfugié statutaire d'une quarantaine d'années. *"J'avais très peur dans le stade, je ne dormais plus depuis des jours. Les gens [des Mahorais hostiles à la présence de migrants sur l'île] brûlaient nos tentes, nous insultaient, nous frappaient. Je suis mieux à l'abri, malgré les appels à nous expulser... Je suis mieux ici"*. Une nouvelle vague d'arrivées les 13 et 14 janvier 2024 avait provoqué des affrontements entre des demandeurs d'asiles et des habitants qui tentaient de les empêcher d'accéder au stade, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre. Parallèlement, des collectifs de citoyens avaient bloqué des mairies et des administrations pour protester contre l'arrivée massive de migrants dans le département français d'environ 310 000 habitants. Depuis lundi, l'île est paralysée par des blocages routiers. Les premiers réfugiés - originaires du Congo, du Rwanda, du Burundi ou de Somalie - sont arrivés "début 2022", précise le directeur adjoint de l'association Solidarité Mayotte. Mais depuis fin novembre 2023, alors que leur nombre grimpeait, le Collectif des citoyens de Mayotte 2018, qui lutte principalement contre l'immigration - décrié par certaines associations humanitaires pour des positions jugées xénophobes - a fait de l'évacuation du lieu son cheval de bataille. En 2023, plus de 2 000 migrants africains ont été conduits à Mayotte par des réseaux de passeurs, indique la préfecture, qui a justifié cette évacuation par *"plusieurs épisodes de violences opposant des délinquants et les occupants du camp"*.

## NANCY

La salle Poirel de Nancy va accueillir un concert d'opéra avec 200 chanteurs, dont 8 demandeurs d'asile, accompagnés par l'association Accueil et réinsertion sociale, et qui vivent une grande première. Il y a encore quelques mois, ils n'auraient jamais imaginé chanter du Haydn en Allemand. Huit demandeurs d'asile vont pourtant vivre vendredi soir 26 janvier 2024 cette expérience insolite, aux côtés de **200 chanteurs d'opéra**. Une expérience rendue possible par un contrat passé entre l'opéra de Nancy et l'Ars, l'association accueil et réinsertion sociale, qui les prend en charge au quotidien. *"Pour moi, c'est quelque chose de wow"*, lâche sans hésiter Constance, l'une de ces chanteuses qui **se prépare depuis le mois d'octobre**. *"On a beaucoup travaillé les voix, le souffle, parce que, qui dit opéra dit souffle"*, explique-t-elle. Il a notamment fallu apprendre l'allemand pour pouvoir chanter dans la langue de Goethe. *"On n'arrive pas à tout chanter en Français, alors l'Allemand..."*, s'amuse un guinéen de Guinée Conakry. Mais désormais, ce dernier parvient à chanter "Und eine neue Welt" sans problème. Une fierté pour lui et pour toute l'équipe de l'Ars. *"On peut voir les débats, les sujets concernant les demandeurs d'asile ou les réfugiés. C'est donc une opportunité pour ces personnes de montrer de quoi elles sont capables"*, confie la cheffe de service à l'association.

Elles vont pouvoir le montrer pendant deux représentations vendredi, à 20h et 21h15. La salle Poirel affiche déjà complet pour l'événement.

<https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/des-demandeurs-d-asile-remplissent-la-salle-poirel-de-nancy-pour-un-spectacle-d-opera-5882721>

### **Spectacle de théâtre sur le parcours de migrants joué par eux-mêmes**

À l'initiative de plusieurs associations de Nancy, des migrants vont travailler à une forme théâtrale de leur parcours. Cela donnera lieu à un spectacle de rue festif et engagé au début de l'été 2024. " *Le Parlement de rue*" une idée née au cœur de plusieurs associations et collectifs de Nancy, Médecins du monde, la Cimade, RESF, le secours catholique, un toit pour les migrants, le syndicat des avocats de France, entre autres. Il s'agit de proposer aux migrants mineurs et aux adultes de travailler à un spectacle de théâtre sur la base de leur parcours et de leur histoire. " *Ils vont travailler avec une troupe. Cela reste ouvert sur la forme*", nous explique le représentant de RESF. " *Cela va dépendre des personnes qui souhaiteront participer. L'idée est de toucher du doigt qui ils sont, leur vécu, par leur propre voix. Il y aura aussi de la création artistique autour de cet événement avec la présence d'artistes plasticiens. On imagine un grand événement engagé et festif* ". Le lieu de ces représentations de rue n'est pas encore connu, mais ce sera à Nancy. La date est fixée au 22 juin dans la même semaine que journée mondiale des réfugiés.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/le-parlement-de-rue-comment-des-migrants-vont-mettre-en-scene-leur-histoire-sur-la-place-publique-2910206.html>

### **NIMES**

Depuis des mois, plus d'une centaine de jeunes migrants vit dans un entrepôt désaffecté Dans une situation très précaire, sans électricité ni chauffage, avec un seul point d'eau, une situation rendue encore plus difficile avec le froid de ces derniers jours. Lundi matin 22 janvier 2024, dès 6h30, une opération d'évacuation du lieu a enfin été organisée par la préfecture, accompagnée de la Croix Rouge et des associations humanitaires qui suivent ces jeunes migrants d'Afrique noire au quotidien. Objectifs : les mettre à l'abri, prendre en charge les plus vulnérables et malades, et finir de clarifier les situations administratives de chacun. Ceux dont la minorité n'a pas encore été évaluée ont été pris en charge par le Département qui a la charge de cette mission. Trente à quarante jeunes sont désormais hébergés dans des foyers de jeunes travailleurs. Les 80 autres, pris en charge par l'Etat, sont transférés dans une auberge de jeunesse du centre-ville. Beaucoup d'entre eux ont déposé un recours après que leur évaluation de minorité a été contestée et attendent une réponse du juge. Une mise à l'abri de quelques jours le temps d'évaluer leur situation sanitaire. Un répit à court terme mais pas le bout du chemin pour ces jeunes migrants.

" *Le squat, ce n'était pas des conditions décentes et ça devenait dangereux pour les gamins*". estime un membre de l'association Ados sans frontières Gard. Mais si la mise à l'abri est " *une bonne nouvelle*", la bénévole insiste : " *Les flux vont continuer, pas d'illusion là-dessus. Alors il faut combler ce vide juridique et imaginer des dispositifs pour ceux qui sont en situation de recours*". Une bénévole de l'association Défense des enfants international : " *Si c'est pour les héberger un certain temps avant de les remettre dehors parce que la trêve hivernale est terminée, ce ne sera pas acceptable. Pas plus qu'il n'était acceptable de les laisser vivre dans ces conditions*".

<https://www.midilibre.fr/2024/01/22/a-nimes-le-squat-de-valdegour-evacue-tot-ce-lundi-matin-11712002.php>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/reportage-on-nous-a-abandonnes-ici-france-3-visite-un-squat-de-nimes-juste-avant-son-evacuation-2911067.html>

### **OUISTREHAM**

#### **Froid : des associations interpellent le préfet du Calvados**

" *La situation n'est pas très acceptable*" dénoncent sept associations d'aides aux exilés et aux plus démunis dans une lettre ouverte au Préfet du Calvados ce vendredi 19 janvier 2024. Les nuits de grand froid qu'a connues la Normandie depuis le début d'année ont, selon elles, révélé que

les mesures prises par la Préfecture en faveur des 90 migrants de Ouistreham "**sont insuffisantes, bâties à la hâte et menées sans concertation avec les acteurs présents sur le campement de Ouistreham**". Les signataires de la lettre ouverte prennent pour exemple la nuit du 8 janvier 2024 dernier. "*Lors du déclenchement du plan grand froid, on nous a annoncé qu'il y avait seulement 30 places sur Caen pour les 90 exilés. Puis à minuit, on nous a prévenus qu'il y avait finalement 90 places. Deux estafettes de la Croix-Rouge et une bénévoles avec son véhicule ont multiplié les trajets entre minuit et 5h du matin sous la neige pour emmener tout le monde au gymnase. Il y a eu une mise en danger de tous*" s'insurge un médecin mobilisé auprès des exilés.

Pour éviter que cette situation ne se répète sans cesse et éviter également que certains migrants passent de futures nuits glaciales sous tente, les associations et collectifs signataires **demandent la mise en place d'un dispositif d'urgence pérenne**. Car certains exilés n'ont qu'une simple tente pour lutter contre les températures glaciales. « *Concrètement, nous voulons pouvoir réquisitionner un gymnase près de Ouistreham dès qu'un plan d'urgence est appliqué. Et avoir à disposition un transport institutionnel groupé pour les trajets aller et retour* »

En prévision des températures fraîches une nouvelle fois attendue dès vendredi soir 19 janvier 2024 et jusqu'à dimanche 21, les associations ont déjà **obtenu l'autorisation de réquisitionner un gymnase de Mondeville pour l'accueil d'environ 130 personnes dans le besoin dont trois bébés**.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/ouistreham/froid-les-exiles-et-nos-benevoles-se-mettent-en-danger-des-associations-interpellent-le-prefet-du-calvados-2909696.html>

## RENNES

### Hébergement d'urgence : à Rennes, la responsabilité des autorités mise en cause

Dans une lettre ouverte adressée jeudi 25 janvier 2024 au préfet d'Ille-et-Vilaine, au président du conseil départemental et à la maire de Rennes, l'Interorganisation de soutien aux personnes exilées appelle les autorités à « **assumer leurs responsabilités** » en termes d'hébergement d'urgence. Cette interpellation fait suite au constat, par le collectif, d'une situation qui n'est pas « **humainement acceptable** » à Rennes. « **Ces dernières nuits, plusieurs familles**, certaines avec des enfants de quelques mois, une avec une enfant malade, **ont dû dormir sous tente dans le parc de la Touche ou « au mieux » dans une voiture** . Elle déplore ainsi un sentiment d'abandon de la part des autorités qui laissent « **les associations et collectifs de soutien aux personnes exilées gérer des situations d'urgence au coup par coup**. » Le courrier pointe du doigt, en premier lieu, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, coupable selon l'Interorganisation de soutien aux personnes exilées d'être « **sourde** » à ses sollicitations depuis plusieurs mois. Le collectif souligne qu'il appartient à l'État « **d'assumer ses obligations en termes d'hébergement d'urgence** ». Il déplore également une « **défaillance** » du Département d'Ille-et-Vilaine qui n'assumerait plus ses obligations dans l'hébergement des familles avec enfant de moins de 3 ans et des mineurs non accompagnés « **depuis plusieurs mois**. » Enfin, malgré la reconnaissance d'un travail déjà accompli, il rappelle à la mairie de Rennes « **ses anciens engagements à ne laisser aucun enfant à la rue** ». Une interpellation qui intervient alors que l'Interorganisation prévoit, malgré la loi Asile et immigration, « l'inévitable arrivée d'autres exilés à Rennes » dans les prochains mois.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/hebergement-durgence-a-rennes-la-responsabilite-des-autorites-mise-en-cause-6abaccda-bb87-11ee-9ea4-b02fbeb9c343>

## SANGATTE

### Une centaine d'exilés empêché de partir

La police française a empêché mercredi 17 janvier le départ en mer d'une centaine d'exilés, dont des enfants. Les exilés s'apprétaient à partir depuis la plage de Sangatte à destination de l'Angleterre. La police a annoncé avoir découvert sur la plage dans la nuit de mercredi à jeudi "**26 gilets de sauvetage**" et "**deux bidons de 20 litres de carburant**". "*Ce matin, les policiers ont empêché*

le départ en 'small boat' d'une centaine de migrants positionnés au niveau de la commune de Sangatte" a expliqué la préfecture du Pas-de-Calais. Le groupe comportait beaucoup d'enfants en bas âge. "Une proposition d'hébergement a été formulée aux familles et personnes vulnérables par l'opérateur social mandaté par l'État, comme pour chaque opération de secours". Mais si "cette proposition a été dans un premier temps acceptée, ces personnes ont ensuite changé d'avis et ont finalement refusé d'être mises à l'abri avant de quitter les lieux", poursuit la préfecture.

## TROYES

### Passer le diplôme d'études en langues françaises

A Troyes, une nouvelle association met le turbo pour accompagner les étrangers et les migrants vers l'obtention du DELF, diplôme d'études en langues françaises. C'est un examen blanc qui peut être très utile. Pendant 4 jours à l'INSPE de Troyes une soixantaine d'étrangers aux profils divers s'entraînent à passer le Diplôme d'études en langues françaises. L'atmosphère est très studieuse dans les locaux aubois et certains candidats sont même un peu fébriles même si la séance n'est qu'un entraînement. « *S'il vous plaît, il y a encore de la place à l'arrière du bus. Est-ce que vous pouvez vous déplacer un peu il y a des passagers qui veulent monter, merci !* » La diffusion d'un message oral associé à une situation quotidienne donne lieu à un questionnaire à choix multiples. Le texte est lu plus ou moins rapidement selon le niveau du jour car le diplôme d'études en langues françaises en comporte 4 : A1, A2, B1, B2. Suit un exercice de compréhension d'un texte. Le véritable examen du Diplôme d'études en langue française comporte aussi un entretien avec le jury qui est préparé par ailleurs. « *Ce diplôme n'est pas strictement obligatoire pour le moment mais cela pourrait changer* », remarque l'organisateur des tests. « *Nous attendons les arrêtés qui préciseront la loi immigration et bien sûr aussi la décision du conseil constitutionnel au plus tard le 25 janvier prochain.* » Selon Vie Publique, le site internet de la République Française, "les étrangers qui demandent une première carte de séjour pluriannuelle devront avoir une connaissance minimale de la langue française (niveau A2). Aujourd'hui, ces cartes de séjour, en général valables quatre ans, sont délivrées à la seule condition d'avoir suivi un apprentissage du français dans le cadre du contrat d'intégration républicain, mais sans obligation de résultat." Le niveau minimal de français exigé pour l'octroi d'une carte de résident et pour l'accès à la nationalité française est par ailleurs relevé (niveaux B1 et B2).

Pour un marocain quadragénaire arrivé en France en 2017, et participant à cette session, il est « *indispensable de s'entraîner* » pour présenter au moins un niveau B1 de DELF. « *C'est primordial pour moi* », lance-t-il. « *J'ai été coiffeur pendant 3 ans à Saint-André-les-Vergers. Ensuite j'ai été licencié mais je voudrais créer mon propre salon.* » Le véritable examen a lieu régulièrement dans l'unique centre habilité de l'Aube, l'ADPS de Troyes mais il est un peu coûteux, entre 110 et 150 euros selon les niveaux. D'où l'utilité du nouveau centre d'entraînement piloté par l'association Défi-DELF et installé à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). Il propose trois sessions d'une semaine par an d'examens blancs. Tous les étrangers y sont reçus même en s'inscrivant très près du but, dans la limite des places disponibles. Mais dans leur grande majorité, les participants de cette semaine suivent également des cours de français presque gratuits dans les mêmes locaux. Créée il y a un an par un formateur de professeurs des écoles en retraite, Défi-DELF compte une dizaine de bénévoles dont d'anciens éducateurs ou assistants sociaux motivés. Ils suivent actuellement 28 étrangers très volontaires. « *Il y a plusieurs avantages ici* ». « *Les professeurs sont patients, ils donnent l'envie d'apprendre et puis ils ne font pas de différences entre les nationalités d'origine. Je me débrouille bien à l'oral mais j'ai beaucoup progressé grâce à eux sur la compréhension écrite.* » Pour le responsable de l'association l'autre point important « *ce sont les horaires d'entraînement ou de cours, entre une et deux heures à partir de 18 heures en soirée. Cela permet à ceux qui travaillent déjà de le faire, mais aussi aux plus volontaires de graviter dans plusieurs associations d'alphabétisation.* »

Kurde venu de Turquie, à 27 ans, il vit au Chartreux mais circule beaucoup car il fréquente

également des cours de français à la Croix Rouge et à l'ASI à Saint-André-les Vergers. Il était journaliste dans son pays mais il demande l'asile en France aujourd'hui. Il parvient à s'exprimer même s'il n'apprend le français que depuis 5 mois. « *Je vais faire du bénévolat aux Restos du cœur mais j'aimerais redevenir journaliste* » ajoute-t-il. J'aime la littérature française et j'espère qu'un jour je pourrai lire Victor Hugo dans sa langue ! Pour le moment, je l'ai lu traduit en turc.» Parmi les élèves, certains reconnaissent qu'il faut s'accrocher. Syrienne de 58 ans, elle comprend bien le français mais s'exprime plus difficilement. Également demandeuse d'asile, elle est passée par plusieurs associations, notamment Accords parfaits où elle avait été adressée par l'OFI (Office Français de l'Immigration) « *J'avais une connaissance à Troyes. Je suis arrivée, je ne connaissais que deux mots, bonjour et merci.* » Comment aider les étrangers à vraiment progresser en français ? L'association Défi-DELFF a très peu de financements. Elle bénéficie de l'hébergement de l'INSPE parce qu'elle accueille aussi des étudiants en français qui viennent passer un semestre dans le cadre de leurs études. Ainsi en ce moment des jumelles turques s'entraînent aussi pour le DELF. Elles veulent enseigner le français de retour dans leur pays.

« *La loi sur l'immigration met la pression sur le niveau de français, c'est très bien mais il faudrait que les moyens suivent* ». « *Nous, on aurait besoin d'une troisième salle, et d'aides pour les sorties culturelles, par exemple nous pourrions amener nos élèves au Mémorial De Gaulle. Plus globalement, dans le département, il y a plusieurs associations d'alphabétisation, par exemple Mot à Mot à Saint-André-les-Vergers qui est présente aussi à Bar-sur-Seine. Mais c'est insuffisant. Il y a des secteurs où l'offre est restreinte, notamment à Nogent ou Romilly-sur-Seine. Nous avons en ce moment une Ukrainienne qui travaille à Provins et fait l'aller-retour pour apprendre chez nous. Et nous avons entre 15 et 20 personnes sur liste d'attente car nous ne voulons pas dépasser des groupes de 12 pour les cours.* »

Une meilleure coordination des acteurs de l'intégration, notamment ceux qui œuvrent pour une plus grande maîtrise du français des primo-arrivants vient en tout cas d'être promise par la Préfecture de l'Aube et par le Département. Ils ont conclu un Contrat territorial en ce sens il y a quelques jours. Ce contrat vise à mieux cibler l'accompagnement de l'apprentissage de la langue à destination des migrants. Selon les deux collectivités engagées, il s'agit d'aider les étudiants, les réfugiés ou les bénéficiaires d'une protection subsidiaire qui sont en situation régulière sur le territoire.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/aube/troyes/60-migrants-s-entraiment-pour-passer-le-diplome-d-etudes-en-langues-francaises-la-loi-sur-l-immigration-met-la-pression-sur-le-niveau-de-francais-2907773.html>

## **WIMEREUX**

### **40 migrants interpellés dans un véhicule**

Mercredi 17 janvier 2024 à 3h30 du matin, 40 migrants enfermés dans un véhicule ont été interceptés par la police à Wimereux, alors que celui-ci roulait sur la route départementale D237. "Le conducteur, soupçonné d'être un passeur, a été interpellé et placé en garde à vue", indique la police nationale. Une enquête est en cours pour faire toute la lumière sur cette affaire. Si le nombre de personnes atteignant le littoral anglais a baissé en 2023, la volonté des migrants, elle, reste intacte. "La surveillance policière n'entame pas la détermination des exilés", expliquait la coordinatrice d'Utopia56 à Grande-Synthe. "La traversée de la Manche, c'est la dernière étape. Même terrifiés, même dans le froid, ils prendront la mer. Et tant qu'il n'y aura pas d'accueil digne en France, et des routes sécurisées vers le Royaume-Uni, il y aura des drames".

## **YONNE**

### **Une jeune migrante, maman, risque de se retrouver à la rue**

Une association d'accompagnement de migrants alerte sur la situation d'une, mineure isolée de 16 ans qui a donné naissance, début janvier 2024, à une petite fille à l'hôpital d'Auxerre. Elles risquent désormais de se retrouver toutes les deux à la rue, faute d'hébergement. Après avoir

accouché à l'hôpital d'Auxerre (Yonne) au début de l'année elle pourrait bien se retrouver à la rue... avec sa fille âgée de 15 jours. En cause, une "situation administrative malheureusement banale", selon le Réseau de Soutien aux Migrant.es 89 (RSM89), qui laisse la jeune réfugiée sans autre solution d'hébergement. Elle "est arrivée de Côte-d'Ivoire en janvier 2023", relate l'association. "À son arrivée en France, elle s'est présentée comme mineure, mais n'a pas été reconnue comme telle. De fait, elle n'a pas été prise en charge par le Conseil départemental." Conformément au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les mineurs étrangers ne sont pas obligés de posséder un titre séjour pour vivre en France. Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés, leur prise en charge relève de l'aide sociale à l'enfance, compétence des départements. Après son accouchement, elle a toutefois été logée à l'hôtel aux frais du Conseil départemental de l'Yonne. Mais cet hébergement a pris fin vendredi 19 janvier 2024, laissant la jeune femme sans solution... jusqu'à ce que le RSM89 lui finance, en urgence, quatre nouvelles nuits à l'hôtel. À peine née, sa petite fille est déjà pauvre, déjà en danger. Ce n'est pas une fatalité, mais le résultat concret, d'une politique migratoire aussi inhumaine inefficace, hypocrite. Une situation que l'association ne peut cependant soutenir en permanence, d'autant qu'elle "n'est pas particulière, même si symbolique, parce que c'est un bébé qui va se retrouver à la rue. Voilà ce que vont être ses premiers souvenirs ? La rue ? Les tétées sous la neige ? Les squats pour premiers lieux d'éveil ? Est-ce qu'à deux semaines, on peut vraiment dormir dehors quand il gèle ?" Le mercredi 24 janvier 2024, une quarantaine de personnes se sont donné rendez-vous devant le Conseil départemental de l'Yonne à Auxerre pour apporter leur soutien. Le conseil départemental lui paye sa chambre d'hôtel à Monéteau pour une semaine supplémentaire, jusqu'au 30 janvier 2024.

Pour rappel, 36,5 millions de filles et garçons étaient "en mouvement à travers le monde" en 2021, selon l'Unicef. En France, en 2022, près de 15 000 mineurs ont été déclarés "non accompagnés".

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/yonne/auxerre/les-squats-pour-premiers-lieux-d-veil-cette-migrante-de-16-ans-jeune-maman-risque-de-se-retrouver-a-la-rue-2910209.html>

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/yonne-une-quarantaine-de-personnes-pour-sita-et-son-bebe-devant-le-conseil-departemental-de-l-yonne-9107606>

## MANCHE

### Cinq personnes ont péri noyées

Cinq personnes ont péri noyées dans la nuit de samedi 13 à dimanche 14 janvier 2024 dans la Manche, et un sixième migrant en arrêt cardiaque a été transféré "en urgence absolue" à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, il est toujours hospitalisé le 06 janvier 2024. Un autre exilé est légèrement blessé et **32 personnes ont été secourues**, alors que le quotidien régional évoque **71 rescapés**, dont une dizaine d'enfants en bas âge et un nourrisson d'un mois. "C'est le chaos", a déploré le chef des opérations de secours. "L'une des victimes décédées est un mineur de 14 ans, de nationalité syrienne". Une autre victime serait un garçon de 16 ans, également syrien. Deux autres victimes, sont respectivement âgés de 24 et 26 ans. La cinquième personne décédée n'a pas encore été identifiée. "Certains de mes amis qui sont morts, dont mon cousin, ne savaient pas nager. Moi, je suis parvenu à rejoindre le rivage", explique un jeune Syrien d'une vingtaine d'années, présent dans l'embarcation qui a chaviré. Selon des bénévoles, les victimes, originaires de Deraa (sud de la Syrie) vivaient sous un pont de Calais, en attendant de traverser la Manche.

Selon le parquet de Boulogne-sur-Mer, "le bateau a été mis à l'eau à distance du rivage. Douze à quinze personnes étaient à bord, d'autres s'apprêtaient à monter" quand il "a basculé" à cause de "la houle et de la marée montante". "C'est à ce moment-là que le drame s'est déroulé" aux alentours de 1h45. Les exilés ont eu du mal à monter dans l'embarcation en raison des vagues et de l'obscurité. Un Soudanais de 29 ans a raconté qu'à "peine quelques mètres dans la mer, l'eau nous arrivait à la poitrine. Des personnes parvenaient à attraper le bateau et à grimper dedans. D'autres

non". Le jeune homme a aussi expliqué que *"les vagues nous ramenaient vers la plage. J'ai vu des gens disparaître en sautant du bateau. C'était quasi impossible de partir"*. Un remorqueur d'intervention, *"en patrouille dans la zone"*, a été mobilisé et l'équipage a identifié sur place *"des personnes inanimées et inconscientes"* dans une eau à neuf degrés et une température extérieure de quatre degrés. Dans ces conditions climatiques, les chances de survie sont particulièrement réduites.

Les rescapés dans un premier temps été conduits dans la salle des fêtes de **Wimereux**, où s'est produit le drame. Des agents d'astreinte de la ville et le premier adjoint au maire ont distribué de l'eau, du café et du thé aux survivants. Une cellule médicale a été installée et la Protection civile déployée. La préfecture a ensuite affrété un bus pour amener les exilés dans un hangar à Calais mis à disposition des migrants dans le cadre du plan grand froid.

Jusqu'en milieu de matinée les *"investigations en mer"* pour retrouver d'éventuelles personnes en difficultés liées à ce naufrage *"se sont poursuivies"*. Plusieurs bateaux ont sillonné la zone et un hélicoptère de la Marine nationale a survolé le secteur avec un énorme projecteur. *"Aucune nouvelle découverte n'a été faite"*, a ajouté la préfecture. Mais *"nous ne sommes pas à l'abri de trouver d'autres corps dans les heures qui viennent"*. Une enquête a été ouverte, notamment pour *"homicide involontaire aggravé"*, *"aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière en bande organisée"* et *"association de malfaiteurs"*, a signalé le parquet de Boulogne-sur-Mer.

### **De nombreux départ avec une météo plus favorable**

Cette nuit-là, les départs ont été nombreux. Au total, *"182 personnes ont été secourues au large par des moyens français"* au cours de la nuit de samedi à dimanche 14 janvier 2024 et dans la journée de dimanche. Au total ce week-end, 400 exilés ont été pris en charge par les forces françaises. Les migrants ont profité d'une accalmie pour tenter la traversée. *"Nous avons eu 26 jours consécutifs de mauvais temps. Là, les personnes ont profité de conditions un peu meilleures pour partir. Mais on voit bien que la situation n'était pas plus favorable"*, note la commissaire à la direction zonale de la police aux frontières du Nord. Pour les autorités, ce drame *"nous démontre une nouvelle fois l'importance de notre mission de lutte contre les réseaux de passeurs et contre les traversées maritimes"*, a estimé le préfet du Pas-de-Calais (nord). *"Ce sont là des réseaux criminels qui font courir des risques considérables aux populations migrantes. Prendre la mer dans une eau à sept degrés, c'est aller à la mort avec une durée de vie limitée à dix minutes en cas de chavirage"*.

Ce phénomène des "taxi-boats" s'est particulièrement développé ces derniers mois. Des **bateaux pneumatiques partent plus au sud du littoral**, souvent dans la Somme, où les contrôles sont moins fréquents, avec quelques personnes seulement – passeurs ou migrants – à bord. Ils mettent dans un premier temps le cap au nord, vers les plages plus proches de Calais, où se cachent les passagers ayant payé pour la traversée. Ceux-ci se jettent alors à l'eau pour embarquer : selon le droit maritime, les policiers ne peuvent pas interpellier les bateaux déjà en mer. Avec cette méthode particulièrement dangereuse, les exilés attendent les embarcations dans les eaux glaciales de la Manche, et sont parfois immergés jusqu'au torse. Le chef de la diplomatie britannique a affirmé que cette nouvelle *"déchirante"* lui *"brisait le cœur"*. Mais elle *"montre aussi à quel point nous devons stopper les bateaux, stopper ces trafics et les êtres humains qui sont derrière"*. *"Dans un monde idéal, nous renverrions juste ces personnes en France, et le trafic s'effondrerait. Mais ce n'est pas possible, et c'est pour cela que nous poursuivons cette politique avec le Rwanda"*. Les **députés britanniques doivent se prononcer** cette semaine sur le projet de loi permettant **d'expulser vers le Rwanda** les migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni. *"Nous avons perdu le contrôle de nos frontières et nous devons faire quelque chose pour arrêter les bateaux. Maintenant, je pense que le point de départ pour cela est de s'attaquer aux gangs criminels qui mènent ce trafic ignoble"*, a réagi le leader de l'opposition travailliste. Mais le **maire de Wimereux**, pointe du doigt les autorités françaises et britanniques, coupables, selon lui, du drame. *"Il est temps que l'État prenne les choses en main et tape sur la table au niveau des Anglais qui sont responsables de ces tragédies"*. *"Les passeurs sont eux aussi responsables de cette situation bien entendu, pour moi ce sont des assassins."* Douze migrants

ont perdu la vie en 2023 en tentant de traverser la Manche, selon la Premar.

## MEDITERRANEE

### le phénomène des "bateaux fantômes" prend de l'ampleur

Depuis un peu plus de 24h, l'inquiétude grandit pour les passagers d'une embarcation surchargée repérée en mer Méditerranée. Sur une photo prise le 15 janvier 2024 par l'avion de surveillance **Sea Bird**, on aperçoit le canot perdu dans l'immensité de la mer, "*dans de fortes vagues*". Il reste, depuis, introuvable. "*On se demande : sont-ils encore en vie ?*", s'interroge l'ONG Sea-Watch.

Le 13 janvier 2024 également, la plateforme d'aide aux migrants en mer Alarm Phone alertait, sans savoir s'il s'agissait du bateau repéré par Sea Bird : "*Hier matin, nous avons perdu le contact avec un bateau en détresse transportant entre 36 et 45 personnes en direction de Lampedusa*". "*Les autorités ont été alertées mais ne donnent aucune information, et nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle de leur arrivée sur l'île italienne*". Frontex - l'agence de surveillance des frontières européennes - et les autorités italiennes ont cherché ce jour-là le bateau et ses 40 passagers pendant 17 heures, dès 3h30 du matin. Sans succès. Deux jours plus tard, la plateforme déplorait n'avoir toujours "*aucune nouvelle des personnes disparues qui se sont échappées de Libye à bord d'un bateau en bois [...] Des proches inquiets nous appellent et ont un besoin urgent de réponses !*". Mardi 16 janvier 2024, le coordinateur d'Alarm Phone, indique n'avoir "*toujours aucun signe*" de cette embarcation.

Les ONG alertent régulièrement sur ces "**bateaux fantômes**", **des embarcations avec lesquelles les ONG perdent le contact**. Repérés dans un premier temps du haut d'un avion de surveillance ou grâce à un appel d'Alarm Phone, ces canots attendent parfois plusieurs jours la venue des autorités italiennes ou maltaises. Les embarcations sont donc livrées à elles-mêmes, en pleine mer, à la merci des intempéries. D'après le coordinateur d'Alarm Phone, "*il arrive que ces embarcations retournent en Tunisie ou en Libye, ou arrivent en Europe sans que nous le sachions*". "*Lorsque le contact avec les bateaux est rompu, cela ne signifie pas forcément que les gens disparaissent*". Certains en revanche grossissent les chiffres des "**naufrages invisibles**", quand les embarcations partent, n'appellent pas à l'aide, et **sombrent en mer sans laisser de trace**, et sans que personne ne le sache. Depuis un an le phénomène des "bateaux fantômes" s'est accentué, avec la loi, qui oblige les navires d'ONG à rejoindre sans délai le port de débarquement assigné par les autorités italiennes après un premier sauvetage. "*En partant immédiatement après l'opération de secours, on laisse la zone déserte, les États européens ayant renoncé à leurs responsabilités de sauvetages en mer. C'est une grande source de frustration pour nous, et surtout, cela nous fait craindre une augmentation des naufrages invisibles*", déplore la coordinatrice de projet adjointe à bord du Geo Barents.

À cause de ce décret, plusieurs bateaux ont été immobilisés par Rome en 2023, certains plusieurs fois. "*On est de moins en moins opérationnelles, et perpétuellement en prise avec ce dilemme : suivre à tout prix les ordres de Rome, ou respecter le droit maritime international qui nous oblige à secourir toute embarcation en détresse*, selon la directrice des opérations de SOS Méditerranée. *C'est usant et surtout, incompatible avec notre mission*".

### "Difficile d'avoir des certitudes"

Les naufragés des "*bateaux fantômes*" restent aussi invisibles aux yeux des institutions, car ces drames ne sont **pas pris en compte dans les bilans des victimes** de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Et ce, bien que "*des centaines de restes humains sont régulièrement retrouvés sur les côtes libyennes*", affirme l'agence onusienne sur son site. Les ONG, à la différence des institutions, sont souvent alertées par les proches des disparus de possibles naufrages. Elles les comptabilisent donc dans leurs chiffres. Ce décalage se retrouve dans les bilans

de l'OIM et ceux des associations : d'après le collectif Caminando Fronteras, par exemple, au moins 6 618 exilés sont morts ou ont disparu sur les routes migratoires qui mènent à l'Espagne en 2023. L'OIM, elle, a comptabilisé sur la même période plus de 1 200 morts ou disparus : 914 sur la route des Canaries et 333 entre le Maroc ou l'Algérie et l'Espagne.

*"Il est plus facile d'avoir des certitudes sur la route de la Méditerranée que sur celle de l'Atlantique, plus longue, et dont les bateaux sont plus difficiles à repérer, a admis le porte-parole du bureau de coordination méditerranéen de l'OIM. Ce chemin en plein océan est très dangereux, c'est donc probable qu'il y ait beaucoup de naufrages dont personne n'entend parler. Plus de 1 200 morts ou disparus, c'est une estimation, un chiffre par défaut. Mais il y a sûrement plus de morts que ce que révèlent nos statistiques".* De nombreuses familles sénégalaises restent par exemple sans nouvelles de leurs proches partis cet été, alors que la route migratoire des Canaries connaissait un net regain d'intérêt. En juillet, environ 300 migrants ont disparu après avoir embarqué depuis plusieurs villages de la côte, sur trois pirogues. *"Chaque minute compte pour retrouver vivantes"* ces personnes *"disparues dans l'Atlantique"*, s'inquiétait la coordinatrice de Caminando Fronteras, À ce jour, elles n'ont toujours pas été retrouvées.

## UNION EUROPÉENNE

### **CESSER DE RENVOYER DES PERSONNES ORIGINAIRES DU CAUCASE DU NORD VERS LA RUSSIE**

Les États européens doivent immédiatement mettre un terme au transfert vers la Russie de réfugiés et demandeurs d'asile du Caucase du Nord, car ils pourraient être exposés en Russie à des actes de torture et des mauvais traitements, et à l'obligation de participer à la guerre d'agression menée en Ukraine, écrit Amnesty International dans une nouvelle synthèse publiée le 18 janvier 2024. Intitulé Europe: The point of no return, ce document relève que les autorités en Croatie, en France, en Allemagne, en Pologne et en Roumanie, entre autres, ont tenté ou tentent d'extrader ou d'expulser des demandeurs d'asile ayant fui les persécutions dans le Caucase du Nord pour se réfugier dans des États européens, les privant ainsi du droit à une protection internationale. En raison de leur identité religieuse et ethnique – la majorité des habitants de la région sont musulmans et appartiennent aux ethnies tchéchène, daghestanaise et ingouche – des communautés entières sont qualifiées de « dangereux extrémistes » représentant une menace existentielle pour la sécurité nationale, ce qui justifierait leur retour dans une région où leurs droits sont fortement menacés. « Il est scandaleux de constater que plusieurs États européens, alors qu'ils affirment avoir gelé toute coopération judiciaire avec la Russie à la suite de son invasion massive de l'Ukraine, menacent de renvoyer des personnes ayant fui les persécutions dans le Caucase du Nord à l'endroit même où ces atteintes ont été commises. Les pays européens doivent reconnaître que la plupart de ces personnes risquent d'être arrêtées ou enlevées, torturées, maltraitées ou enrôlées de force à leur retour, a déclaré le directeur pour l'Europe à Amnesty International. *La situation de ceux qui ont fui le Caucase du Nord s'est fortement délabrée en raison de la dégradation des normes relatives aux droits humains en Russie depuis l'invasion de l'Ukraine. Ils sont persécutés à coups de torture, de détention arbitraire et de disparition forcée, l'obligation de rendre des comptes étant inexistante là d'où ils viennent, et sont depuis longtemps stigmatisés et visés par des mesures d'expulsion ou d'extradition dans les États européens.* »

L'interdiction de renvoyer des personnes risquant d'être torturées ou maltraitées est absolue et ne souffre aucune exception, pas même pour des raisons de sécurité nationale. Le fondement juridique des transferts vers la Russie est souvent opaque ou fallacieux, s'appuyant sur des preuves secrètes fournies par les services de sécurité et des allégations infondées émanant de la Russie elle-même, notamment sous forme de « notices rouges » d'Interpol. La Russie instrumentalise

ces notices pour cibler des opposants politiques, des dissidents, des défenseurs des droits humains, des journalistes et leurs proches ou associés.

<https://www.amnesty.fr/presse/il-faut-cesser-de-renvoyer-des-personnes-originares-du-caucase-du-nord-vers-la-russie>

## **ACCORD SUR LE PACTE UE MIGRATIONS ET ASILE**

### **L'Europe renonce à l'humanité et à la solidarité**

Après plus de trois ans de négociations, l'Union européenne vient d'adopter une réforme d'ampleur : pacte européen sur la migration et l'asile. Les politiques migratoires européennes comme les législations nationales en seront lourdement impactées. En encourageant le marchandage avec les Etats non européens pour entraver les migrations – y compris des gouvernements autoritaires qui maltraitent les personnes migrantes – la réforme entérine la complicité de l'UE et de ses Etats membres dans les crimes et traitements inhumains et dégradants commis à l'extérieur du territoire européen.

En généralisant et en systématisant l'approche « *hotspot* » afin d'organiser le fichage, le tri et l'expulsion des personnes arrivées aux frontières européennes, la réforme normalise le recours arbitraire à la détention – y compris pour les enfants et les familles – dans des camps qui seront des espaces d'exception où l'accès au juge sera rendu quasi impossible. Les personnes en détresse aux frontières seront vraisemblablement massivement enfermées puis expulsées, sans pouvoir bénéficier d'un examen individuel et approfondi de leur situation et sans accès à leurs droits.

En imposant le critère du taux de reconnaissance du statut de réfugié de 20% (et jusqu'à 60 – 70% en situation de « crise ») à l'échelle de l'UE, le pacte institutionnalise des pratiques discriminatoires s'assimilant à du profilage racial. Les demandes ne seront plus individualisées et seront traitées selon la nationalité, en violation de l'article 3 de la Convention de Genève qui prohibe expressément toute discrimination fondée sur le pays d'origine dans le traitement des demandes d'asile.

En créant des procédures exceptionnelles de « crises », de « *cas de force majeure* » ou encore d'« *instrumentalisation des migrations* », le pacte autorise les Etats membres à s'affranchir largement du droit d'asile et ouvre la porte à de nombreuses violations potentielles des droits tels que le principe de non-refoulement, à un recours effectif et à une assistance juridique, etc.

En conservant le critère Dublin du principe de pays de première entrée considéré comme responsable de l'examen des demandes d'asile, en augmentant la durée de cette responsabilité à 20 mois, en excluant les frères et sœurs de l'accès à la réunification familiale : le pacte échoue à abolir le « système Dublin », machine infernale de l'asile européen. Bien au contraire, il renforce ce système qui – depuis 25 ans – s'est avéré injuste et inefficace et aboutit à une situation d'errance des personnes en quête de protection en Europe.

En mettant sur un pied d'égalité les efforts des Etats membres en matière d'accueil via les relocalisations et de militarisation des frontières via le financement des murs, de camps et de barbelés, la réforme détourne le concept de solidarité et renonce aux valeurs d'humanité et de fraternité.

En retenant une définition du nouveau concept de « *l'instrumentalisation des migrations* » qui pourra inclure les ONG si elles ont « *pour objectif de déstabiliser l'Union* », le pacte laisse le champ libre aux Etats européens pour criminaliser les organisations civiles de secours et de sauvetage en mer.

Cette réforme est non seulement déshumanisante mais aussi contre-productive et inefficace. Car les deux dernières décennies ont largement fait la preuve que c'est l'impossibilité pour les personnes d'accéder à des itinéraires de voyages sûrs et légaux, qui les contraint à emprunter des routes risquées et dangereuses. Le pacte va renforcer cette logique et, par conséquent, renforcer les

dramas qui se jouent aux frontières et notamment le taux de létalité du passage de ces frontières. C'est aussi cette impossibilité d'accéder à des voies légales de voyage, telle que l'accès aux visas par exemple, qui fait le « business » des passeurs et qui intensifie la criminalité aux frontières.

Partout en Europe, des personnes exilées, des collectivités et acteurs locaux, une société civile diverse et inventive, agissent quotidiennement pour faire vivre des modèles de solidarité avec les personnes exilées et construire un accueil digne. Ces innombrables initiatives sont la preuve de la volonté et de la capacité de nos sociétés à créer et à faire vivre d'autres possibles pour construire une Europe respectueuse des droits fondamentaux. Ces deux dernières années, l'Union européenne elle-même a démontré qu'elle était capable de respecter les droits et d'accueillir dans la dignité, avec l'accueil de plus de 4 millions de réfugiés ukrainiens.

[https://www.lacimade.org/accord-sur-le-pacte-ue-migrations-et-asile-leurope-renonce-a-lhumanite-et-la-solidarite/?utm\\_source=NL012024&utm\\_medium=NL&utm\\_id=NL2024](https://www.lacimade.org/accord-sur-le-pacte-ue-migrations-et-asile-leurope-renonce-a-lhumanite-et-la-solidarite/?utm_source=NL012024&utm_medium=NL&utm_id=NL2024)

## **FRONTEX : 380 000 ENTREES IRREGULIERES DANS L'UNION EUROPEENNE**

Le nombre d'entrées irrégulières dans l'Union européenne (UE) a augmenté en 2023 de 17% par rapport à l'année précédente, atteignant le niveau le plus élevé depuis 2016, a annoncé mardi 16 janvier 2024 l'agence européenne de surveillance des frontières (Frontex). L'organisation, basée à Varsovie, a **comptabilisé 380 000 entrées irrégulières en 2023, dont 41% via la Méditerranée centrale** puis les **Balkans occidentaux (26%)** et la **Méditerranée orientale (16%)**. Ces données annuelles confirment "une tendance à la hausse constante au cours des trois dernières années", constate l'agence.

### **Analyse des chiffres**

Les chiffres rendus publics annoncent des entrées nettes dans l'UE, or, dans une zone comme les Balkans, il est **très courant que des exilés franchissent à plusieurs reprises la même frontière** - à cause des "pushbacks", aussi appelés refoulements, dans les zones frontalières. La même personne est alors comptabilisée autant de fois, pointent les spécialistes de la question. À titre de comparaison, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) compte, elle, **286 292 entrées dans toute l'UE en 2023**. Le chiffre qui marque clairement cette différence de méthodologie est celui de la frontière franco-britannique. En 2023, **Frontex** compte "**plus de 62 000 tentatives de traversées réussies**", soit une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente. **Le ministère de l'Intérieur britannique** parle, lui, de **29 437**, soit deux fois moins. Le comptage des franchissements irréguliers est donc plus fiable sur les routes migratoires maritimes telles que celle de la Méditerranée centrale et d'Afrique de l'Ouest, menant aux Canaries, les exilés pouvant difficilement faire des allers-retours en mer. Un géographe au CNRS, explique que "*l'augmentation des détections [des franchissements irréguliers de frontières] [était] la conséquence de l'augmentation de budget de Frontex*". En clair, plus les contrôles se multiplient, plus les franchissements de frontières sont détectés. En diffusant des chiffres à la hausse, Frontex s'assure d'un financement futur.

### **Les Syriens en tête**

Toujours d'après les dernières statistiques publiées par l'agence, "*les Syriens ont représenté plus de 100 000 passages irréguliers l'année dernière, soit le nombre le plus élevé parmi toutes les nationalités*", suivis par les Guinéens et les Afghans, précise Frontex. "*Ces trois premières nationalités représentaient 37% de toutes les détections*". L'agence note aussi "*une augmentation notable des migrants africains, notamment en provenance d'Afrique de l'Ouest*", qui représentent désormais près de la moitié (**47 %**) de tous les migrants détectés. Environ 10% des entrées irrégulières ont par ailleurs été effectuées par **des femmes et quasi autant par des mineurs**.

*"Les chiffres présentés aujourd'hui montrent l'évolution des défis auxquels nous sommes*

confrontés dans la gestion des frontières extérieures de l'UE", a déclaré le directeur de Frontex. "Nous restons déterminés à garantir la sécurité et l'intégrité des frontières de l'UE. Il est tout aussi crucial d'aborder les aspects humanitaires de la migration. Ces chiffres ne représentent pas seulement des statistiques mais des personnes réelles".

### **Complicité dans les refoulements de migrants**

Près de 2 500 agents sont actuellement déployés aux frontières extérieures de l'UE "pour aider les États membres et les pays tiers à gérer les flux migratoires" et "pour contribuer à détecter et prévenir la criminalité transfrontalière, telle que le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme". D'ici 2027, les moyens humains de Frontex devrait se multiplier, avec le déploiement de 10 000 garde-frontières. En avril 2022, l'ONG State Watch avait révélé que l'agence européenne prévoyait également de modifier l'armement de ses membres et notamment de les doter d'armes "létales et non-létales". Une décision inquiétante pour les ONG, qui dénoncent régulièrement les **exactions de l'agence. Frontex** a, ces dernières années, été plusieurs fois accusée de complicité dans les refoulements de migrants de la Grèce vers la Turquie. En Méditerranée centrale aussi, l'institution est aussi pointée du doigt pour son rôle dans les interceptions de canots par les garde-côtes libyens. Le dernier rappel à l'ordre en date a été opéré par la médiatrice européenne en juillet 2023. Cette dernière a ouvert une enquête pour "clarifier le rôle" de Frontex dans le naufrage d'un bateau de migrants à Pylos, au large de la Grèce. "Il a été signalé que Frontex avait bien alerté les autorités grecques de la présence du navire et proposé son assistance. Mais ce qui n'est pas clair, c'est ce qu'elle aurait pu ou aurait dû faire d'autre". La nuit du naufrage, du 13 au 14 juin 2023, seules 104 personnes ont pu être secourues, sur les 750 passagers que comptait l'embarcation à son départ des côtes libyennes.

## **FRANCE-ITALIE**

### **Les mineurs isolés, accueillis par une communauté religieuse**

Niché à Vallecrosia, près de **Vintimille** en Italie, à 40 km de Nice, de jeunes migrants, des mineurs isolés sont accueillis par une communauté religieuse. Ils viennent de tous horizons. L'un, 17 ans, est originaire d'Égypte. Il conserve peu de choses de son pays, mais garde une photo abîmée de son père. "Je suis content d'être ici, je remercie Dieu de m'avoir trouvé un endroit comme celui-ci qui m'a accueilli". Au total, le foyer abrite 30 adolescents. Leur quotidien est rythmé par des heures d'apprentissages et des activités. Les jeunes de moins de 16 ans doivent suivre des cours à l'école publique italienne. Les plus âgés bénéficient de cours particuliers avec des éducateurs pour **apprendre à parler et à écrire italien**. La structure mise sur l'autonomie et la socialisation des adolescents. Certains nécessitent une aide psychologique pour surmonter les traumatismes connus au cours de leur parcours migratoire. « La priorité pour moi, c'est de leur donner l'enfance qu'ils n'ont pas eue. Il faut réussir à leur faire comprendre qu'ils en ont le droit » dit un éducateur.

En moyenne, 15 000 mineurs non accompagnés (MNA) arrivent **en Italie** chaque année, selon l'association Save the Children . Le pays manque de foyers pour accueillir la totalité des jeunes migrants. Une situation aggravée depuis un décret validé en décembre 2023 qui alourdit les conditions d'accueil. Dès 16 ans, les MNA peuvent être accueillis dans des centres pour adultes pour une durée maximale de 5 mois. Une décision décriée par les associations d'aides aux exilés qui soulignent la nécessité de protéger les jeunes.

### **Côté français**

À 40 kilomètres de là, dans les Alpes-Maritimes, le système peine aussi à contenir l'afflux. Des jeunes se retrouvent à faire la queue devant les commissariats toute la journée, comme à **Nice**. Ils espèrent pouvoir être enregistrés par les services de l'ordre pour déclencher l'Aide sociale à l'enfance et leur prise en charge en foyer. "En huit ans, l'explosion des flux migratoires a amené le département à une prise en charge des MNA multipliée par 28", indiquait le département, en 2023. 4 909 mineurs non accompagnés ont été mis à l'abri en 2022. Sur la même période, 617 ont été

accueillis dans un foyer de longue durée.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/a-vintimille-en-italie-ce-foyer-pour-mineurs-isoles-veut-leur-donner-l-enfance-qu-ils-n-ont-pas-eu-2909861.html>

## ALLEMAGNE

### Manifestations contre le projet d'expulsions massives d'étrangers

**Des dizaines de milliers de personnes** manifestent depuis **plusieurs jours dans toute l'Allemagne** contre le parti d'extrême droite AfD. Ils étaient environ 30 000 à Cologne (ouest) mardi 16 janvier 2024, entre 6 000 et 10 000 à Leipzig (nord-est) lundi, près de 10 000 à Postdam (près de la capitale) et environ 20 000 à Berlin – selon les organisateurs – dimanche, quelque 2 000 à Hambourg (nord) vendredi... "*Nous ne laisserons pas les Nazis voler notre ville*", "*tous ensemble contre le fascisme*", "*contre l'AfD et la folie nationaliste*" ont scandé les participants lors de ces marches pacifiques. Ces soulèvements populaires organisés dans plusieurs villes allemandes, qu'elles soient petites ou grandes, font suite à la révélation d'un **projet d'expulsion massive de personnes d'origine étrangère** élaboré par l'AfD, en hausse dans les sondages.

Mercredi 10 janvier 2024, des membres du parti d'extrême droite, des néonazis et des entrepreneurs se sont secrètement rencontrés en novembre 2023 à Postdam pour discuter de la mise en place d'un plan baptisé "*Remigration*" : un projet de déportation massif des demandeurs d'asile, des étrangers avec des titres de séjour et des citoyens considérés comme "*non assimilés*" du territoire allemand. Lors de cette rencontre, le président du groupe parlementaire de l'AfD au parlement de Saxe-Anhalt – l'un des bastions de ce parti d'extrême droite –, aurait proclamé l'importance de "*préparer le terrain*" pour ce "*projet de plusieurs années*", via le soutien des médias sociaux et une pression quotidienne sur les personnes visées. La réunion a été organisée dans un hôtel par un ex-proprétaire de la chaîne de boulangerie allemande "Backwerk", ainsi que par un extrémiste de droite. Le cofondateur du Mouvement identitaire autrichien (IBÖ) y a présenté un projet pour envoyer vers l'Afrique du Nord jusqu'à deux millions de personnes. Parmi les membres de l'AfD présents à cette réunion, il y avait le représentant personnel de la co-dirigeante du parti, ainsi que le président du groupe parlementaire régional de l'AfD de Saxe-Anhalt (Est de l'Allemagne). Mais face au tollé, plusieurs cadres du parti nient en bloc. L'un des participants avait "*simplement présenté un projet de réseaux sociaux*" lors de cette rencontre où il avait été invité. "*Il n'y a pas élaboré de stratégies politiques ni 'porté au sein du parti' les idées de Martin Sellner sur la politique migratoire. De plus, il n'avait 'pas connaissance' de ces idées au préalable*", a ajouté l'AfD. Pour les juristes, cette réunion secrète présente de fortes similitudes avec la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942, qui a planifié la Shoah.

La ministre allemande de l'Intérieur a affirmé : "*Cette idéologie est dirigée contre le fondement même de notre démocratie. La dignité de l'être humain est inviolable. De chaque être humain*". Ces révélations ont provoqué une onde de choc dans le pays, alors que l'AfD bénéficie d'une dynamique favorable dans les sondages, avec des intentions de vote de 21 à 23% à l'échelle nationale. Le parti dépasse même les 30% dans les Länder d'ex-Allemagne de l'Est, comme la Saxe, la Thuringe et le Brandebourg où des élections régionales cruciales se tiendront au deuxième semestre 2024. Le chancelier a d'ailleurs mis en garde samedi contre "*les extrémistes*", alors que l'extrême droite cherche à instrumentaliser les mobilisations sociales, en premier lieu celle des agriculteurs. "*Lorsque des protestations en soi légitimes se transforment en colère ou en mépris pour les processus et les institutions démocratiques, nous sommes tous perdants. Seuls ceux qui méprisent notre démocratie en profiteront*".

### L'Allemagne durcit sa politique migratoire

Après la France et le Royaume-Uni, c'est au tour de l'Allemagne de durcir encore un peu plus sa politique migratoire. Le Bundestag, équivalent de l'Assemblée, a adopté jeudi 18 janvier 2024 **un projet de loi afin d'accélérer l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés** vers leur pays

d'origine. *"Nous veillerons à ce que les personnes qui n'ont pas le droit de rester dans notre pays soient obligées de le quitter plus rapidement"*, a déclaré la ministre de l'Intérieur à propos de ce texte qui vise à *"expulser de façon plus rapide et plus efficace"*. Pour ce faire, les députés allemands ont approuvé le rallongement de la durée maximale de détention des étrangers en situation irrégulière. Désormais, les *sans-papiers pourront être retenus 28 jours*, contre 10 avant la loi, dans le but de donner plus de temps aux autorités pour organiser les expulsions. Par ailleurs, les mesures adoptées donnent à la police de nouveaux pouvoirs pour rechercher les personnes sommées de quitter le pays et pour établir l'identité des migrants. Dorénavant, les agents sont autorisés à **pénétrer dans les chambres des logements partagés** pour interpellé une personne en situation irrégulière – avant, ils pouvaient uniquement entrer dans la chambre de la personne concernée. La loi s'attaque aussi aux réseaux de passeurs : elle prévoit des **sanctions plus sévères pour le trafic d'êtres humains**, que les aides au passage soient rémunérées ou non. Toutefois, elle contient des dispositions limitant les poursuites à l'assistance sur terre, protégeant, selon le gouvernement, les ONG qui aident les migrants en mer. Le gouvernement estime que cet arsenal juridique entraînera 600 expulsions supplémentaires par an. La mise en œuvre plus ferme de la politique existante avait entraîné l'année dernière une augmentation de 27% des expulsions, pour atteindre le chiffre de 16 430.

Renvoyer plus de personnes déboutées du droit d'asile dans leur pays d'origine permettra de libérer des ressources pour ceux que l'Allemagne doit accueillir, a assuré la ministre : *"Ceux qui fuient la guerre et le terrorisme peuvent compter sur notre soutien"*. La hausse de plus de 50% des demandes d'asile en Allemagne l'an dernier - **plus de 329 000 demandes** ont été enregistrées en 2023 -, couplée à l'accueil d'un million de réfugiés ukrainiens, met à l'épreuve les capacités des collectivités locales (Länder) qui ont tiré la sonnette d'alarme. La situation profite également au parti d'extrême droite l'AfD (Alternative pour l'Allemagne), en forte progression dans les sondages. Fin 2023, le gouvernement allemand avait également décidé de réduire les aides financières versées aux demandeurs d'asile. Selon le ministre des Finances, du parti FDP, cette mesure fera économiser un milliard d'euros. Elle permettra *"non seulement de soulager les États et les municipalités"*, mais aussi de *"réduire l'attrait de l'État-providence allemand"*.

### **Critiques des associations**

Les défenseurs des droits sont vent debout contre ces nouvelles dispositions. *"Nous sommes horrifiés à l'idée que des personnes en fuite et ceux qui leur offrent une aide humanitaire puissent être menacés de peines de prison"*, a déclaré l'association de sauvetage en mer SOS Humanity. Pour Sea-Watch, *"l'AfD n'a pas besoin d'être au gouvernement, il suffit que celui-ci lui cède"*. *"Contrairement à l'AfD, le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'une réunion secrète pour discuter de la privation massive des droits, il la propose sous forme de loi"*, tance l'ONG de sauvetage en Méditerranée.

### **L'ancienne capitaine du Sea Watch 3 , candidate aux élections européennes**

La militante et ancienne capitaine d'un navire humanitaire Carola Rackete se présentera devant les électeurs allemands lors des prochaines élections européennes prévues en juin 2024. *"Je sens que je n'ai pas d'autres choix que de m'impliquer en politique, le moment est venu"*, a-t-elle affirmé mardi 16 janvier 2024. *"Voulons-nous que les partisans des droits de l'Homme et de la justice climatique soient majoritaires, ou allons-nous laisser le soin aux droitiers et aux fascistes ?"* Du **6 au 9 juin, 360 millions d'électeurs** répartis au sein des 27 États membres devront voter pour élire les **705 députés** qui composent le Parlement européen. Or dans les sondages, l'extrême droite progresse dans de nombreux pays.

Les groupes politiques de droite radicale Identité et démocratie (ID) et Conservateurs et réformistes européens (CRE) arrivent respectivement en troisième et quatrième position dans les

intentions de vote. Le groupe ID est crédité de 12,5% et de 93 sièges – il compte actuellement 62 eurodéputés issus de huit pays. Le mouvement politique est en tête en France avec le Rassemblement national (RN), aux Pays-Bas avec le Parti pour la liberté (PVV) et en Autriche avec le Parti de la liberté (FPÖ).

Le parti d'extrême gauche, Die Linke, entend bien inverser la tendance, au moins en Allemagne, où le parti d'extrême droite AfD est en hausse dans les sondages pour les prochaines élections régionales qui se tiendront au deuxième semestre 2024 – il est crédité de 21 à 23% à l'échelle nationale. Et pour se donner toutes les chances, Die Linke a nommé l'emblématique Carola Rackete comme tête de liste, aux côtés de son co-leader, déjà député au Parlement européen.

### **La capitaine qui a tenu tête à Matteo Salvini**

À 35 ans, la jeune femme est connue sur la scène européenne pour son engagement envers les exilés. Le 26 juin 2019, alors capitaine du Sea Watch 3, elle avait forcé l'entrée dans le port italien de Lampedusa avec 42 migrants secourus au large de la Libye. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, avait refusé de laisser accoster le navire humanitaire dans le cadre de sa politique des ports fermés. Cette désobéissance civile lui a valu à de devenir en quelques heures une héroïne parmi les défenseurs des migrants. De nombreux internautes ont posté sa photo sur Twitter avec le célèbre vers du poète américain Walt Whitman, "Ô captain, my captain". Le chef de la Ligue l'a qualifiée d'"emmerdeuse". Engagée dans l'ONG allemande Sea-Watch de 2016 à 2019, elle avait fait du sauvetage une question de principe : *"Peu importe comment tu arrives dans une situation de détresse. Les pompiers s'en moquent, les hôpitaux s'en moquent, le droit maritime s'en moque. Si tu as besoin d'être secouru, tout le monde a le devoir de te secourir"*. Reste que son entrée forcée dans le port de Lampedusa l'a conduite sur le chemin des tribunaux italiens. *"En n'obéissant pas à l'ordre d'arrêter le bateau, Carola Rackete pourrait avoir commis une infraction pénale et être accusée d'avoir favorisé l'immigration clandestine ainsi que de ne pas avoir obéi aux ordres d'un navire militaire italien, ce qui implique des peines allant de cinq à quinze ans de prison"*, avait expliqué à l'époque le site d'information Open. Pas de quoi impressionner la capitaine, qui avait été assignée à résidence pendant quatre jours. *"Je suis prête à aller en prison pour cela et à me défendre devant les tribunaux s'il le faut parce que ce que nous faisons est juste"*, avait-elle déclaré à l'époque. Pour payer les frais de justice de l'ONG et de *"Capitaine Carola"*, une cagnotte avait été ouverte : en moins de 24 heures, elle avait récolté plus de 130 000 euros. Fin 2021, un tribunal italien a finalement abandonné toutes les poursuites contre la militante. *"Carola Rackete a agi dans l'accomplissement du devoir de sauvetage prévu par le droit national et international de la mer"*, avait estimé la juge en charge de l'affaire.

### **Militante pour le climat**

Outre la défense des migrants, Carola Rackete milite également contre le changement climatique. Son activisme l'a amené à occuper des ponts à Londres avec le collectif Extinction rébellion en 2018, ou encore à défendre les droits humains et environnementaux des communautés autochtones au nord de la Finlande. *"J'ai passé ces dernières années à travailler sur des projets de conservation de la nature et des campagnes de la société civile"*. *"Je me suis souvent demandée où était la meilleure place pour moi (...) J'ai réalisé à plusieurs reprises à quel point nous manquions du soutien d'une gauche forte au Parlement"*, dit-elle pour expliquer sa candidature, qui n'a pas été *"une décision facile"*. Celle qui a été comparée à des figures héroïques comme Jeanne d'Arc, et qui a reçu des éloges du Pape, a la lourde tâche de rassembler les électeurs de gauche et le parti Die Linke, en grande difficulté en Allemagne. Tout en restant fidèle à ses engagements : *"Je veux partager mon mandat avec des groupes qui n'ont pas accès au Parlement : les résidents de l'UE sans passeport européen et les mouvements en provenance du Sud"*.

### **Les contrôles fixes aux frontières ont réduit le nombre d'arrivées irrégulières**

L'Allemagne affirme avoir constaté une baisse des d'entrées irrégulières sur son territoire

depuis la Pologne, la République tchèque et la Suisse au mois de décembre 2023. Selon les données provisoires de la police fédérale, près de **2 900 entrées irrégulières ont été enregistrées** en décembre 2023. En novembre 2023, ce chiffre était d'environ 4 000 et de quelque 5 500 pour la seconde moitié d'octobre 2023. En tout, un peu moins de 2 000 personnes ont été fouillées aux frontières avec ces trois pays en décembre. Parmi elles, près de 340 ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Pour le gouvernement allemand, cette baisse s'explique par la mise en place de contrôles fixes aux frontières allemandes. Instauré en octobre 2023, ce dispositif censé être temporaire a été prolongé à plusieurs reprises et les contrôles doivent se poursuivre au moins jusqu'au 15 mars 2024. La ministre allemande de l'intérieur justifie le maintien de ces contrôles par la lutte contre la criminalité liée à la contrebande et la limitation de la migration irrégulière. Selon elle, les contrôles "fonctionnent" et permettent dans le même temps de mettre un terme aux activités des passeurs. Par ailleurs, des contrôles fixes sont en place à la frontière terrestre entre l'Allemagne et l'Autriche depuis l'automne 2015. À cette époque, l'Autriche était alors le lieu privilégié des passages clandestins de migrants en provenance de Syrie et d'Afghanistan notamment. Selon la police, plus de 127 000 entrées non autorisées ont été enregistrées dans toute l'Allemagne en 2023, contre un peu moins de 92 000 en 2022.

### **La baisse des arrivées pourrait aussi s'expliquer par le froid**

Un député d'extrême-droite a accusé le gouvernement d'agir "*trop tard*" face à l'augmentation des entrées illégales, dénonçant l'absence de "*protection efficace des frontières extérieures de l'Union européenne*". Il réclame des "*contrôles fixes permanents à toutes nos frontières extérieures*", alors que l'Allemagne reste le principal pays de destination des demandeurs d'asile et des migrants économiques en provenance de "*pays tiers sûrs*". Cependant, si Berlin se félicite de l'efficacité des contrôles, il faut rappeler que le froid de l'hiver a également une influence sur les flux migratoires, le voyage devenant plus dangereux et risqué. Selon les statistiques, les baisses des entrées irrégulières en décembre 2020 et 2021 avaient ainsi été partiellement attribuées aux conditions météorologiques. **Les pays voisins** ont réagi aux mesures allemandes en **intensifiant leurs propres contrôles** aux frontières avec l'Allemagne, ce qui explique aussi la baisse des traversées sans visa. Néanmoins, il s'attend à une nouvelle augmentation au printemps.

### **Les contrôles aux frontières : un défi pour l'espace Schengen**

De nombreux pays de l'espace de libre circulation Schengen continuent d'appliquer des contrôles fixes aux frontières sous prétexte de lutter contre l'immigration clandestine. Bruxelles ne prévoit toutefois pas la réimposition permanente des contrôles aux frontières. Le cadre réglementaire de Schengen autorise des contrôles temporaires aux frontières intérieures en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure. Il doit s'agir d'une "*mesure de dernier recours, dans des situations exceptionnelles, et doit respecter le principe de proportionnalité*". En octobre, la commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, a fait part de ses préoccupations, parlant d'un défi pour l'espace Schengen. "*Même s'ils sont justifiés par des raisons graves, la sécurité intérieure ou le franchissement illégal des frontières, les contrôles aux frontières intérieures entravent également la libre circulation*". "*Nous devons les éviter*".

## **CROATIE**

### **De Gaza à Zagreb**

Un homme de 31 ans qui avait semé le chaos vendredi 19 janvier 2024 en fuyant la police à bord d'un fourgon rempli de migrants illégaux a été placé en prison provisoire. Il s'agit d'un Moldave qui possède également la nationalité roumaine. La police avait repéré et tenté d'arrêter sa camionnette sur l'autoroute, mais le conducteur avait accéléré en direction de **Zagreb**, où une course-poursuite s'est poursuivie dans les rues de la ville jusqu'à Kustošijanska, où la camionnette a percuté un véhicule de police à l'arrêt. Le véhicule transportait 32 migrants, qui ont été interrogés par la police. « *J'ai quitté Gaza le 18 septembre 2023. Ma destination finale était la Belgique. Je suis arrivé en Turquie en avion depuis l'Égypte, où j'ai payé 3000 euros à un passeur. Je suis arrivé en Grèce en avion, puis nous avons continué en voiture à travers la Macédoine du Nord, la Serbie et la Bosnie-* »

*Herzégovine. Un guide, un Afghan, nous a fait traverser la frontière avec la Croatie. Nous avons attendu dans la forêt un autre moyen de transport », a ainsi déclaré un Palestinien.*

### **Elections européenne, Migrants et Désinformation**

Alors que la Croatie doit connaître en 2024 des élections européennes, législatives puis la présidentielle, la désinformation et les récits manipulateurs liés aux migrants pourraient dominer les prochains scrutin, souligne l'Observatoire des médias numériques Adria (ADMO). « *Le sujet qui est très important, ce sont les migrants, et je crois que ce sujet, tout comme il a marqué les élections américaines, marquera aussi nos élections. Il s'agit d'un sujet sur lequel seront testées différentes techniques de propagande, variantes manipulatrices et récits en combinaison avec la désinformation* », a déclaré une professeur à la Faculté des sciences politiques de Zagreb. Elle estime que ces récits liés aux migrants illégaux feront l'objet de « *campagnes de désinformation orchestrées, systématiques et très grossières* ». « *Malheureusement, les politiciens et les grands médias contribuent à la propagation de la désinformation* ».

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

## **ESPAGNE**

### **la Cour suprême juge illégal le renvoi de mineurs de Ceuta**

*"Le Tribunal suprême confirme que l'expulsion de mineurs depuis Ceuta vers le Maroc en août 2021 était illégale"*. Dans un communiqué publié lundi 22 janvier 2023, la Cour suprême espagnole a épinglé l'État pour le renvoi de huit mineurs non accompagnés à l'été 2021 -cf. lettre 16). En mai de cette même année, plus de 10 000 migrants sont arrivés à Ceuta en seulement deux jours. Madrid avait accusé Rabat d'avoir laissé passer ces personnes, alors que la situation se cristallisait entre les deux pays, sur fond de crise au sujet de l'accueil en Espagne pour y être soigné du chef des indépendantistes sahraouis du Front Polisario. Les autorités avaient entrepris de renvoyer au Maroc les mineurs par groupes de 15, déclenchant la polémique. Des plaintes avaient immédiatement été déposées par plusieurs ONG qui exigeaient l'arrêt des expulsions. Les mineurs isolés étaient, en effet, ramenés au Maroc sans avoir eu accès à un avocat et sans avoir pu se faire entendre. Dans sa décision, la Cour suprême, saisie en appel par l'État, estime que les autorités gouvernementales n'ont absolument pas respecté la loi espagnole qui prévoit notamment *"une procédure administrative individuelle"* et *"l'intervention du parquet"*. La Cour confirme l'arrêt du tribunal de justice d'Andalousie de juin 2022 qui avait jugé qu'il s'agissait d'une expulsion collective, interdite par la Convention européenne des droits de l'Homme. Cette expulsion a été réalisée dans *"le non-respect absolu"* de la procédure établie par la loi sur l'immigration. Selon les magistrats, ces jeunes Marocains se sont retrouvés face à un *"risque sérieux de souffrir de dommages corporels ou psychiques"* dans le cadre d'une *"expulsion collective d'étrangers"*. Cette décision, qui n'entraîne pas de sanctions mais devrait faire jurisprudence, fait suite à une procédure judiciaire contre la ville de Ceuta et la préfecture de l'enclave entamée en 2021 par une association locale de protection de mineurs et plusieurs jeunes Marocains. En août 2021, un tribunal de Ceuta avait déjà suspendu l'expulsion de 12 jeunes migrants arrivés en mai tandis qu'en 2022, les décisions d'instances judiciaires, d'un rang inférieur à celui du Tribunal suprême, avaient jugé ces expulsions illégales. Le gouvernement de gauche espagnol a mis en avant, durant la procédure, un accord bilatéral de 2007 avec le Maroc sur le retour des mineurs et les *"circonstances exceptionnelles"* de l'arrivée massive de migrants en mai 2021 pour justifier ces expulsions. Des arguments rejetés par la Cour suprême.

**Ceuta et Melilla, constituent l'une des seules voies gratuites pour les migrants** désireux rejoindre l'Europe, la traversée, hautement périlleuse, des clôtures ne dépendant pas de passeurs, contrairement aux voyages à travers la Méditerranée.

### **Plus de transit en Espagne sans visa.**

Mercredi 24 janvier 2024, l'ambassade d'Espagne à Dakar a annoncé que le précieux sésame - un visa de transit aéroportuaire (TAP) - sera exigé pour les Sénégalais en escale dans les

aéroports du pays, à partir du 19 février 2024. La mesure est déjà en vigueur depuis le 21 janvier pour les ressortissants kenyans. *"Nous travaillons pour éviter [...] une utilisation frauduleuse lors des escales aériennes"*, a déclaré le 20 janvier le ministre espagnol de l'Intérieur. *"Introduire des visas aéroportuaires n'est pas contradictoire [...] avec l'asile et les droits de l'homme"*. Les syndicats de la police espagnole affirment que depuis quelques mois, des Sénégalais et d'autres citoyens *"de certains pays africains"* en partance pour le Brésil, profitent de leur transit à Madrid pour y demander l'asile. Cette voie concerne aussi les jeunes migrants. Entre le 1er et le 17 janvier 2024, 188 mineurs isolés ont débarqué au terminal de Madrid pour rester dans le pays, via un vol à destination de l'Amérique latine.

Un constat partagé aussi par les associations. Depuis août, l'aéroport de Madrid-Barajas a enregistré une *"augmentation exponentielle"* du nombre de demandeurs d'asile, a fait savoir la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR). Avec des conséquences sur les hébergements dédiés au sein de l'aéroport : *"La surpopulation et les conditions insalubres ont atteint des points critiques, provoquant l'explosion des punaises de lit, et une accumulation d'ordures"*, d'après l'ONG. D'après un témoignage, une femme colombienne de 27 ans a passé deux semaines dans la structure, sans vêtements de rechange et sans brosse à dents. Avec ses deux enfants, elle a *"dormi à même le sol une partie de son séjour"*, puis *"tous les trois, dans un lit simple"*. *"Être là-bas était terrible. Nous n'avons vu ni la lumière du jour, ni la nuit"*. CEAR dénonce aussi des entraves au droit. Sur les 390 exilés hébergés dans des conditions *"indignes"*, 182 – des Sénégalais, des Marocains, des Somaliens, des Colombiens - n'ont pas pu formuler leur demande d'asile. Dans d'autres aéroports espagnols s'organise par ailleurs le trafic des exilés. En octobre, la police espagnole a arrêté cinq personnes qui déguisaient les migrants - arrivant de l'étranger - en agents aéroportuaires pour les faire sortir discrètement de l'aéroport de Barcelone. Ces quatre employés d'un restaurant et un agent d'entretien sont soupçonnés d'avoir aidé les migrants à éviter les contrôles aux frontières avec des laissez-passer de sécurité et des uniformes de travail pour les faire sortir frauduleusement de l'aéroport - et par la même occasion les faire entrer dans l'espace européen. Les trafiquants avaient acheté aux migrants des billets vers l'Irlande (pays hors de l'espace Schengen) pour être sûr que les exilés puissent transiter par la zone internationale où ils opéraient.

En 2023, près de 57 000 migrants au total sont arrivés en Espagne, soit un bond de 82,1% par rapport à 2022 (32 000), selon le rapport annuel du ministère de l'Intérieur. La raison de cette hausse s'explique par l'explosion des arrivées aux Canaries : en 2023, environ 37 000 exilés ont débarqué dans l'archipel espagnol, du jamais vu. Le chiffre dépasse le précédent record de 2006 - lors de la crise des cayucos - où 31 000 personnes avaient atteint les îles espagnoles. Les routes migratoires qui mènent à l'Espagne sont aussi très dangereuses pour les exilés. D'après l'ONG Caminando Fronteras, au moins 6 618 personnes sont mortes ou ont disparu en tentant de rejoindre le pays. C'est le chiffre *"le plus élevé"* comptabilisé par l'ONG depuis le début de ses recensements en 2007.

## **FINLANDE**

### **2 000 à 3 000 exilés bloqués à la frontière russo-finlandaise**

Entre 2 000 et 3 000 exilés sont actuellement bloqués à la frontière russo-finlandaise, fermée totalement depuis décembre 2023 et jusqu'en février 2024. Les relations diplomatiques entre les deux pays n'ont cessé de se dégrader depuis l'offensive russe en Ukraine en 2022. Le pays scandinave reproche à la Russie de laisser passer délibérément un flux de migrants sur le sol finlandais, à des fins politiques, pour ébranler l'Union européenne (UE). De son côté, le Kremlin nie et rejette ces accusations. Selon Le Monde, la plupart des migrants sont entrés légalement en Russie avant de bénéficier de la complicité d'agents de police russes pour les déposer à la frontière finlandaise qu'ils franchissent en vélo, le franchissement à pied étant interdit. Depuis la fermeture de la frontière, les passages réussis sont cependant plus rares - voire impossibles. La semaine dernière, quatre migrants ont été interpellés par les garde-frontières finlandais à Parikkala, en Carélie du Sud, alors

qu'ils tentaient de franchir la frontière.

### **Détérioration des relations entre la Finlande et la Russie**

Helsinki accuse aussi le Kremlin de lui faire payer, par cet afflux de migrants, le prix de sa coopération militaire avec les États-Unis. Le 18 décembre 2023, Washington a signé un accord lui permettant d'accéder à 15 bases militaires en Finlande, et d'y prépositionner du matériel. Pendant des années, la Finlande a refusé de rejoindre l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour éviter de contrarier son voisin russe. Mais les relations entre les deux pays se sont progressivement dégradées depuis l'invasion russe en l'Ukraine, en février 2022. En avril 2023, la Finlande a finalement rejoint l'OTAN, craignant que l'offensive russe ne s'étende à d'autres pays limitrophes. De son côté, Vladimir Poutine a accusé les Occidentaux d'avoir "entraîné la Finlande dans l'Otan" et affirmé que cette adhésion allait créer des "problèmes" là où il n'y "en avait pas".

## **GRECE**

### **La Grèce condamnée pour la mort d'un migrant syrien**

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné mardi 16 janvier 2024 la Grèce à verser **80 000 euros aux proches** d'un migrant syrien, décédé après avoir été blessé par balle par les garde-côtes grecs en 2014. Dans un arrêt, sept juges de l'institution internationale ont estimé à l'unanimité qu'Athènes n'avait pas prouvé "*que l'usage de la force était absolument nécessaire*" dans ce drame. À l'époque des faits, le 22 septembre 2014, le canot de migrants s'approchait des côtes grecques dans la zone maritime de Pserimos. La vedette, pilotée par deux passeurs turcs, avait heurté à plusieurs reprises le bateau des garde-côtes, blessant légèrement un des militaires. Ces derniers avaient ensuite tiré 13 balles en direction du moteur de l'embarcation. Sur les 12 migrants qui se trouvaient à bord, deux avaient été blessés, dont deux ressortissants syriens. L'un d'eux avait été touché à la tête. Il décéda fin 2015.

*"Le fait que les deux garde-côtes n'aient vu que le conducteur de la vedette ne les dispensait aucunement de l'obligation de vérifier si des passagers se trouvaient à son bord"*, relève la CEDH. Selon la Cour, les garde-côtes auraient dû supposer que la vedette transportait des passagers depuis la Turquie vers la Grèce. *"Les 13 coups de feu tirés exposaient forcément les passagers de la vedette à un risque"*, soulignent les juges européens. L'opération *"n'a pas été menée de manière à réduire au minimum le recours à la force meurtrière et les éventuels risques pour la vie"*. Le parquet grec avait ouvert une enquête préliminaire sur cet incident, mais la justice avait classé l'affaire en 2015. D'après la CEDH, l'enquête menée par les autorités nationales *"comportait de nombreuses lacunes qui ont conduit notamment à la perte d'éléments de preuve"*.

### **Naufrages en mer Égée**

Au moins quatre personnes sont portées disparues depuis samedi 20 janvier 2024 en mer Égée après le naufrage d'un bateau transportant plus de 20 personnes alors qu'il reliait la Turquie à la Grèce. Les garde-côtes et les navires marchands de passage ont également secouru un total de 149 migrants dans le week-end. Ces migrants seraient partis de Tobrouk en Libye vers la Crète, payant entre 1000 et 3500 euros pour leur voyage chez des passeurs. Les garde-côtes grecs ont expliqué avoir été informés samedi après-midi de la présence de migrants en difficulté au large de la petite île de Gavdos, l'île la plus méridionale de la Grèce, non loin de la Crète. Par ailleurs, un bateau est arrivé samedi en Crète, transportant 32 ressortissants égyptiens, dont quatre mineurs, et dix ressortissants bangladais. Les autorités grecques ont indiqué que les premières informations suggéraient que le bateau avait appareillé jeudi de Libye et espérait rejoindre l'Italie.

### **Les refoulements illégaux de Palestiniens**

Les refoulements illégaux et brutaux de Palestiniens fuyant la guerre à Gaza se poursuivent en Grèce, au mépris des vies humaines. Douze Palestiniens ont été retrouvés vendredi à la dérive dans un radeau de sauvetage dans les eaux turques près de l'île grecque de Kastellorizo, en

mer Egée. Le groupe avait été embarqué à bord d'un navire des garde-côtes grecs, sur lequel leurs papiers, objets de valeur et téléphones leur ont été confisqués. Ils ont ensuite été forcés de monter à bord d'un radeau de sauvetage et laissés à la dérive, impuissants, dans l'obscurité.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

## ITALIE

### **L'accord Italie-Albanie votée par les députés italiens**

Les **députés italiens ont adopté**, mercredi 24 janvier 2024, **l'accord avec l'Albanie** prévoyant l'ouverture par Rome sur le territoire albanais de deux grands centres d'accueil pour les migrants, faisant fi des critiques d'ONG, d'institutions internationales et de l'opposition. L'accord a été adopté par 155 voix pour et 115 contre, avec deux abstentions. Le Sénat, où la coalition ultraconservatrice au pouvoir de Giorgia Meloni dispose d'une large majorité parlementaire, devrait l'approuver sans difficulté. Le texte signé en novembre entre Rome et Tirana prévoit la mise en place de deux centres d'accueil dans le port de Shëngjin, dans le nord de l'Albanie : un servant à l'enregistrement des demandeurs d'asile et un autre, dans la même région, où les migrants seront logés dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile. Ces deux centres qui seront gérés par Rome, sur le territoire d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne (UE), pourront accueillir jusqu'à 3 000 migrants arrivés en Italie par voie maritime. Face au recours déposé par l'opposition à Tirana, qui estime que ce document "*viole la Constitution albanaise et renonce à la souveraineté du territoire de l'Albanie*", **la Cour constitutionnelle albanaise a suspendu la ratification de l'accord et doit rendre sa décision au plus tard le 6 mars 2024.**

Cet accord, avant même son éventuelle entrée en vigueur, a suscité de très nombreuses critiques. "*Publicité électorale*" en vue des élections européennes de juin, "*inutile et coûteux*", "*inhumain et illégitime*" : les députés d'opposition italiens n'ont pas manqué de le dénoncer durement au cours du débat parlementaire. Ils en ont également critiqué le coût, estimé entre 650 et **750 millions d'euros sur cinq ans.**

Le gouvernement de Giorgia Meloni est arrivé au pouvoir fin 2022 en promettant de réduire le nombre d'arrivées de migrants. Cependant, près de 158 000 personnes sont arrivées en Italie en 2023 contre environ 105 000 en 2022, selon le ministère de l'Intérieur du pays.

L'ONG International Rescue Committee (IRC) a fustigé un accord "*déshumanisant*", tandis qu'Amnesty International a déploré une "*proposition irréalisable, nuisible et illégale*". Toutefois, **l'Union européenne a exprimé son intérêt pour l'accord**, soulignant que les centres seront gérés en vertu du droit italien et non du droit albanais. Giorgia Meloni a déclaré que les mineurs, les femmes enceintes et les "*personnes vulnérables*" ne seront pas envoyés dans ces centres en Albanie, mais Amnesty souligne que cela ne figure pas dans le texte de la loi italienne ratifiant l'accord. En novembre, l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR) avait appelé au "*respect du droit international relatif aux réfugiés*" après la signature de cet accord.

Le **Conseil de l'Europe** avait indiqué, lui aussi, en novembre, que ce "*régime d'asile extraterritorial se caractérise par de nombreuses ambiguïtés légales*". Il risque "*d'aboutir à un traitement différent entre ceux dont les demandes d'asile seront examinées en Albanie et ceux pour qui cela se déroulera en Italie*", avait estimé la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

## ROUMANIE

### **Expulsion de 1222 migrants**

Les autorités roumaines de l'immigration ont déclaré qu'un total de 1222 personnes originaires de divers pays avaient été renvoyées de force l'année dernière, dont près de 400 ressortissants du Bangladesh. La Roumanie voit de plus en plus de migrants franchir ses frontières en direction des pays plus riches d'Europe occidentale. Beaucoup empruntent la route des Balkans à

travers la Roumanie, dans l'espoir d'entrer en Hongrie et dans la zone Schengen. D'autres arrivent en Roumanie pour travailler, parfois avec des visas valides, mais décident ensuite de tenter leur chance dans des endroits plus riches.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

En Roumanie, les autorités nationales ont placé en détention la demandeuse d'asile tchéchène Amina Gerikhanova en mars 2022, au motif qu'elle représentait une menace présumée pour la sécurité nationale. Elle avait fui son domicile en Ukraine au lendemain de l'invasion russe en février 2022. Les garde-frontières roumains l'ont séparée de son jeune fils et l'ont placée en détention dans l'attente de son extradition vers la Russie sur la base d'une notice rouge d'Interpol déposée par ce pays. Son extradition a été stoppée grâce à un tollé général et à la mise en place de mesures provisoires par la Cour européenne des droits de l'homme. La Roumanie lui a finalement accordé l'asile.

<https://www.amnesty.fr/presse/il-faut-cesser-de-renvoyer-des-personnes-originares-du-caucase-du-nord-vers-la-russie>

## SLOVENIE

### Les arrivées de migrants ont doublé en un an

Le nombre de migrants interpellés a quasiment doublé en 2023 en Slovénie : 60 587 personnes sont arrivées en 2023, contre 32 024 en 2022, soit une hausse de 89%. La plupart sont arrivées en Slovénie via la Croatie voisine, entrée récemment dans l'espace Schengen. Environ 30% étaient originaires d'Afghanistan, 15% du Maroc et 9% du Pakistan. Le nombre de citoyens russes a également doublé, passant de 1 816 à 3 675. Presque toutes ces personnes ont émis le souhait de déposer une demande d'asile en Slovénie, avant de poursuivre leur chemin vers l'ouest et le nord de l'Europe le plus souvent. L'Allemagne, souvent le pays d'installation des migrants syriens, turcs et afghans notamment, a de son côté vu grimper les demandes d'asile de plus de moitié l'an passé.

En réaction, à ces entrées, les autorités ont introduit le 21 octobre 2023 des contrôles à ses frontières, dans le sillage d'autres pays de la Hongrie et de la Croatie. Dix jours plus tard, le 2 novembre 2023, le ministre de l'Intérieur a convenu avec ses homologues italien et croate de patrouilles conjointes. Dans ce contexte, la police slovène a détecté au cours des deux derniers mois une augmentation des tentatives de passage vers l'Autriche par des cols montagneux peu habités. Au mois de juin 2023, la Slovénie avait décidé la **destruction de sa clôture antimigrants, le long de la frontière avec la Croatie**. Selon le chef du gouvernement slovène, *"la clôture n'a pas rempli son but déclaré, qui était de décourager ceux qui voudraient franchir la frontière"*. Le mur a donc être démantelé *"pour des raisons humanitaires et parce qu'il a échoué à atteindre son objectif"*.

Cette barrière, érigée en 2015 lorsque plus d'un demi-million d'exilés avaient transité par le pays, forçaient, d'après les associations, **les migrants à emprunter d'autres chemins en pleine nature, plus dangereux**. En décembre dernier 2021, une fillette de 10 ans est morte dans la Dragonja, la rivière qui sépare la Croatie de la Slovénie. Le 1er janvier 2020, un autre cadavre avait été retrouvé près de là, à Socerb, à la frontière slovène : celui d'un Algérien de 29 ans, décédé après une chute dans un précipice. Il n'existe aucun chiffre officiel du nombre de victimes sur la route des Balkans. D'après une enquête de Lighthouse Reports, en collaboration avec d'autres médias et des universités britanniques, *"l'hostilité à laquelle les gens sont confrontés aux frontières de l'Europe de leur vivant perdure également lorsqu'ils sont morts. Les autorités nationales ne font que peu ou pas d'efforts pour tenter d'identifier les migrants décédés ou pour informer leurs familles"*. *"Les cadavres non identifiés finissent entassés dans des morgues ou enterrés sans laisser de traces"*. *"Certains corps ne sont jamais retrouvés"*.

### Ouvrir un camp à sa frontière avec la Croatie

Le gouvernement slovène, invoquant une augmentation du nombre de personnes tentant d'entrer en provenance de la Croatie voisine, a annoncé jeudi 18 janvier 2024, qu'il aller mettre en place des installations de traitement temporaires à la frontière. Les autorités slovènes envisagent

d'ériger une clôture ainsi que **deux conteneurs d'hébergement, des tentes et des installations sanitaires au poste frontière** d'Obrežje, sur l'autoroute entre Ljubljana et Zagreb.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

## VATICAN

### Les autorités Canariennes au Vatican

Dans une lettre du 20 novembre 2023, le Pape a remercié les évêques canariens et tous les habitants *«pour avoir **ouvert les portes de vos cœurs à ceux qui souffrent**»- «a non seulement reconnu la solidarité du peuple canarien, son **engagement envers les plus faibles et les plus défavorisés**»*. Il sait qu'ils sont fortement engagés dans l'urgence migratoire avec des centres d'accueil et la distribution de nourriture et de vêtements.

Le président du gouvernement des îles Canaries qui a été reçu en audience par le pape. Il lui a remis une lettre d'un Guinéen (datée du , le 15 janvier 2024), racontant son histoire -depuis son arrivée en 2008, la barrière de la langue, le choc culturel et *«le manque d'opportunités qui existent pour des gens comme moi»*, jusqu'à son travail actuel de médiateur culturel et d'interprète. *«Je ne suis pas du genre à demander quoi que ce soit à Sa Sainteté, mais si elle le jugeait opportun et convenable, elle pourrait consacrer quelques mots d'encouragement au peuple africain, car étant donné la position privilégiée qu'elle occupe, elle serait entendue dans le monde entier, un grand mégaphone pour rapprocher culturellement les positions entre l'Afrique et l'Europe, favoriser l'empathie et la répandre»*. Il lui a remis une seconde lettre d'un groupe de migrants africains, dont certains sont mineurs racontant qu'ils ont dû quitter leur maison et leur famille qui *«nous manque beaucoup»* (*«Ce n'était pas facile de les quitter, mais nous sommes en danger là-bas, nous ne pouvons pas étudier, il n'y a pas de travail pour nourrir la famille, c'est très difficile de continuer là-bas sans que notre cœur s'arrête de croire en l'opportunité»*), ils écrivent en lettres capitales **MERCI DU FOND DU CŒUR** à tous les habitants d'El Hierro *«qui nous soutiennent, nous aident et nous encouragent à continuer à nous battre pour réaliser nos rêves. Nous voulons pouvoir étudier et ensuite, quand nous serons plus âgés, travailler pour aider nos familles»*.

A El Hierro qui est l'île devenue un point d'arrivée des migrants : plus de 1 100, en 48 heures, en octobre 2023, et 650 samedi 13 janvier 2024. *«40 000 personnes sont arrivées sur nos côtes en 2023, soit 70 % de tous les migrants qui arrivent en Espagne. Chaque jour, 16 personnes meurent en tentant de trouver un avenir meilleur»*. *«Seuls, nous ne sommes pas en mesure de faire face à une telle situation»*, a déclaré le vice-président. *«Nous sommes extrêmement saturés, nous faisons tout ce que nous pouvons pour les aider, il y a de la solidarité, nous faisons tout ce que nous pouvons»*. L'arrivée de ces jeunes migrants *«rend presque impossible de garantir leurs droits à l'intégration, à l'enfance et au projet de vie»*. *«Ce fut une grande surprise que le Pape soit si attentif à un problème aussi particulier que le nôtre.»*

Les autorités canariennes ont *«pu parler du fait que **le problème des migrations en provenance d'Afrique peut être résolu en Afrique**, que nous avons besoin de politiques de coopération et de développement»*, tout en assurant que *«l'humanité»* ne sera jamais oubliée, à savoir la conscience *«qu'il y a des gens qui essaient d'échapper à la faim, à la mort et à la misère, et que les habitants des îles Canaries ont eux aussi été des migrants»*. Les dirigeants des îles espèrent que la visite auprès du Pape aujourd'hui *«aidera les institutions européennes, le gouvernement espagnol et d'autres pays européens à prendre conscience de la réalité de l'Afrique, un continent qui, avec la sécheresse, les guerres, l'instabilité politique, est un problème auquel nous **devons travailler sérieusement en coopération**, sinon il durera longtemps»*. Le Pape François *«nous a fait comprendre qu'il est essentiel et nécessaire d'être conscient que des politiques de **développement doivent être appliquées en Afrique pour éviter que les gens ne doivent fuir à la recherche d'un avenir meilleur***. *Il priera pour cela et nous lui serons éternellement reconnaissants»*.

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2024-01/pape-lettres-migrants-africains-canaries-audience-president.html>

## ROYAUME-UNI

### Des migrants forcés à participer à des vols à l'étalage

Selon le plus récent rapport annuel sur la traite des personnes publié par le département d'État américain, le trafic de main-d'œuvre - qui comprend des actes criminels comme le vol à l'étalage - est la forme d'exploitation la plus courante chez les adultes et les enfants au Royaume-Uni. Il fait état de cas où des *"personnes ont forcé leurs victimes à voler dans des magasins"* en Irlande du Nord. Au Royaume-Uni, **des bandes organisées** font ainsi entrer des **femmes et des enfants** dans le pays afin de **les contraindre au vol**. Des **membres de ces gangs ont été arrêtés** dans plusieurs villes, comme à Londres, Birmingham, Manchester et Darlington. Retailers Against Crime (RAC), une ONG britannique qui travaille en étroite collaboration avec la police et les commerçants britanniques, affirme avoir suivi 56 groupes qui financent leurs activités criminelles, comme le trafic de drogue ou d'armes à feu, grâce au vol à l'étalage. Une entreprise écossaise a ainsi identifié un gang de 154 personnes parcourant le Royaume-Uni pour dérober des articles de luxe dans le but de les revendre ou de les expédier à l'étranger. L'ancien officier de police aujourd'hui à la tête du Safer Business Network, qui s'efforce de réduire l'impact de la criminalité sur les entreprises, a passé en revue des heures d'images de vidéosurveillance et d'informations policières pour tenter de comprendre le fonctionnement de ces groupes. Les magasins de cosmétiques sont une cible privilégiée. Les auteurs des vols dérobent les clés des armoires dans lesquelles sont stockés les parfums, les crèmes pour le visage de grande valeur et les articles de maquillage. Des groupes de cinq à sept personnes opèrent simultanément, ouvrent les tiroirs et remplissent leurs sacs de produits haut de gamme. Les membres masculins de ces gangs restent en retrait et *"mènent les opérations à distance"*. Selon la National Crime Agency (NAC), qui lutte notamment contre le crime organisé, les bandes criminelles recrutent en premier lieu parmi les ressortissants britanniques, qui sont les premières victimes de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains au Royaume-Uni. Viennent ensuite **les ressortissants albanais, vietnamiens, roumains et indiens** - dont beaucoup vivent au Royaume-Uni sans papiers ou ont dépassé la durée de validité de leur visa. Les femmes et les enfants, notamment **recrutés en Europe de l'Est**, seraient choisis pour commettre des vols à l'étalage parce qu'ils éveilleraient moins de soupçons auprès du personnel de sécurité des magasins. Le NAC a ainsi identifié 7 936 victimes potentielles de traite et d'exploitation au Royaume-Uni en 2023, un chiffre en progression de plus de 10 % par rapport à l'année précédente, et qui serait encore loin de la réalité. Cette augmentation est probablement le résultat d'une meilleure sensibilisation à l'esclavage moderne et à davantage de signalement de cas d'abus. Selon un rapport de la Chambre des communes de 2023 sur l'état de **la traite dans le pays, de nombreuses femmes roumaines** rejoignent le pays suite à la promesse d'un travail. Elles se voient aussi confortées dans leur choix par la présence d'une forte communauté roumaine au Royaume-Uni, donnant l'impression que l'intégration sera plus simple. Les salaires en Roumanie, comme dans d'autres pays d'Europe de l'Est, sont bas. Le pays fait face à une pauvreté généralisée et à un accès limité à l'enseignement supérieur et aux aides de l'Etat. Le salaire minimum mensuel en Roumanie est estimé à 60 euros. Le rapport révèle également des entretiens avec des personnes ayant réussi à échapper aux réseaux de trafic. En dépit de leur expérience difficile, plus de la moitié d'entre elles souhaiteraient retourner au Royaume-Uni en raison des salaires plus élevés, d'un meilleur accès aux soins de santé et d'un meilleur traitement de la part des forces de l'ordre. Les personnes forcées à la criminalité se trouvent souvent au bas de l'échelle, supportant risque tout en ne recevant que peu ou pas de récompense : *"C'est une vie épouvantable pour ces personnes, elles sont vulnérables et sont exploitées. Leur vie est horrible. Ils vivent dans des maisons à 30 ou 40, dorment sur des matelas dans des pièces sales, sont utilisés, victimes d'abus et traités comme des criminels."* Le British Retail Consortium (BRC), une association professionnelle représentant les commerçants au Royaume-Uni, estime que les activités de vol à l'étalage ont coûté 953 millions de livres sterling

l'année dernière, soit plus d'un milliard d'euros. Les données du BRC révèlent que les vols ont augmenté de 27 % dans les dix plus grandes villes du pays. Certaines d'entre elles ont même enregistré une hausse des vols à l'étalage de 68 %. Les statistiques indiquent que la police a enregistré environ 342 343 vols à l'étalage en Angleterre et au Pays de Galles en 2022 et 2023, mais on estime que le nombre réel est nettement plus élevé. *"Le plus souvent, [le vol à l'étalage] est lié à la grande criminalité organisée [...] impliquant des bandes criminelles qui se déplacent à l'échelle nationale. Il faut changer la façon dont la petite criminalité - en particulier le vol à l'étalage - est perçue. Il faut tout simplement cesser de la balayer sous le tapis et de la présenter comme un délit mineur"*, estime Retailers Against Crime.

### **Le traité avec le Rwanda devant les députés**

Le projet de loi britannique visant à expulser des migrants vers le Rwanda aborde mardi 16 janvier 2024 une étape délicate pour le Premier ministre. Son camp risque de se déchirer autour de ce texte controversé. Destiné à répondre aux objections de la Cour suprême qui a bloqué une précédente version du texte, le jugeant illégal, le projet a franchi en décembre un premier obstacle au Parlement. Il revient désormais en commission parlementaire, mardi 16 et mercredi 17 janvier 2024, avec de vifs débats attendus sur de nombreux amendements.

L'aile droite des Tories, le parti au gouvernement, est en embuscade pour tenter de durcir la loi, via des amendements soutenus par une soixantaine de députés. Ces conservateurs jugent le texte trop édulcoré à leurs yeux. Certains députés souhaitent par exemple supprimer totalement les possibilités de recours pour les migrants expulsés.

Après avoir essuyé les critiques cinglantes de son ex-ministre de l'Intérieur et la démission de son secrétaire d'État à l'Immigration, le Premier ministre britannique fait à présent face à la rébellion de deux vice-présidents du parti conservateur. Ils ont annoncé lundi soir qu'ils soutiendront les amendements réclamés par l'aile droite du parti. Mais un texte trop radical ne sera pas voté par les conservateurs modérés. Le premier ministre est donc dans une situation délicate, lui qui a placé l'expulsion des migrants vers le Rwanda au cœur de sa politique migratoire. *"Je sais que tout le monde est mécontent - je suis mécontent au sujet de la situation - et veut voir la fin du manège juridique"*, il affiche sa détermination à voir ce projet aboutir.

Annoncé en avril 2022 par le gouvernement conservateur, le projet n'a jamais pu être mis en œuvre. En juin de la même année, un premier avion a été bloqué in extremis par une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme. Puis, le texte a subi une saga judiciaire pour finalement être jugé illégal par la Cour suprême, la plus haute juridiction britannique, en novembre 2023. Pour tenter de sauver le texte, le gouvernement a signé un nouveau traité avec le Rwanda en décembre 2023. Le nouveau projet de loi définit le Rwanda comme un pays tiers sûr et empêche le renvoi des migrants vers leurs pays d'origine. Lors de sa signature à Kigali, en effet, le ministre de l'Intérieur avait assuré que le nouveau texte *"répondra aux préoccupations de la Cour suprême en garantissant notamment que le Rwanda n'expulsera pas vers un autre pays les personnes transférées dans le cadre du partenariat"*. Il propose également d'appliquer la loi britannique sur les droits humains en ce qui concerne les expulsions - afin de limiter les possibles recours en justice. Mais pour le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), le projet de loi n'est toujours *"pas compatible"* avec le droit international. Il *"ne répond pas aux normes requises en matière de légalité pour le transfert des demandeurs d'asile"*, a tranché lundi l'agence onusienne après une évaluation juridique du projet. Le HCR accuse, une nouvelle fois, le Royaume-Uni, de violer l'esprit de la Convention de Genève, relative au statut de réfugié, en *"déplaçant le fardeau"* alors que la plupart des réfugiés sont hébergés dans les pays en développement. L'ONU rappelle également que les itinéraires sûrs et légaux vers la Grande-Bretagne sont *"inaccessibles à l'écrasante majorité des réfugiés du monde"*.

### **Le projet de loi, approuvé par la Chambre des Communes**

Le projet de loi ayant pour but d'expulser au Rwanda les demandeurs d'asile arrivés de

manière irrégulière au Royaume-Uni a été approuvé mercredi 17 janvier 2024 en troisième lecture à la Chambre des Communes, avec 320 votes pour, et 276 contre. Lors de l'examen du texte, alors que la partie modérée des Tories, le parti du gouvernement, redoutait une atteinte au droit international, des dizaines de députés plus conservateurs ont soutenu des amendements pour tenter de durcir la loi, qu'ils jugent trop édulcorée. Certains députés souhaitent par exemple supprimer totalement les possibilités de recours pour les migrants expulsés. Finalement, après deux jours sous haute tension au palais de Westminster, avec son lot de débats houleux en commission parlementaire, de tractations à huis clos et de démissions au sein de l'aile droite des Tories, le projet de loi franchit une nouvelle étape. Le texte doit désormais **passer devant la Chambre des Lords** et être approuvé par les membres non élus, qui pourraient toutefois encore l'amender.

Le nouveau texte voté mercredi soir est destiné à répondre aux objections de la Cour suprême britannique, qui a bloqué en novembre 2023 une précédente version jugée illégale, notamment par crainte pour la sécurité des demandeurs d'asile envoyés au Rwanda. Selon ce projet, ces derniers verraient leur dossier examiné au Rwanda, et ne pourraient obtenir l'asile que dans le pays africain. Ils ne pourraient donc ensuite revenir en aucun cas au Royaume-Uni, qu'importe d'où ils viennent.

### **La chambre des Lords rejette le projet de loi**

Lundi 22 janvier 2024, les Lords britanniques ont **rejeté le traité signé avec Kigali**, visant à expulser les migrants arrivés au Royaume-Uni par la Manche. Une majorité de représentants siégeant à la chambre haute du Parlement ont demandé au gouvernement de **repousser la ratification** de ce traité tant qu'il n'a pas été effectivement démontré que le Rwanda est un pays d'accueil sûr pour les exilés. 214 Lords ont ainsi suivi la recommandation d'un comité transpartisan, qui a estimé dans un rapport publié la semaine dernière **que les garanties fournies par le traité étaient "incomplètes"**, tandis que 171 d'entre eux se sont opposés à la motion. Contrairement aux membres élus de la Chambre des Communes, **les Lords n'ont pas le pouvoir de bloquer la ratification d'un traité**. Mais le vote de cette motion, à laquelle le gouvernement devra apporter une réponse, laisse présager de nouvelles difficultés pour ce projet de loi controversé. **Le texte doit donc encore être débattu une nouvelle fois** à la chambre haute du Parlement britannique la semaine prochaine. Du côté de Downing Street, on préfère minimiser l'impact du vote : d'après le porte-parole du Premier ministre, la décision des Lords ne retardera aucun vol à destination du Rwanda.

### **"Pas compatible" avec le droit international**

C'est sur la base de ce traité que le projet de loi du gouvernement conservateur, socle de la politique de lutte du gouvernement contre l'immigration clandestine, a été élaboré. Le texte signé en décembre avec Kigali est en effet censé répondre aux préoccupations de la Cour suprême britannique, qui avait jugé le projet illégal dans sa précédente version par crainte que les demandeurs d'asile soient ensuite transférés vers d'autres pays où ils seraient en danger. Ce vote constitue donc l'une des dernières cartes du gouvernement conservateur pour sauver ce projet emblématique, maintes fois mis en échec depuis son annonce en 2022 par l'ancien Premier ministre. *"Dès le premier jour, cette politique a été une perte de temps et d'argent totalement irréalisable. Pourtant, les conservateurs sont obsédés par l'idée de faire avancer ce projet"*, a affirmé le chef du parti de l'opposition des Libéraux-Démocrates à la Chambre des Lords. *Le gouvernement devrait maintenant accepter la réalité et abandonner* ce projet. En plus **des associations**, de l'opposition britannique et de la Cour suprême, l'agence des **Nations unies aux réfugiés** (HCR) a également estimé que la dernière version **du projet de loi n'était toujours "pas compatible" avec le droit international**.

### **Des réfugiés dépendants de l'aide humanitaire**

Malgré les multiples rebondissements que connaît le projet depuis près de deux ans, le ministre des Affaires étrangères rwandais assure que son pays restait *"très engagé"* dans le partenariat avec Londres. Le Rwanda a déjà reçu près de 240 millions de livres de la part du Royaume-Uni, pour

couvrir, d'après les autorités britanniques, les coûts de l'installation des migrants. Dans cet État d'Afrique des Grands Lacs, vitrine de l'Afrique moderne depuis quelques années, le quotidien des réfugiés issus des pays voisins n'est pourtant pas des plus enviables. *"Ici, les réfugiés ont accès aux mêmes services de base que les Rwandais, comme la santé, l'école ou le travail, avait expliqué le chargé de communication pour le HCR dans le pays. Ça, c'est pour la théorie. Dans la réalité, c'est beaucoup plus compliqué. Il est très difficile, pour ces personnes, de trouver un travail et donc de construire leur vie. Des années après leur arrivée, la plupart restent dépendantes de l'aide humanitaire"*. Conséquence, *"près de 90% des réfugiés comptabilisés au Rwanda vivent encore dans des camps"*. Certains, depuis plus de 20 ans.

### **Des mineurs considérés à tort comme des adultes**

Sur une période de 18 mois - de janvier 2022 à juin 2023 - au moins 1 300 jeunes exilés, considérés à tort comme des majeurs par le ministère de l'Intérieur, ont été hébergés dans des logements réservés aux adultes. Rien qu'au premier semestre 2023, ce sont 500 enfants qui ont été placés en résidence pour adultes ou en centre de détention. Ces mineurs ont été exposés à *"des risques importants (...) d'exploitation et de maltraitance"*, alerte le nouveau rapport des ONG Refugee council et Humans for Rights, et de la fondation Helen Bamber\_ intitulé Forced adulthood, rendu public lundi 22 janvier 2024. Lorsqu'un exilé entre seul sur le territoire du Royaume-Uni en déclarant avoir moins de 18 ans. L'agent de l'immigration qui le reçoit a trois possibilités. Soit il accepte l'âge déclaré. Soit il le met en doute, estimant qu'une procédure de vérification est nécessaire. Dans ces deux premiers cas, le jeune isolé est placé sous la responsabilité des services de l'enfance des collectivités locales. Composés de travailleurs sociaux, ces services l'accompagnent et mènent une évaluation détaillée de son âge. Mais il existe une troisième voie. L'administration peut décider que *"l'apparence et le comportement"* de la personne *"suggèrent très fortement"* que sa majorité *"est largement dépassée"*. On entre alors dans la catégorie que les ONG nomment *"enfants traités comme des adultes"*. Un jeune Afghan de 16 ans cité dans le rapport, en a fait l'amère expérience. *"Ils m'ont donné un papier où mon âge n'était pas correct. Il était écrit que j'avais 18 ans. J'avais pourtant ma carte d'identité afghane avec moi. Je leur ai fait remarquer mais ils m'ont dit que je pourrais le corriger plus tard"*. Selon le rapport, entre janvier et juin 2023, 1 004 cas d'enfants placés dans des centres pour adultes ont été signalés aux collectivités locales. Parmi eux, un peu moins de 850 migrants ont été réévalués : 57% d'entre eux (485 jeunes) ont finalement été reconnus mineurs et retirés de ces structures. Au cours de la même période, l'ONG Humans for Rights a recensé environ 800 personnes dans la même situation. *"La majorité ont été acceptés comme mineurs par les autorités locales ou sont en train de faire reconnaître leur âge"*. De son côté, le Refugee council a permis à une centaine de jeunes d'être pris en charge dans des structures adaptées à leur minorité.

Et pour les associations, ce chiffre est probablement sous-évalué, les collectivités locales n'ayant pas toutes fourni les informations nécessaires. Dans leur rapport, les ONG affirment que des enfants âgés d'à peine 14 ans ont été forcés de partager une chambre avec un adulte sans lien de parenté, et sans surveillance. *"Quand je suis arrivé, je ne me sentais pas bien"*, témoigne un jeune logé dans un centre pour majeur. D'autres mineurs ont confié aux humanitaires qu'ils ne se *"sentaient pas en sécurité"*, qu'ils étaient *"effrayés et traumatisés par leurs expériences"*. Certains de ces 1 300 mineurs ont été *"confrontés à du harcèlement et des abus"*, signalent les auteurs. En 2022, deux enquêtes avaient été ouvertes par la police de Londres après qu'un enfant et un adolescent aient déclaré avoir subi des agressions sexuelles et un viol dans un hôtel utilisé comme centre d'hébergement de migrants. Les deux jeunes auraient été agressés par deux personnes différentes. Par ailleurs, de janvier 2022 à juin 2023, 14 enfants ont été enfermés dans des centres de rétention, parfois pendant sept mois. Une pratique contraire au droit international. *"Ces enfants sont terrifiés et continuent d'être profondément affectés par cette expérience de criminalisation injustifiée"*, déclare la directrice du réseau Humans for Rights.

Le ministère de l'Intérieur a défendu sa politique. *"L'évaluation de l'âge peut être difficile et il n'existe pas de méthode unique permettant de déterminer l'âge d'une personne avec précision."*

*De nombreuses personnes arrivant au Royaume-Uni qui prétendent être des enfants ne disposent souvent pas de preuves claires, comme un passeport original ou un document d'identité, pour étayer leur affirmation". Ce n'est pas la première fois que des associations alertent sur les méthodes des autorités britanniques concernant les mineurs isolés. En avril 2023, un autre rapport associatif faisait déjà le même constat. D'après les humanitaires, les enfants considérés à tort comme des majeurs ont plus de risques de développer des idées suicidaires et de s'enfuir des lieux d'accueil, devenant une proie pour les réseaux d'exploitation.*

## **SERBIE**

Les ONG dénoncent les nouvelles pratiques du Commissariat aux réfugiés de Serbie qui refuse aux réfugiés l'accès aux informations juridiques pertinentes et à l'assistance juridique dans les camps, les laissant remplir eux-mêmes des formulaires de demande d'asile. Ensuite, les réfugiés attendent une réponse du bureau d'asile qui n'arrive jamais, car leur procédure est suspendue sans que les réfugiés n'en soient informés. Ainsi, un migrant, du camp d'Obrenovac, a-t-il été expulsé pendant la nuit, après avoir été informé que sa procédure était suspendue et qu'il avait commis un délit.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

# **INTERNATIONAL**

## **Nombre annuel le plus élevé de situations d'urgence des dix dernières années.**

*« Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une augmentation stupéfiante des situations d'urgence, avec de nouvelles crises qui se développent et des crises non résolues qui se détériorent, repoussant les limites de notre capacité de réponse », a déclaré la Directrice des relations extérieures du HCR, à l'occasion de la publication vendredi dernier du rapport « Emergency Preparedness and Response in 2023 » (Préparation et réponse aux situations d'urgence en 2023).*

En 2023, le HCR a répondu à de multiples situations d'urgence dans le monde, **aidant des millions de personnes** notamment touchées par des tremblements de terre en **Syrie**, en **Turquie** et en **Afghanistan**, par un nouveau conflit au **Soudan** et par la reprise d'anciens conflits au **Karabakh** et en **Somalie**, par une crise qui s'aggrave en **République démocratique du Congo**, par des mouvements mixtes sans précédent de réfugiés et de migrants en **Amérique latine** et dans les **Caraïbes**, et par des inondations en **Libye** et dans la **Corne de l'Afrique**. *« Qu'elles soient déclenchées par des conflits, des violations des droits de l'homme, des catastrophes naturelles ou des phénomènes météorologiques extrêmes, ces situations d'urgence ont entraîné une vague de déplacements, laissant d'innombrables personnes et familles dans un besoin désespéré d'assistance et de protection humanitaires. L'ampleur de la souffrance humaine est incommensurable et rappelle brutalement l'impératif d'une action collective et de la solidarité ».*

## **Incapacité de la communauté internationale**

L'année passée, le HCR a émis 43 déclarations d'urgence pour renforcer son soutien dans 29 pays et a expédié 7,4 millions d'articles de secours **pour servir jusqu'à 16,7 millions de personnes** dans le monde. A partir de ses sept stocks mondiaux, le HCR a livré des fournitures d'urgence d'une valeur de 53,5 millions de dollars. Or le HCR n'a pas les moyens suffisants pour faire face à l'augmentation des situations d'urgence. Le budget de l'organisation ne permet aujourd'hui que de répondre à moins de la moitié de ses besoins.

La communauté internationale est dans l'incapacité de résoudre les conflits existants ou d'en prévenir de nouveaux en raison notamment de **la paralysie du Conseil de sécurité** de l'ONU. Cela devrait entraîner une nouvelle augmentation du nombre **de personnes déplacées de force** dans le monde à hauteur de **130 millions** à la fin de cette année contre 114 millions actuellement, selon les

estimations du HCR.

[https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142517?utm\\_source=UN+News+-+French&utm\\_campaign=caea3c9414-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2024\\_01\\_23\\_01\\_03&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_0264da9d8f-caea3c9414-%5BBLIST\\_EMAIL\\_ID%5D](https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142517?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=caea3c9414-EMAIL_CAMPAIGN_2024_01_23_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-caea3c9414-%5BBLIST_EMAIL_ID%5D)

### **OIM : soutenir la migration « en tant que force pour le bien à travers le monde »**

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a lancé, lundi, son tout premier **Appel annuel mondial pour 2024**, s'élevant à 7,9 milliards de dollars afin de soutenir ses opérations et aider à créer un système qui soutienne la migration « en tant que force pour le bien à travers le monde ». « *La migration irrégulière et forcée atteint des proportions sans précédent et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont de plus en plus complexes* », a déclaré la Directrice générale de l'OIM lors du lancement de cet appel mondial à Genève. « **Le constat que la migration, lorsqu'elle est bien gérée, contribue grandement à la prospérité et au progrès n'est plus à prouver. Nous sommes à un tournant décisif et nous avons conçu cet appel pour aider à tenir cette promesse. Nous pouvons et devons faire mieux** ».

### **Financer un travail multiforme**

L'appel mondial encourage un engagement à long terme pour soutenir la réponse humanitaire pendant et après les crises, ainsi qu'un travail proactif permettant de **libérer l'immense potentiel de la migration au profit de la croissance économique et du développement humain**. L'OIM recherche du financement pour **sauver des vies et protéger les migrants, trouver des solutions aux déplacements et faciliter des voies de migration régulières**, en accord avec les principales aspirations du nouveau Plan stratégique mondial de l'OIM pour les cinq prochaines années. Un financement intégral permettrait à l'OIM **d'aider près de 140 millions de personnes**, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés locales qui les accueillent. Surtout, cela permettrait également d'approfondir le travail de développement de l'OIM, qui aide à prévenir de futurs déplacements.

### **Transformer l'OIM**

La plus grande partie de l'appel de l'OIM, soit près de la moitié (3,4 milliards de dollars), est alloué à sauver des vies et protéger les migrants. Environ un tiers est destiné à « *trouver des solutions* » aux déplacements, « *en réduisant notamment les risques et les conséquences des changements climatiques* ». 25% de l'appel serait pour **faciliter des voies de migration régulières**, et le reste est destiné à la transformation de l'OIM « *pour fournir des services de meilleure qualité et plus efficaces* ». Le financement de l'appel « *permettra de combler le fossé marqué et croissant* » entre ce dont l'OIM dispose et ce dont elle a besoin « *pour faire notre travail correctement* ». « *C'est pourquoi nous prenons l'initiative de nous adresser pour la première fois à tous les partenaires pour financer cet appel vital* », a expliqué la cheffe de l'OIM, signalant la nécessité d'obtenir davantage d'investissements des gouvernements, du secteur privé, des donateurs individuels et d'autres partenaires. Les conséquences d'une aide sous-financée et fragmentaire ont un coût élevé, non seulement en termes d'argent mais aussi en termes de danger croissant pour les migrants qui s'exposent à la migration irrégulière, au trafic illicite et à la traite des êtres humains. **Les voies de migration régulières et les systèmes de protection sont limités. Elles exposent les personnes vulnérables à la violence, à l'exploitation et au danger. Au moins 60.000 personnes ont péri ou disparu lors de dangereux périple ces neuf dernières années, selon le Projet « Migrants disparus » de l'OIM.** Investir dans un financement de qualité, cohérent et flexible permettra de rationaliser et d'optimiser la réponse de l'OIM aux crises de déplacement. En allouant des ressources à la préparation, l'Organisation réduira effectivement le coût global de la gestion de crise. Le constat que la migration, lorsqu'elle est bien gérée, contribue grandement à la prospérité et au progrès n'est plus à prouver.

### **Pierre angulaire de la prospérité mondiale**

L'OIM souligne que la migration est « **une pierre angulaire du développement mondial et de la prospérité** » et signale que les **281 millions de migrants** internationaux **génèrent 9,4% du PIB mondial**. « *Une migration bien gérée a le potentiel de faire avancer les résultats en matière de développement, de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques, et de promouvoir un avenir plus sûr et plus pacifique, durable, prospère et équitable* ». L'OIM compte ainsi se concentrer sur des **projets de politiques et de programmes soutenant** notamment des voies qui renforcent **l'adaptation au climat**, protègent les **droits de l'homme**, répondent aux besoins du marché du travail et soutiennent les gouvernements dans leur gestion des migrations.

[https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142542?utm\\_source=UN+News+-+French&utm\\_campaign=caea3c9414-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2024\\_01\\_23\\_01\\_03&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_0264da9d8f-caea3c9414-%5BLIST\\_EMAIL\\_ID%5D](https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142542?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=caea3c9414-EMAIL_CAMPAIGN_2024_01_23_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-caea3c9414-%5BLIST_EMAIL_ID%5D)

## ASIE

### AFGHANISTAN

#### 500 000 Afghans ont quitté le Pakistan

Entre le 15 septembre et le 13 janvier, 500 200 Afghans vivant au Pakistan sont rentrés chez eux, a indiqué lundi 22 janvier 2024 l'Organisation internationale des migrations (OIM). La grande majorité sont passés par les postes-frontières de Torkham et Spin Boldak. Islamabad avait fixé un ultimatum au 1er novembre pour le départ de 1,7 million d'Afghans sans-papiers. Le gouvernement pakistanais avait justifié sa politique pour "*le bien-être et la sécurité*" du pays, où le **sentiment anti-afghan** est en hausse sur fond de **crise économique** et de multiplication des **attentats à la frontière**. Des avocats et militants avaient dénoncé une répression sans précédent. "*Le gouvernement pakistanais a recours à des menaces, des mauvais traitements et au placement en détention pour contraindre les demandeurs d'asile afghans sans statut légal à retourner en Afghanistan ou à faire face au risque d'expulsion*", avait alors déploré Human Rights Watch (HRW). La plupart ont franchi la frontière avant le 1er novembre, craignant d'être arrêtés au Pakistan. "*Depuis le pic initial autour du 1er novembre, le nombre d'individus traversant la frontière a baissé régulièrement, mais il reste plus élevé qu'avant le 15 septembre*", écrit l'OIM. Entre le 1er et le 13 janvier 2024, environ 10 000 Afghans sont rentrés dans le pays. Selon des médias afghans, une centaine de personnes passent encore chaque jour du Pakistan vers l'Afghanistan.

Certains des Afghans rentrés chez eux ont vécu des années, voire leur vie entière au Pakistan. Des milliers d'Afghans étaient allés trouver refuge au Pakistan ces dernières décennies, fuyant les conflits. Parmi eux, quelque 600 000 personnes avaient quitté leur pays en raison du retour au pouvoir à Kaboul en août 2021 des Taliban, qui ont imposé une interprétation ultra-rigoureuse de la loi islamique. À leur retour en Afghanistan, les migrants, le plus souvent démunis, reçoivent une aide modeste du gouvernement et des agences de l'ONU. Mais ils doivent recommencer leur vie à zéro dans un pays à l'économie anémiée, avec un taux élevé de chômage, et qui est confronté à une grave crise humanitaire que l'hiver va encore aggraver. "*Les autorités [afghanes] ont répondu à l'afflux d'un grand nombre d'Afghans avec professionnalisme*", a estimé dans un rapport publié lundi la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (Manua). Ceci a été réalisé "*en dépit d'un manque de ressources de [l'État], à la fois aux postes-frontières et dans les districts et provinces de destination des nouveaux arrivants*". Les Afghans de retour ont reçu, après leur enregistrement au passage de la frontière, des sommes permettant en général à une famille de vivre un mois, ainsi que de l'argent pour leur transport dans la province de leur choix. L'ONU redoute toutefois que "*certaines Afghans obligés à rentrer puissent être exposés au risque de persécution, de détention arbitraire et/ou de torture ou de mauvais traitement*". La Manua fait notamment référence aux "*employés des médias, militants de la société civile, femmes avocates des droits humains, ex-responsables gouvernementaux ou anciens membres des forces armées ou de sécurité*".

## **BENGLADESH**

### **Les rohingyas birmans réfugiés au Bangladesh**

Répartis dans 33 camps dans le district de Cox's Bazar, **un million de réfugiés rohingyas** tentent de survivre depuis de nombreuses années dans le sud du **Bangladesh**, après avoir fui leur **pays d'origine, la Birmanie**. Plus de 75% d'entre eux sont des femmes ou des enfants selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il s'agit de la plus grande implantation de réfugiés au monde.

### **Un incendie dévastateur début janvier 2024**

Début janvier 2024, un incendie a ravagé cinq camps et détruit plus de 800 abris. 7000 personnes ont perdu leurs maisons dont 4200 enfants. Les infrastructures de santé, d'éducation et plusieurs mosquées sont parties en fumée témoigne le directeur de Caritas Bangladesh. La Caritas Bangladesh prend en charge neuf des 33 camps de Rohingyas de Cox's Bazar dont aucun n'a été touché par l'incendie. Mais il assure que *«du matériel de reconstruction, des kits de santé et des barres ultra-protéinés sont prêts à être envoyés»* aux victimes de l'incendie pour assurer leur survie et la reconstruction. Devant l'ampleur des besoins du million de Rohingyas réfugiés, Caritas a choisi de prioriser deux aides: *«la construction ou reconstruction d'abris ainsi que l'éducation»*. Concernant la reconstruction, Caritas Bangladesh met à disposition des spécialistes du bâtiments ainsi que des matériaux indispensables. Une aide qu'elle est habituée à fournir depuis plus de 50 ans auprès des populations de Rohingyas.

### **L'accès au savoir indispensable pour une vie future**

Caritas tente également de donner un minimum d'éducation aux enfants vivant dans les camps. *«Aujourd'hui, nous pouvons offrir une instruction jusqu'au collège. Nous sommes en négociation avec le gouvernement pour donner des cours jusqu'au lycée»*. Les élèves acquièrent dans les écoles de Caritas des connaissances scientifiques, des repères moraux mais aussi des compétences professionnelles afin *«qu'ils ne soient pas un poids pour la société lorsqu'ils seront devenus grands»*. Un effort d'intégration indispensable, mais qui n'a pas été fourni par toute la population rohingyas réfugiée au Bangladesh depuis 1970. Caritas forme à la broderie, à la couture et à l'aide auprès des personnes âgées ou handicapées. Toutefois, les jeunes formés ne peuvent travailler en dehors des camps de réfugiés. Caritas négocie actuellement avec le gouvernement pour pouvoir fournir produits et services à l'extérieur des camps.

### **Le gouvernement demande le retour en Birmanie des réfugiés rohingyas**

Les 750 000 Rohingyas issus de la dernière vague d'arrivée en 2017, à la suite d'une violente répression militaire dans l'État de Rakhine en Birmanie, ont rejoint ceux réfugiés au Bangladesh depuis les années 1970. Pour faire face à cet afflux massif de population, les diverses organisations humanitaires collaborent avec le gouvernement bangladais, en respectant le plan de ce dernier sous peine de ne plus avoir la possibilité d'agir sur le terrain. Une stratégie que ces organisations suivent sur fond de concurrence entre elles. Pour le gouvernement bangladais, la situation des réfugiés rohingyas reste un problème épineux. Les élections du 7 janvier 2024 ont reconduit pour un quatrième mandat la présidente Sheikh Hasina, de la ligue Awami. Le gouvernement sera sensiblement identique et ne changera donc pas de ligne politique. C'est pourquoi, avec les autres ONG, il appelle le gouvernement à *«ne pas considérer les Rohingyas comme un fardeau mais comme des personnes humaines en leur donnant une éducation et un moyen de subsistance»*.

### **Vers une intégration dans d'autres pays ?**

*«Distinguer un Rohingyas d'un Bangladais par son physique est impossible car les deux peuples se ressemblent beaucoup»*. Toutefois, le gouvernement bangladais continue de demander le retour en Birmanie de cette population et s'oppose à une intégration complète dans un pays qui

compte plus de 170 millions d'habitants. D'autres options sont envisagées, notamment en raison de la crise politique et militaire que connaît la Birmanie ces derniers mois. Lors du dernier Global Refugee Forum, une réflexion a été menée par les participants autour d'une intégration des Rohingyas dans les pays voisins comme la Malaisie ou l'Indonésie. Cette solution est pourtant étudiée depuis plusieurs dizaines d'années.

En attendant, les réfugiés rohingyas continuent de survivre dans leurs camps dans des conditions très difficiles. Malgré l'aide des ONG, l'insécurité plane en permanence sur les camps de Rohingyas. *«Il y a parfois des luttes armées entre gangs. Début janvier, nous n'avons pas pu pénétrer dans un camp en raison d'échanges de tirs à l'intérieur en pleine journée. C'est un véritable obstacle pour nos volontaires qui interviennent dans les camps»*, déplore le directeur de la Caritas Bangladesh.

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2024-01/dans-les-camps-de-rohingyas-la-caritas-bangladesh-espoir.html>.

## TURQUIE

Les corps d'un adulte et d'un enfant ont été retrouvés mercredi 17 janvier 2024 dans les régions de Manavgat et d'Alanya. Trois autres corps ont été retrouvés le lendemain dans la zone et un sixième dimanche. Lundi 22 janvier 2024, deux autres corps ont été découverts sur une plage de la région, portant le total à huit. Les deux derniers corps n'ont pas encore été identifiés, mais les autorités estiment qu'à en juger par le vent, les vagues et la configuration des courants dans la zone, au moins cinq de ces corps pourraient s'être échoués à la suite du naufrage d'un bateau de migrants en décembre.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

# AFRIQUE

## GUINEE

### La violence ininterrompue pousse des dizaines de milliers de personnes à l'exil

En 2023, 157 652 personnes ont débarqué en Italie, un record. Parmi eux, **18 211 Guinéens**. Soit la première nationalité représentée par les migrants arrivés dans le pays, devant la Tunisie et la Côte d'Ivoire. Pour, le directeur du Laboratoire d'analyse socio-anthropologique de Guinée à l'Université du Québec : *"l'instabilité politique"* qui règne dans le pays, conjuguée à une *situation économique moribonde* constituent la cause de cet exode. *"Tous les régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance ont échoué à sortir le pays du sous-développement, engendrant des crises sociales à répétition. Résultat, en Guinée, il n'y a ni sécurité, ni réussite possible"*.

Depuis 1958 et la prise de pouvoir du père de l'indépendance Sékou Touré, la Guinée peine à endiguer la pauvreté. Malgré des sous-sols riches en bauxite, en or et en diamants, le pays stagne à la 182e place du dernier Indice de développement humain (IDH) de l'ONU publié en 2022, deux rangs derrière l'Afghanistan. Le coup d'État perpétré le 5 septembre 2021 - qui a précipité la chute du président après onze ans en poste - avait pourtant *"suscité de l'espoir chez tous les Guinéens"*, dont 61,6 % auraient moins de 25 ans. *"La population s'attendait à ce que les choses changent. Mais sans bases solides, le développement prend plus de temps. Alors l'impatience grandit, génère de la frustration, qui s'exprime dans des manifestations lourdement réprimées. Créant un cycle de violences ininterrompu"*, explique l'enseignant.

Malgré les promesses d'un autre "système" de gouvernance *"respectueux de la justice et axé sur la lutte contre la corruption"*, le nouveau régime en place a rapidement fait siennes les méthodes de ses prédécesseurs. Les 28 et 29 juillet 2022, des manifestations anti-régime à Conakry ont été réprimées dans le sang, faisant au moins 5 morts. Le 21 septembre 2023, le colonel a douché les derniers espoirs des Guinéens, lorsque, invité à la tribune de l'ONU à New York, le colonel s'est insurgé contre *"le modèle démocratique insidieusement, savamment imposé à l'Afrique"*. *"La greffe*

*n'a pas pris", a-t-il conclu.*

Ancien blogueur à Conakry, un homme a fui le pays à 27 ans, par peur d'être emprisonné. En plus de ses écrits, le jeune homme participait régulièrement à des meetings et des marches *"pour dénoncer la mauvaise gouvernance et la corruption"*. *"J'avais peur, car on savait qu'il y avait des tueries, des arrestations. Mais la défense de la démocratie était une cause qui me tenait vraiment à cœur"*. Un jour de 2017, lors d'une énième manifestation contre le régime en place, il reçoit un appel inquiétant de son père. *"Il m'a dit : 'Ne rentre pas à la maison'. J'avais reçu une convocation de la police. En clair, j'allais être jeté à la Maison centrale [la prison de Conakry, où 1 200 détenus peuvent parfois s'y entasser pour une capacité de 400 places], comme beaucoup de mes camarades"*. Il se cache alors quelques semaines, avant de quitter définitivement la Guinée *"dans le coffre d'une voiture, sous des bagages"*. D'abord pour le Mali, puis l'Algérie et la Libye, où il enseigne pendant deux ans le français dans des écoles. Comme la plupart des ressortissants guinéens qui quittent leur pays, prendre la mer pour l'Europe n'est venu qu'en ultime recours : Ibrahima a pris sa décision lorsque des rafles anti-migrants ont été perpétrées en banlieue de Tripoli. *"Franchement, tout ça, ce n'était pas prévu. Après mes études, j'étais bien, j'avais mon petit quotidien en Guinée. Mais vivre sous Alpha Condé, c'était trop dangereux pour moi, confie le jeune homme aujourd'hui en France. Après le coup d'État, je m'étais dit que je pourrais enfin revoir ma famille. Mais la junte au pouvoir n'a rien changé. Je reçois toujours des menaces"*.

Si la majorité des **exilés sont de jeunes hommes**, voire des mineurs, de nombreuses **Guinéennes s'engagent sur les mêmes routes** migratoires. Au manque de perspectives professionnelles, à la précarité et aux persécutions politiques s'ajoutent d'autres maux, comme *"la polygamie, les mariages précoces et les mariages forcés"*, *"encore la norme "*, écrit un romancier dans une tribune au Point Afrique. *"C'est la société patriarcale portée à son plus haut degré. Et la coutume l'emportant presque toujours sur la loi, la fillette, jusqu'à sa mort, est confrontée à la possibilité de violences de toutes sortes, de violences sans limites"*. De nombreuses femmes fuient aussi les mutilations génitales. Le pays détient d'ailleurs le **deuxième taux d'excision du monde** (96 %), derrière la Somalie. *"Il n'y a aucune évolution à ce sujet, l'excision est toujours aussi présente en Guinée, déplore la, présidente de l'association "Excision, parlons-en !", basée à Paris. L'État a tellement de problématiques à gérer que l'excision est très, très loin des préoccupations"*. À l'échelle familiale aussi, cette tradition reste très ancrée. *"Si une famille arrête d'exciser, c'est mal vu, on va dire qu'elle trahit les coutumes. Il y a beaucoup de chemin à faire pour changer les mentalités. Mais il faut garder espoir. Un jour, ça changera"*.

## **SENEGAL**

### **Les jeunes sénégalais tentés par le rêve européen**

En banlieue de Dakar, des jeunes - et moins jeunes – sont tentés par un départ vers l'Europe. En cause : l'inflation, la crise du Covid et de la pêche... Certains sont restés mais ont aussi perdu un proche dans la traversée de l'Atlantique vers les Canaries espagnoles. D'autres encore sont rentrés après l'échec de leur rêve européen. La situation économique du Sénégal pousse de plus en plus d'hommes et de femmes à prendre la mer en direction des îles Canaries, distantes d'environ 1 500 km. Les Sénégalais fuient généralement une **vie sans perspective, aggravée par les changements climatiques**. À l'été 2023, les départs se sont notamment succédé vers l'archipel espagnol depuis les côtes sénégalaises. Sur l'ensemble de l'année **2023, plus de 37 000 personnes ont tenté de rejoindre le pays européen**, du jamais vu. Beaucoup prennent la mer sans en mesurer les dangers. Selon l'ONG espagnole Caminando fronteras, plus de **6 000 migrants sont morts en mer en 2023**. Ce chiffre, qui a pratiquement triplé (+177%) par rapport à celui de 2022, est *"le plus élevé"* comptabilisé par l'ONG depuis le début de ses recensements. Dans le même temps, **des Sénégalais, déçus par leur exil, sont aussi rentrés au pays** après des années passées en Europe. Souvent, ils reviennent avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le soutien financier de l'Union européenne. Mais en rentrant "les mains vides", ils doivent faire face à

la déception de leurs proches. À Dakar, on croise aussi des Centrafricains, des Congolais, des Sierra-léonais, des Ivoiriens... Certains sont réfugiés, d'autres sont en transit, d'autres encore sont "bloqués" au Sénégal et attendent de pouvoir rejoindre rentrer chez eux. Enfin, il y a ceux qui refusent de risquer leur vie et s'échinent à demander un visa pour atteindre l'Europe, malgré les refus successifs et le coût de la procédure. Comme partout, des trafiquants profitent de la situation et organisent des trafics de rendez-vous en ambassades. Des mafias prennent ainsi tous les créneaux sur internet et les revendent à prix d'or à des Sénégalais désespérés.

## **SOUDAN**

### **Un demi-million de personnes déplacées par les combats dans la région d'Al-Jazira**

Plus de 500.000 de personnes ont été déplacées dans la région soudanaise d'Al Jazira en raison des combats entre l'armée et le groupe paramilitaire des Forces de soutien rapide (RSF) qui ont éclaté en avril 2023, a indiqué mardi le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). La région d'Al Jazira est devenue l'année dernière un refuge pour des milliers de personnes fuyant les violences dans la capitale Khartoum. Aujourd'hui, sur ce demi-million de déplacés, près de 234.000 avaient précédemment cherché refuge dans cette région et ont été déplacés une seconde fois, suite à l'explosion de violence à Al Jazira le 15 décembre 2023.

### **Une pénurie de denrées alimentaires de base**

Environ 275.000 - soit 54% du total des personnes affectées - ont été déplacées pour la première fois. Par ailleurs, les routes menant aux villages situés à l'est d'Al Jazira, ont été coupées, et les commerçants ont dû emprunter des itinéraires alternatifs pour acheminer les fournitures. De plus, les propriétaires de bétail seraient confrontés à d'importantes pénuries d'aliments pour animaux, et des milliers de bêtes risquent d'être perdues. Plus de 270.000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans la région d'Al Jazira et 179.000 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Cette situation a entraîné une pénurie de denrées alimentaires de base et les prix ont triplé, tandis que le carburant a quadruplé. Depuis le début de l'année, les organisations humanitaires ont aidé 730.000 personnes à Al-Jazira en leur apportant de la nourriture, des soins de santé et d'autres interventions.

### **L'insécurité, principal défi opérationnel**

Alors que de nombreuses personnes déplacées ont cherché refuge dans des endroits relativement plus sûrs à Al Jazira (environ 205.000 personnes), 60% du total des personnes affectées - soit plus de 300.000 personnes déplacées - ont fui vers d'autres États du Soudan. Les personnes déplacées d'Al Jazira viennent des États de Gedaref (64.000), de Sennar (60.000), de la mer Rouge (50.000), ou du Nil blanc (40.000). Sur le terrain, l'insécurité reste le principal défi opérationnel dans l'État d'Al Jazira, les missions humanitaires étant suspendues depuis le 15 décembre 2023 et pratiquement aucun partenaire humanitaire n'opérant à Wad Medani, le conflit étant toujours en cours. Toutefois, un partenaire du Programme alimentaire mondial gère des services de nutrition avec une capacité limitée à Al Managil et Hassahisa, couvrant les programmes d'alimentation supplémentaire (SFP). Des ONG ont également déployé des équipes pour effectuer des évaluations rapides des besoins dans les États de Sennar, de Gedaref et du Nil blanc.

<https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142187>

## **TANZANIE**

### **Renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine**

Le 22 janvier 2024, à Dar es-Salaam, au cours d'une rencontre avec le haut commandant de l'armée tanzanienne, la présidente de Tanzanie a déclaré : « *En tant que chef de l'État, j'ai pris en compte votre recommandation d'identifier tous les réfugiés résidant en Tanzanie, (...) afin que nous puissions voir comment nous pouvons les renvoyer dans leur pays d'origine* ». Longtemps considérée comme une terre d'accueil pour les réfugiés en provenance des pays voisins (les Burundais en 1972 et en 1993, les Rwandais en 1994 ou encore les Congolais depuis le début des années 1960), la

Tanzanie estime aujourd'hui avoir déjà fait sa part. D'autant que l'aide internationale en leur faveur ne cesse de diminuer et qu'elle considère ces réfugiés de plus en plus comme une potentielle menace sécuritaire. Même si leur nombre a fortement diminué au fil des années. De plusieurs millions dans les années 1990, le pays abritait en juin 2023, selon les chiffres du Haut-Commissariat de l'ONU (HCR), plus de 250 000 réfugiés, dont les deux tiers ont fui le Burundi après la crise de 2015. Ce pays est désormais considéré comme en paix. Le reste est constitué essentiellement de réfugiés congolais en provenance de l'est de la RDC, en proie à des violences armées récurrentes. Depuis quelques années, la Tanzanie estime que ces réfugiés lui pèsent de plus en plus économiquement et pourraient constituer une menace sécuritaire. Elle veut donc les voir partir. Mais toutes les campagnes imposées en vue d'un retour volontaire ou les restrictions de toutes sortes n'ont pas réussi à convaincre les réfugiés, surtout les Burundais, à retourner massivement dans leur pays d'origine : interdiction de sortir des camps de réfugiés et de cultiver, fermeture des écoles, interdiction du petit commerce ou encore d'avoir un vélo ou une moto, rien n'y a fait. Les Burundais disent craindre une répression toujours en cours malgré les dénégations de Gitega, alors que les Congolais eux n'ont pas envie de retourner dans l'est de la RDC, une région toujours en proie aux violences armées. Même si la présidente accuse le HCR de ne pas être à la hauteur de sa mission, elle a promis à son armée lundi 22 janvier 2024 de continuer de « travailler » avec l'organisation onusienne. Elle compte surtout sur « le dialogue politique » avec les pays concernés, dit-elle, pour résoudre cette question. Leurs pays d'origine ne demandent pas mieux.

Un avocat militant demande à la présidente de revenir sur sa déclaration. *« Nous avons une obligation internationale et morale d'accueillir nos frères, et il est injuste d'essayer de les renvoyer chez eux, simplement parce qu'ils exercent une pression forte sur notre pays. Nous devons penser à leur vie, à leur sécurité. C'est pourquoi nous demandons à notre présidente de revenir sur sa déclaration. Le Congo fait partie de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Burundi fait partie de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Comment peut-on chasser nos propres frères ? Je ne pense pas que ce soit la première fois que la Tanzanie essaye de renvoyer les réfugiés. Le précédent président avait essayé de le faire. Mais nous devons comprendre qu'il n'y a rien à reprocher au HCR, parce qu'il n'a rien à voir avec la situation dans les pays d'origine de ces réfugiés. Le problème n'est pas le HCR, il faut plutôt examiner les raisons qui obligent nos voisins à affluer en masse dans notre pays. Les réfugiés présents ici ne peuvent pas circuler librement. Nos lois et notre politique veulent qu'ils soient confinés dans des camps. Dans certains camps, l'infrastructure n'est pas bonne, il manque des places. C'est donc un défi dont nous devons nous préoccuper. Nous devons leur assurer un bon accueil, et faire en sorte que les camps répondent à tous leurs besoins, qu'ils puissent accéder à l'école, aux services sociaux, et d'autres formes de divertissement pour qu'ils se sentent dignes. Certes, ils subissent beaucoup de restrictions dans les camps, mais rentrer chez eux, ce serait comme signer leur propre arrêt de mort. Ils ne seraient pas en sécurité s'ils rentraient chez eux. Toute personne saine d'esprit ne prendrait pas le risque de ramener sa famille dans une telle situation. »*

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240124-la-tanzanie-veut-renvoyer-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-pr%C3%A9sents-sur-son-sol-dans-leur-pays-d-origine>

## TUNISIE

### 40 migrants tunisiens disparus en mer

Une quarantaine de migrants tunisiens qui tentaient de rallier clandestinement l'Italie par la mer sont portés disparus depuis cinq jours, a annoncé mardi 16 janvier la Garde nationale tunisienne. Les Tunisiens qui ont pris part à cette "opération d'émigration irrégulière" étaient partis de la ville de Sfax (centre-est du pays) dans la nuit du 10 au 11 janvier à bord d'une embarcation qui devait les transporter jusqu'aux côtes italiennes. migrants tunisiens disparus en mer. Elle a lancé des recherches mobilisant d'importants moyens pour tenter de retrouver les personnes disparues après avoir été alertée par des proches ayant perdu tout contact avec elles.

Sur les 11 premiers mois de l'année 2023, 69 963 personnes candidats à l'émigration clandestine interceptés par les autorités tunisiennes, soit plus du double pour la même période de 2022. Dans le détail, 77,5% (plus de 54 000) étaient des étrangers, en majorité des ressortissants d'Afrique subsaharienne, et le reste des Tunisiens (plus de 15 000). Ces départs de Noirs vers l'Europe ont connu une accélération en Tunisie après un discours fin février du président dénonçant l'arrivée "de hordes de migrants clandestins" qu'il avait présentés comme une menace démographique pour son pays. Peu d'opérations de recherche sont lancées quand leurs canots disparaissent en mer - ou sont en difficulté. Plus de 100 exilés sont morts dans le désert tuniso-libyen pendant l'été, selon les sources humanitaires. En mer, le bilan est tout aussi dramatique. Plus de 2 270 personnes sont mortes en 2023 en Méditerranée centrale en tentant de rallier clandestinement l'Europe, soit 60% de plus que l'année précédente, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

### **Jeunesse en péril**

**Deux adolescents** tunisiens de 16 et 17 ans sont **morts** après s'être cachés dans un conteneur réfrigéré sur un navire en route vers l'Europe, a indiqué mardi 23 janvier 2024 le directeur de la Protection civile pour la région de Tunis. Les deux mineurs faisaient partie d'un groupe de quatre jeunes cherchant à émigrer. Ils ont passé environ huit heures dans le froid de cette pièce qui transportait des fruits et des légumes, *"avant que l'équipage du navire ne se rende compte de leur présence et ne retourne au port de Tunis"*. Les **deux autres ont été hospitalisés** et sont *"dans un état stable"*. Le groupe était originaire de régions isolées de l'intérieur du pays.

### **Economie et chômage des jeunes**

De janvier à novembre 2023, 77,5% des **exilés interceptés en mer par les autorités** (plus de 54 000 personnes) étaient des étrangers, en majorité des ressortissants d'Afrique subsaharienne. Mais plus de **15 000 étaient tunisiens**. En 2023 également, les Tunisiens représentaient la seconde nationalité des personnes débarquées en Italie, derrière les Guinéens. Ainsi, entre le 1er janvier et le 31 décembre, **17 304 Tunisiens sont arrivés en Italie** après avoir traversé la Méditerranée, soit 50% de plus qu'en 2022. L'économie tunisienne, pénalisée par le Covid-19, la guerre en Ukraine et une sécheresse dévastatrice pour son agriculture en 2023, est pratiquement à l'arrêt avec 1,3% de croissance en 2023. Le chômage des jeunes y est par ailleurs très élevé, à environ 38%. *"Vivre en Tunisie n'est plus supportable. Je veux construire mon avenir... Aider ma famille au pays, et un jour fonder une famille et me marier"*. Si l'État tunisien met un point d'honneur à rembourser ses dettes (80% du PIB), il manque de liquidités pour procurer à sa population suffisamment de produits de base, ce qui entraîne des pénuries récurrentes de farine, de sucre ou de riz. Pour sortir la tête de l'eau, le pays avait conclu un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) pour un prêt et l'injection de deux milliards de dollars dans son économie. Mais les négociations se sont enlisées quand le président a rejeté les réformes préconisées par l'institution.

### **Liberté de la presse ??**

Outre ces graves difficultés économiques, la Tunisie est secouée par de fortes tensions politiques depuis le coup de force du président le 25 juillet 2021, accentuées en 2023 par l'emprisonnement des principaux opposants. **Journaliste indépendant**, il a été convoqué par la police le 28 décembre 2023, après avoir **critiqué, à la radio IFM, les résultats de la ministre du Commerce**. Le procureur général du tribunal de première instance de Tunis a ordonné son placement en détention le jour même, en vertu de l'article 24 du Décret-loi n° 54, un texte draconien sur la cybercriminalité qui confère aux autorités des pouvoirs étendus permettant de réprimer la liberté d'expression. . Le 10 janvier 2024, il comparait dans le pays pour *"outrage"*, face à une ministre du gouvernement tunisien. *"Une honte"*, pour Amnesty International, qui déplore que *"les autorités tunisiennes persistent à piétiner la liberté d'expression"*, *"alors que le peuple tunisien commémore le 12e anniversaire de la Révolution"*. Depuis que le président s'est accaparé le pouvoir en juillet 2021, l'ONG constate *"la détérioration de la situation des droits humains en Tunisie"*. En deux ans, au moins 40 personnes ont fait l'objet d'une enquête ou ont été poursuivies uniquement pour avoir exercé

leur droit à la liberté d'expression. Certaines ont aussi été arrêtées et détenues arbitrairement.

### **Des migrants expulsés de Tunisie vers les montagnes enneigées algériennes**

Depuis l'été 2023, les Noirs d'Afrique subsaharienne en Tunisie sont victimes d'une chasse à l'homme menée par le gouvernement de Tunis - qui nie en bloc ces accusations. On dispose de dizaines de témoignages faisant état de rafles puis d'abandons de migrants dans le désert, vers la Libye souvent, mais aussi vers l'Algérie. Au mois d'octobre, des premiers témoignages faisaient état de ces renvois, notamment vers la ville de Kef. Ces expulsions illégales se sont poursuivies cet hiver, toujours plus au sud, vers Kasserine, avec une particularité liée à la saison : **le froid et la neige**. *"Quand ils nous attrapés à Sfax, ils nous ont rassemblés dans un commissariat, on était environ 150. On a attendu la nuit, puis ils nous ont conduit en bus jusqu'à la frontière algérienne". "Quand on s'est approchés de la zone montagneuse, le bus était trop gros. Ils nous ont répartis dans des pickups pour grimper dans la montagne. Ils nous ont abandonnés là, ils ont pris les portables, l'argent qu'on avait et ils sont partis".* Par chance, ce soir-là, un jeune a pu garder son téléphone. *"Ils ont oublié de me le prendre. J'ai filmé le lendemain matin. On était au milieu de nulle part"* vers le village Om al Arais. Il n'a qu'un bonnet et un léger pull quand il arrive dans les montagnes. *"Il faisait froid, il n'a pas neigé quand j'y étais mais il a plu et le vent était fort et présent"*. Il ne se doutait pas de ces intempéries. Il restera deux jours en altitude avant de trouver un chemin de retour vers la Tunisie.

Le porte-parole de la Garde nationale tunisienne, a nié l'existence de toute expulsion vers les pays frontaliers de la Tunisie. *"Ces propos sont inacceptables. Il n'y a aucune opération d'expulsion. Il ne se passe rien"*, avait-il expliqué en décembre 2023. *"Nous proposons uniquement des retours volontaires pour les migrants qui le souhaitent"*. Selon le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), qui vient en aide aux étrangers en Tunisie, il est difficile de chiffrer ces expulsions. En plus d'être officieuses, elles terrifient les victimes qui refusent de parler - par peur d'être identifiées. *"On sait que ces expulsions dans les montagnes existent, mais nous ne pouvons pas vraiment les documenter"*, explique l'un des membres de FTDES. La plupart du temps, les autorités tunisiennes dépouillent les Subsahariens, ils prennent l'argent et confisquent les portables : sans mobiles, peu de chance de rapporter des preuves de ces expulsions illégales. La directrice du bureau Tunisie de Human Rights Watch (HRW), parlait déjà en octobre 2023 d'une *"escalade sécuritaire"* de la part de Tunis qui tentait *"de passer [ces expulsions] sous silence"*.

Une autre Sierra-Léonaise raconte peu ou prou la même histoire : Elle a été arrêtée en mer à Sfax le 29 décembre 2023 par les garde-côtes alors qu'elle essayait de fuir vers Lampedusa, l'île italienne à 150 km des côtes tunisiennes. À peine de retour sur terre, elle et un groupe de 50 personnes dont des enfants *"de 1 an, 4 ans, 6 ans, 9 ans et 12 ans"* ont été immédiatement envoyés à la frontière algérienne. *"Nous étions répartis dans deux bus. Ils nous ont tout pris : nos portables, notre argent. Quand nous sommes arrivés dans la montagne, il faisait nuit, il faisait froid. Nous n'avions aucune idée des conditions [météorologiques] qui nous attendaient. Les enfants n'avaient rien pour affronter les températures d'hiver."* Il lui a fallu 5 jours pour rejoindre la ville algérienne de Tebessa avec son groupe. *"Nous étions complètement perdus. Nous avons rencontré un berger, qui nous a aidés. Il nous a indiqué la bonne route à suivre"*. Pendant ces cinq jours de marche, il a *"un peu neigé"* mais surtout il a plu. *"Ce fut très dur. Mais personne de notre groupe n'est mort. C'est déjà ça.... Il n'y a eu que des malades."* Arrivés à Tebessa, en Algérie, le groupe - qui n'a pas d'argent - mendie pour avoir quelques vêtements chauds et de la nourriture. *"Très vite, nous avons compris que les Algériens allaient eux aussi nous déplacer de force. Et nous envoyer à la frontière du Niger"*. Elle et son groupe paniquent et font demi-tour. Direction : la Tunisie, en repassant par la montagne, toujours à pied. *"Nous avons marché 15 jours depuis Tebessa pour aller à Tunis"*.

L'Algérie est connue pour mener elle aussi depuis des années des expulsions illégales à sa frontière sud avec le Niger. Entre le 26 juillet 2023, date du coup d'État, et le 18 octobre 2023, au moins 5 000 personnes ont été expulsées d'Algérie et emmenées à la frontière avec le Niger, en plein désert, alertait cet automne le collectif Alarmephone Sahara.

*"Après une expulsion, revenir en Tunisie, c'est difficile aussi", confie un autre migrant de Tunisie. "Un réseau criminel s'est mis en place". "Quand les Noirs reviennent sur le sol tunisien, ils sont abordés par des 'taxis". Des passeurs d'un nouveau genre, qui se chargent de ramener les migrants à Tunis ou Sfax monnayant une certaine somme. "Ils te disent qu'ils peuvent t'emmener à Sfax pour 100 euros environ. Ils te cachent dans les voitures, dans les coffres - jusqu'à quatre personnes dans le coffre. Ils mettent des bagages dessus." Ceux qui ont pu sauver leur argent peuvent regagner plus rapidement Sfax, les autres doivent marcher. La Sierra-Léonaise se cache aujourd'hui dans la capitale. Terrifiée, elle n'ose plus sortir de chez elle, ni envisager de reprendre la mer pour aller en Italie. "S'ils me reprennent, que va-t-il m'arriver ?". "Je ne peux pas sortir de chez moi, je ne peux pas tenter la traversée de la mer. Je suis bloquée".*